CONSEIL POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

2003 / 2004 IMPÉRATIFS DE CONSERVATION DES STOCKS DE POISSON DE FOND DE LA PLATE-FORME SCOTIAN ET LA BAIE DE FUNDY (4VWX), DES SOUS-ZONES 0, 2+3 ET POUR LE SÉBASTE

RAPPORT AU MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

CCRH.2003.R.1
janvier 2003

Publié et préparé par:

Conseil pour la conservation des ressources halieutiques
C.p. 2001
Succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W3

Site Web: www.frcc-ccrh.ca

© Ministre des travaux publics et des services gouvernementaux Canada 2003
Cat. No. Fs1-61/6-2003F
ISBN 0-662-88231-8
Also available in English

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au Ministre 4

Chapitre 1 : Introduction 6

Chapitre 2 : Stocks de poisson de fond de la plate-forme Scotian et la baie de Fundy .. 11

recommandations pour chaque stock

Morue - 4VsW 12
Morue - 4Vn (M-O) 16
Morue - 4X5Y 20
Aiglefin - 4TVW 24
Aiglefin - 4X5Y 28
Goberge - 4VWX5Zc 32
Poissons plats - 4VW 36
Plie grise - 4VWX 40
Poissons plats - 4X5Y 42
Merlu argenté - 4VWX 46
Argentine - 4VWX 50
Raies - 4VsW 52
Loup - 4VWX 54
Merluche blanche - 4VW 56
Merluche blanche - 4X5Zc 58
Brosme - 4VWX 60
Baudroie d'Amérique - 4VWX 64

Chapitre 3 : Stocks de sébaste 67

Recommandations pour chaque stock

Sébaste unité 1- 4RST+3Pn+4Vn (jan.- mai) 68
Sébaste unité 2 - 3Ps4Vs4Wfg+3Pn4Vn (juin-déc.) 72
Sébaste unité 3 - 4WdehklX 76
Sébaste - 3O 78

Chapitre 4 : Stocks de poisson de fond des sous-zones 0, 2+3 81

Recommandations pour chaque stock

Aiglefin - 3LNO 82
Sébaste - 2+3K 84
Plie Canadienne - 2+3K 86
Plie grise - 2J3KL 88
Grenadier de roche - Sous-zone 0 90
Grenadier de roche - 2+3 92
Lompe 94
Morue - 2GH 96
Morue - 3Ps 98
Plie Canadienne - 3Ps 102
Aiglefin - 3Ps 104
Goberge - 3Ps 106
Raies - 3LNOPs 108
Plie grise - 3Ps 110

Annexes

Priorités en matière de recherche A2
Mandat et composition du CCRH A5
Acronymes A10

LETTRE AU MINISTRE

janvier 2003

L'honorable Robert G. Thibault, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Monsieur le Ministre,

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) est heureux de vous présenter son rapport sur les impératifs de conservation des stocks de poisson de fond de la plate-forme Scotian et de la baie de Fundy (4VWX), des sous-zones 0, 2 + 3 de Terre-Neuve et des stocks de sébaste pour 2003-2004.

Les recommandations du Conseil tiennent compte des plus récents avis scientifiques reçus du ministère des Pêches et des Océans, des consultations des intervenants du Canada atlantique et des nombreux mémoires présentés au Conseil. Le rapport contient des recommandations au sujet des stocks de la plate-forme Scotian et de la baie de Fundy, de la côte sud de Terre-Neuve, ainsi que des bancs de Terre-Neuve.

Au fil des ans, le Conseil, par ses recommandations sur la morue de 3Ps, vous a proposé un train de mesures autres que les TAC qu'il convient de suivre, année après année, pour des raisons de conservation. La morue de 3Ps est la seule source de bonnes nouvelles au chapitre des morues dans le Canada atlantique. Il est impératif que l'industrie et les secteurs des sciences, de la gestion et de l'application des règlements du MPO travaillant en étroite collaboration à réaliser le plein potentiel de ce stock. Le Conseil a commencé à élaborer un Plan de conservation des ressources halieutiques (PCRH) pour la morue de 3Ps, qui comporte de solides mesures de conservation et qui tracera la voie vers la viabilité de cette ressources à long terme.

Le présent rapport comprend aussi des recommandations du Conseil au sujet des stocks de la plate-forme Scotian et de la baie de Fundy. Bien que le stock d'aiglefin (4X5Y) soit un excellent exemple de succès, on ne peut en dire autant des stocks de morue (4X5Y, 4Vn, 4VsW). Le stock d'aiglefin de 4X5Y affiche un énorme potentiel et, pour cette raison, nous recommandons que le TAC soit haussé des 8 100 t où il est maintenu depuis 1998 à 10 000 t pour 2003-2004. Les pêcheurs bénéficient maintenant des avantages des mesures de conservation qu'ils ont appliquées à la pêche de ce stock pendant plusieurs années. Il est important de souligner qu'en raison du mauvais état de la morue et des risques de prises accidentelles, le TAC d'aiglefin pourrait poser certains problèmes pour la morue de 4X5Y et devrait être surveillé de près. Il faut aussi noter que le nombre important de fausses déclarations des prises, dont ont fait état les pecheurs aux scientifiques du MPO, pourrait avoir nui au rétablissement de la morue de 4X5Y ces dernières années. Le Conseil est extrêmement préoccupé par ces pratiques irresponsables; des mesures sévères devraient être prises pour corriger la situation. Notre recommandation dans l'introduction du présent document vise directement ce problème.

Les prises accidentelles continuent d'inquiéter le Conseil. Bon nombre des espèces qui sont capturées à titre accessoire ont par le passé contribué largement à la pêche et doivent être surveillées de près. Certaines de ces espèces ont soutenu jusqu'à quatre ou cinq fois les débarquements actuels et nous ne devons pas perdre de vue ce potentiel.

Monsieur le Ministre, le Conseil signale trois grandes préoccupations dans son rapport. Premièrement, cette année, nous avons reçu des rapports généralisés de rejets globaux et sélectifs de poissons dans le cadre de la pêche aux filets maillants dans 3Ps à cause des conditions environnementales (p. ex. pou de mer et myxine). Cette situation doit être contrôlée attentivement et des mesures doivent être prises immédiatement si elle persiste. Non seulement entraîne-t-elle un gaspillage de matière première, mais toute mortalité non déclarée aura des répercussions graves sur les évaluations de l'état des stocks par les scientifiques.

Notre deuxième grande préoccupation est l'état du stock de morue de 4VsW. Malgré l'interdiction de la pêche dirigée de ce stock depuis 1993, les rapports des scientifiques révèlent que la biomasse diminue de façon constante, si elle n'est carrément en chute libre. Pour vous donner une meilleure idée de son potentiel de productivité, mentionnons que ce stock a soutenu une pêche de 30 000 t il y a dix ans, tandis qu'aujourd'hui, la biomasse génitrice est estimée à moins de 2 000 t. Selon notre recommandation dans l'introduction du présent document, la survie de ce stock au profit des générations futures nécessite votre attention immédiate.

Enfin, le Conseil est préoccupé par la lenteur de la reconstitution du stock de morue de 4X5Y qui ne se rétablit pas à son plein potentiel. Dans le RES, les scientifiques expriment leurs grandes préoccupations à propos de la mortalité non déclarée et l'attribuent au fait que les scientifiques ne peuvent produire d'évaluation du stock basée sur une analyse de population virtuelle. Ils déclarent dans leur rapport :

> *« Le signalement de rejets ou de débarquements non déclarés de morue visant à éviter de dépasser le quota a augmenté. Ces rapports anecdotiques proviennent de tous les secteurs de la flottille de pêche, certains indiquant que la quantité de morue déclarée dans les données sur les débarquements pourrait être bien inférieure à la mortalité par pêche dans certains secteurs. Ces rapports remettent en question l'efficacité de la gestion de la morue de 4X par quota et la fiabilité des analyses qui reposent sur les données sur les débarquements. » RES A3-05 (2002) p.3.*

Notre recommandation au sujet de ce stock dans le présent rapport tient compte des préoccupations susmentionnées et pose un défi à tous les intéressés qui doit être relevé avant que ne commence la prochaine saison de pêche.

En juillet 1997, le CCRH publiait *Un cadre pour la conservation du poisson de fond sur la côte atlantique du Canada* (CCRH.97.R.3). Ce rapport visait à servir de plan directeur au changement dans les pêches pratiquées dans l'Atlantique. Puisque de nombreuses espèces tardent à se rétablir, notamment la morue de l'est de la plate-forme Scotian, nous devons revoir ce document et examiner chaque recommandation visant la conservation. Nous devons bien cela aux stocks de poisson.

Récemment, le Conseil a travaillé en étroite collaboration avec l'industrie pour élaborer des Plans de conservation des ressources halieutiques (PCRH). Malheureusement, le Conseil n'a pas réussi à adapter son PCRH pour la morue de 4X5Y, tel que prévu. Le manque d'information appropriée dans le rapport sur l'état des stocks (à cause de la mortalité inexpliquée empêchant de procéder à une APV) et le manque d'information clé normalement fournie dans l'évaluation par le Ministère sont au nombre des principales raisons citées par les membres du Conseil. Les PCRH sont des outils importants pour l'adoption d'une perspective et d'une stratégie à long terme pour certains des principaux stocks et le Conseil espère bien obtenir votre appui à l'égard de cet objectif.

Monsieur le Ministre, nous sommes votre Conseil de conservation, nous sommes ici pour vous aider à améliorer la conservation et le rétablissement des stocks de poisson de fond de l'Atlantique jusqu'à un niveau durable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président
Fred Woodman

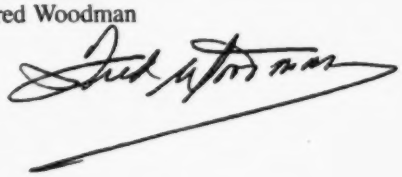

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

SURVEILLANCE ET CONTRÔLE

Au cours de ses consultations, ces dernières années, le Conseil a entendu l'industrie exprimer des préoccupations de plus en plus nombreuses à propos de l'incapacité du MPO ou de son manque d'intérêt à appliquer efficacement les mesures de conservation ou de gestion. Ces préoccupations sont liées aux préjudices que pourraient causer certains pêcheurs à divers stocks de poisson, de même qu'à une réaction éventuelle du Conseil ou du MPO qui pourrait faire des recommandations ou prendre des décisions imposant de fortes contraintes à une majorité de pêcheurs qui respectent généralement les « règles ». La morue et l'aiglefin de 4X sont de bons exemples de ce genre de préoccupations. Les représentants de l'industrie craignent que le Conseil n'abaisse le TAC de morue ou n'augmente pas le TAC d'aiglefin, en grande partie à cause de la perception d'abus généralisés. Cette situation n'est pas propre à 4X ou à la Région Scotia-Fundy. Les rejets de poisson et les débarquements non déclarés semblent augmenter et atteignent même des niveaux très graves dans certains secteurs. Le Conseil a aussi entendu dire que, même si ces activités ont été relativement limitées, l'absence de détection et de sanction réelle des responsables incite d'autres pêcheurs à « tricher ». Ce genre d'activité a aussi des effets négatifs sur la qualité de l'évaluation des stocks, sur la confiance accordée aux données scientifiques et sur l'intégrité des TAC et du système de gestion par quota.

Le Conseil ne voudrait pas être alarmiste. Cependant, il semble à tout le moins qu'une crise de confiance se prépare relativement à la capacité du système de surveiller les activités en mer et à quai. Il est évident que des mesures doivent être prises à cet égard. La collectivité des pêcheurs, le CCRH et les décideurs doivent connaître l'étendue des problèmes réels du système de surveillance et d'application des règlements. L'ampleur de ces problèmes et l'efficacité des solutions représentent d'importants enjeux de conservation.

Le CCRH recommande au MPO de créer un petit groupe de travail, demandant la contribution de représentants de l'industrie au besoin, pour évaluer l'efficacité et l'amélioration potentielle du système de surveillance et d'application des règlements dans les diverses régions du Canada atlantique, et rendre compte publiquement de ses résultats.

Les résultats de l'étude réalisée par ce groupe de travail ne seront peut-être pas disponibles à temps pour la saison de 2003-2004. **Par conséquent, le CCRH recommande en outre au MPO d'envisager immédiatement les mesures suivantes pour la pêche du poisson de fond dans Scotia-Fundy : a) vérification à quai de tous les débarquements, pour tous les secteurs b) désignation de ports de débarquement approuvés au besoin, c) élargissement de la présence des observateurs en mer de manière ciblée, d) accroissement des arraisonnements en mer de manière ciblée, e) introduction graduelle de l'utilisation obligatoire des boîtes noires, etc.**

En outre, le CCRH recommande au MPO d'avoir recours à la technologie et aux systèmes pour s'assurer que toute l'information de C & P est entièrement intégrée et peut être utilisée pour cibler les mesures d'application des règlements en temps réel.

Le Conseil doute que les restrictions financières auxquelles est soumis le Ministère puissent être assouplies au point où d'importantes nouvelles ressources gouvernementales pourront être ajoutées à sa capacité d'application des règlements. Le Conseil est aussi conscient que la réponse ne doit pas se limiter simplement à imposer une structure de coûts supplémentaire importante à l'ensemble de l'industrie (qui, elle aussi, fait face à des restrictions financières importantes) sans discrimination. La solution doit nécessairement passer, entre autres, par la création d'un système d'autosurveillance au sein de l'industrie, faisant participer celle-ci bien plus que par le passé. L'expérience d'autres industries et de pêches dans d'autres secteurs de compétence pourrait apporter des renseignements utiles à cet égard.

Le CCRH recommande au MPO de désigner des membres de son personnel dotés des pouvoirs nécessaires pour travailler avec des groupes de l'industrie « sur le terrain » à élaborer de nouvelles méthodes innovatrices en vue de créer des systèmes d'autosurveillance qui peuvent être intégrés à ceux de C & P.

Enfin, le Conseil est aussi d'avis, comme l'industrie, qu'il est absolument essentiel que le système de sanctions dispose du pouvoir de faire retirer de la pêche les récidivistes coupables d'infractions graves.

Est de la plate-forme Scotian

La situation dans l'est de la plate-forme Scotian, où il semble que la plupart des stocks de poisson de fond continuent d'être en mauvais état, inquiète le Conseil de plus en plus. À l'exception notable de l'aiglefin, à peu près aucun stock de poisson de fond dans cette région ne s'est rétabli depuis que la pêche dirigée a été interdite ou a été sérieusement limitée, selon les stocks. Dans certains cas, notamment celui de la morue, le stock a continué de suivre une dégringolade périlleuse, même en l'absence de pêche pendant près de dix ans. La plupart des stocks de morue de l'Atlantique sont en difficulté. Cependant, le faible régime de productivité dans l'est de la plate-forme Scotian s'étend à tous les stocks de poisson de fond, même à l'aiglefin qui connaît de très faibles taux de croissance somatique et un taux de mortalité naturelle élevé inexpliqué, comme la plupart des autres poissons de fond de la région.

L'une des premières raisons avancées par les pêcheurs pour expliquer le mauvais état des stocks de poisson de fond de cette région est la présence des phoques. Il est évident que les phoques ont eu et continue d'avoir un effet négatif important sur certaines espèces, telles que la morue. Toutefois, il est aussi évident que la consommation de poisson de fond par les phoques ne peut être à l'origine des faibles taux de croissance somatique. On croit que des températures de l'eau plus basses que la normale ont aussi contribué négativement à la situation. Mais bien que l'on ait observé des températures plus froides que la normale à partir du milieu des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990, il n'en est pas de même ces dernières années. Selon certains, l'augmentation de l'activité sismique au cours des années 1990 correspond à l'accroissement des problèmes des poissons de fond, ce qui semble confirmer que la prospection sismique continue de tuer les œufs et les larves et de perturber le frai. Une diminution du poids selon l'âge chez la plupart des espèces de poisson de fond a mené à l'élaboration de théories selon lesquelles la chaîne alimentaire aurait été fortement perturbée. D'après certains pêcheurs, on note une absence relative de hareng en tant que nourriture dans la région. D'autres se demandent si l'abondance du phytoplancton a diminué ou si la composition du zooplancton a changé. Il ne faut peut-être pas non plus négliger le fait que le changement de régime qui s'est produit a eu des effets très positifs sur des espèces telles que la crevette et le crabe.

Il est certain que si les réponses étaient simples, nous ne serions pas encore là à débattre de ces problèmes. Cependant, le Conseil est d'avis que cette situation est tellement grave qu'elle justifie une étude scientifique spéciale et ciblée. Nous ne devrions pas continuer de nous contenter de questions sans réponse.

Le CCRH recommande aux scientifiques du MPO de créer un groupe de travail pluridisciplinaire, tirant parti de l'expérience internationale, au besoin, pour étudier les facteurs liés au faible régime de productivité des stocks dans l'est de la plate-forme Scotian, et se pencher sur les aspects suivants :

- **consolider et examiner toutes les données biotiques et abiotiques disponibles**
- **envisager et évaluer diverses hypothèses au sujet de ce qui se passe dans l'écosystème de l'est de la plate-forme Scotian**
- **élaborer un ensemble convenu d'hypothèses de travail au sujet de cette dynamique**
- **rendre compte de ses résultats d'ici douze mois.**

Le Conseil observe que l'industrie pétrolière et gazière dispose de fonds pour faire des recherches environnementales et la considère comme une source potentielle de financement d'une partie des travaux du groupe de travail.

Interactions entre les espèces et les pêches

Dans son rapport de janvier 2002, le Conseil a fait ressortir la nécessité d'élaborer des hypothèses de travail au sujet des interactions entre les espèces et les pêches, et de commencer à intégrer ces hypothèses dans un cadre de conservation et de gestion.

Le CCRH réitère sa recommandation antérieure au MPO de collaborer avec des groupes de l'industrie représentant les différentes pêches, en vue d'organiser une série de discussions ciblées visant à examiner l'information pertinente sur les interactions d'espèces désignées (p. ex. la morue et le hareng) et à définir et évaluer les solutions (p. ex. des zones de pêche restreinte désignées) qui permettraient de réduire les effets négatifs possibles d'une pêche sur une autre.

Structure et dynamique des stocks

Dans son rapport de janvier 2002, le Conseil a fait ressortir la nécessité d'élaborer des hypothèses de travail concernant la définition des frayères et des aires de croissance des jeunes, ainsi que les habitudes

migratoires de ces concentrations, et de commencer à intégrer ces hypothèses dans un cadre de conservation et de gestion.

Le CCRH note avec déception que les scientifiques hésitent à pleinement utiliser les connaissances traditionnelles des pêcheurs concernant la dynamique des stocks. Toutefois, le Conseil considère cette information comme étant importante.

Le CCRH recommande que les scientifiques du MPO soient chargés de collaborer avec les membres de l'industrie de la pêche afin de formuler, de « cartographier » et d'appliquer les hypothèses de travail au sujet de ces composantes et de leur dynamique, et de mettre cette information à la disposition du CCRH et du public sous une forme appropriée. Le CCRH aimerait avoir la possibilité de participer au processus de planification de ce projet.

Flétan de l'Atlantique

Le PCR fournit chaque année des rapports sur l'état des stocks (RES) pour certains stocks et des mises à jour pour d'autres, selon les données fournies par les récentes activités de pêche et de relevé. Les scientifiques n'ont pas produit de rapport sur le flétan de l'Atlantique en 2002. Au cours des consultations de novembre, l'industrie s'est dite très déçue, étant donné les efforts et la contribution qu'elle avait apportés au relevé conjoint (industrie-MPO) du flétan à la palangre. Les scientifiques ont informé le Conseil qu'un rapport sur le flétan de l'Atlantique serait produit en mars 2003.

Les pêcheurs sont d'avis que ce stock s'améliore constamment. Dans cette optique et du fait que le rapport prochain des scientifiques devrait comprendre d'importants renseignements tirés du relevé à la palangre qui a été conçu tout particulièrement pour le flétan de l'Atlantique, le Conseil a décidé de retarder ses recommandations pour 2003-2004 jusqu'au début de 2003. Il a l'intention de consulter les intervenants lorsque le rapport des scientifiques sera disponible.

Plan de conservation des ressources halieutiques (PCRH)

Au cours des deux dernières années, le Conseil a amené l'industrie et le MPO à participer à un processus de consultation sur l'élaboration de plans de conservation à long terme (PCRH) pour les stocks de poisson de fond de l'Atlantique canadien. Dans la Région Scotia-Fundy, l'accent a été mis initialement sur la morue et l'aiglefin de 4X5Y. À la suite d'une réunion spéciale tenue en juin 2002, les scientifiques se sont engagés à fournir de l'information et des conseils sur les paramètres relatifs à l'état et à la productivité des stocks, de même qu'un ensemble convenu de données de base sur ces deux stocks, qui serait utilisé par le Conseil pour compléter et mettre en place les PCRH. Le Conseil observe avec grande déception que les scientifiques n'ont pas présenté cette information qui est nécessaire pour terminer les PCRH de ces deux stocks. En partie à cause de cette situation, le Conseil se voit dans l'incapacité d'utiliser pleinement les PCRH de la morue et de l'aiglefin pour formuler ses recommandations visant la conservation pour 2003-2004. Malgré cette difficulté, le Conseil a intégré un certain nombre de caractéristiques de l'ébauche des PCRH à ses recommandations pour 2003-2004. Il espère que les scientifiques pourront transmettre l'information convenue et que les PCRH de la morue et de l'aiglefin de 4X5Y ainsi que les autres espèces soient en place en 2003.

ENVIRONNEMENT

Après avoir été plus froides que la normale au cours d'une grande partie des années 1990, sauf sur le bassin d'Émeraude, les température près du fond sur la plate-forme Scotian sont légèrement supérieures à la moyenne de 1971 à 2000.

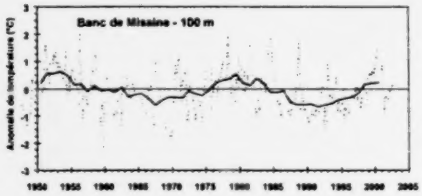

Anomalies des moyennes mobiles mensuelles (pointillé) et quinquennales des tempéra annuelles (ligne pleine) par rapport à la moyenne de 1971 à 2000 et

2002 – Températures près de la normale

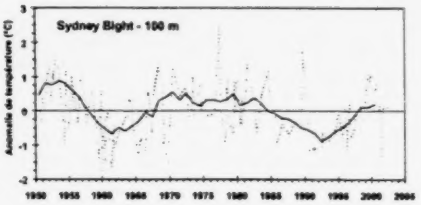

Anomalies des moyennes mobiles mensuelles (pointillé) et quinquennales des températures annuelles (ligne pleine) par rapport à la moyenne de 1971 à 2000 et

2002 – Températures près de la normale

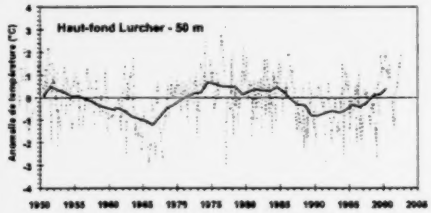

Anomalies des moyennes mobiles mensuelles (pointillé) et quinquennales des températures annuelles (ligne pleine) par rapport à la moyenne de 1971 à 2000 et

2002 – Supérieures à la normale de 1 à 2 °C

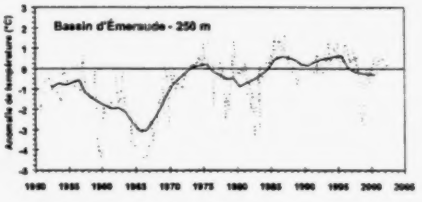

Anomalies des moyennes mobiles mensuelles (pointillé) et quinquennales des températures annuelles (ligne pleine) par rapport à la moyenne de 1971 à 2000 et

2002 – Températures près de la normale

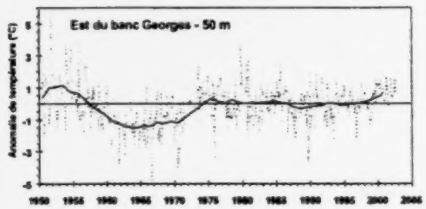

Anomalies des moyennes mobiles mensuelles (pointillé) et quinquennales des tempéra annuelles (ligne pleine) par rapport à la moyenne de 1971 à 2000 et

2002 – Supérieures à la normale d'environ 1 °C.

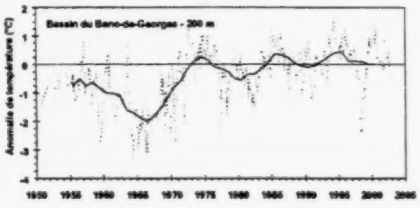

Anomalies des moyennes mobiles mensuelles (pointillé) et quinquennales des températures annuelles (ligne pleine) par rapport à la moyenne de 1971 à 2000 et

2002 – Températures près de la normale

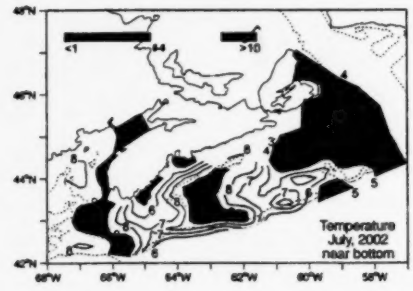

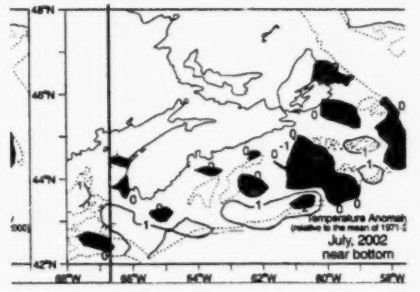

Sources : MPO, Science - Région des Maritimes

CHAPITRE 2 : STOCKS DE POISSON DE FOND DE LA PLATE-FORME SCOTIAN ET LA BAIE DE FUNDY RECOMMANDATIONS POUR CHAQUE STOCK

MORUE - 4VSW

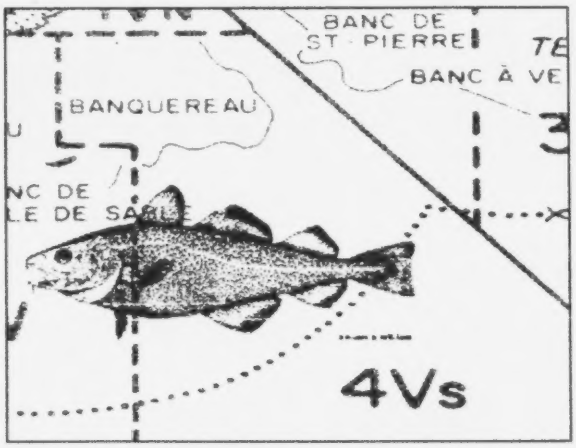

APERÇU

LA MORUE DE 4VSW SOUTIENT UNE PÊCHE COMMERCIALE DEPUIS LE XIX[e] siècle. Depuis 1977, cette pêche est principalement canadienne, les chalutiers effectuant de 70 à 75 % des débarquements, le reste provenant en grande partie des palangriers.

Le stock de morue de l'est de la plate-forme Scotian représente un ensemble de composantes de géniteurs dont au moins deux grands groupes de haute mer (banc Western / banc de l'île de Sable, et Banquereau) et une série de petits groupes côtiers. La situation de ce stock est compliquée par la présence en même temps de géniteurs de printemps et de géniteurs d'automne dans plusieurs des aires de reproduction. Les taux de croissance dans 4Vs et dans 4W diffèrent, si bien que dans les années 1970, le poisson d'âge 7 mesurait en moyenne 68 cm de long dans 4Vs et 72 cm dans 4W. Au milieu des années 1980, la croissance a diminué dans les deux zones et la longueur moyenne à l'âge 7 est tombée à 39 cm, en 1993.

Les prises, entre 1970 et 1989, totalisaient en moyenne 44 000 t. À la suite d'une baisse radicale des prises, le CCRH a recommandé, en septembre 1993, d'interdire la pêche. Depuis le moratoire, des prélèvements limités à moins de 400 t sont autorisés pour les relevés par pêche sentinelle et pour les prises accidentelles dans le cadre d'autres pêches.

En 2002, les consultations sur la morue de 4VsW ont eu lieu à Yarmouth (19 novembre), à Bedford (20 novembre) et à Port Hawkesbury (21 novembre). Bien que ce stock n'ait pas fait l'objet de longues discussions, les pêcheurs se sont dits généralement d'accord avec le rapport sur l'état du stock qui indique qu'il est en mauvais état. Cependant, ils sont d'avis que le phoque gris, l'exploration sismique et le manqué de nourriture constituent des problèmes importants et qu'on ne peut s'attendre à ce que le stock se rétablisse tant que ces problèmes n'auront pas été réglés, en particulier celui des phoques.

ANALYSE

La dernière évaluation complète du stock remonte à 1998. Des mises à jour annuelles ont eu lieu depuis. Voici les constatations du rapport du MPO de 1998 sur l'état des stocks et de la mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond de la Région des Maritimes en 2002 :

- Selon les relevés, depuis le milieu des années 1980, la mortalité attribuable à d'autres facteurs que la pêche a augmenté chez la morue et cette tendance a persisté même après la fermeture de la pêche.
- D'après les données scientifiques, l'augmentation de la mortalité attribuable à des causes autres que les débarquements déclarés est due notamment aux rejets, aux effets directs et indirects de mauvaises conditions environnementales et à la prédation par les phoques.
- La biomasse génitrice (5+) est inférieure à 2 000 t, le niveau le plus bas jamais observé, et diminue depuis 1998. Selon des hypothèses plausibles concernant la consommation par les phoques et d'autres causes de mortalité naturelle, on prévoit que la biomasse va décliner, même en l'absence de toute pêche.
- D'après les différents modèles de consommation de la morue par le phoque gris, de 5 400 t à 22 000 t de morue sont prélevées par ce prédateur. Ce sont là des niveaux élevés pour des biomasses de morue de 5+ inférieures à 2 000 t, tel qu'indiqué ci-dessus, et des prises accessoires effectuées dans le cadre de la pêche d'autres poissons de fond.

Le CCRH continue d'être préoccupé par la très faible productivité de ce stock et la baisse constante du groupe de géniteurs depuis la fermeture de la pêche en 1993. Deux phénomènes semblent être liés à la faible productivité du stock :

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	55	48	44	38	35.2	35.2	35.2	35.2	aucune pêche dirigée									
Prises	57.8	57.1	45.5	38.2	37.2	34.3	33.2	29.8	3.2	0.35	0.28	0.24	0.25	0.26	0.26	0.13	0.1	0.072

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

1) *L'environnement :* En 1998, la température des eaux de cette zone a été inférieure à la normale et les scientifiques ont signalé une augmentation des espèces d'eau froide, comme le capelan. Ce phénomène semble avoir disparu en 1999 et en 2000 et l'on espérait que la température plus élevée des eaux depuis 1999 aurait un effet favorable sur le recrutement, ce qui ne semble pas s'être concrétisé.

2) *Les phoques :* La morue (surtout les jeunes) représente en moyenne 12 % du régime alimentaire du phoque gris. Étant donné que la population de phoques gris continue apparemment à augmenter au même rythme que dans le passé, on estime qu'elle a consommé en 1997 entre 5 400 t et 22 000 t de morue dans 4VsW.

La répartition des prises dans les relevés par pêche sentinelle montre que la plupart des morues se trouvent sur les bancs de 4W (banc Western, banc de l'île de Sable et banc d'Émeraude) tout au long de l'année. La répartition fournie par le relevé par pêche sentinelle indique aussi qu'il y a, au moins en automne, des concentrations de morue dans les secteurs côtiers.

Présentement, les prélèvements de morue de 4VsW par la pêche sentinelle et sous forme de prises accidentelles dans le cadre d'autres pêches sont de moins de 150 t.

Les perspectives à court terme pour ce stock restent lugubres. La productivité du stock est très basse. Plusieurs facteurs ont contribué à un accroissement de la mortalité totale, y compris la prédation des plus jeunes morues par les phoques. La biomasse génitrice semble avoir diminué depuis 1998. Le CCRH n'a pas révisé ses perspectives sur ce stock.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée de la morue dans 4VsW en 2003-2004, de maintenir les mesures visant à limiter les prises accessoires de morues de 4VsW dans le cadre de toutes les pêches dirigées d'autres espèces à un total absolu de 150 t, soit l'estimation des prises en 2000-2001. Une fois cette limite atteinte, toutes les pêches dirigées d'autres espèces devraient être interdites. Le Conseil recommande qu'aucune pêche à des fins récréatives ou alimentaires ne soit autorisée, étant donné l'état très précaire du stock de morue dans ce secteur, et le relevé par pêche sentinelle doit être maintenu pendant la saison de pêche de 2003-2004. Les autres aires de concentration de la morue devraient être définies et la pêche de tous les poissons de fond devrait y être interdite. De plus, il faut examiner les activités de tous les autres utilisateurs des océans dans cette région en vue d'interdire celles qui sont considérées comme ayant un effet négatif sur la morue et toute autre ressource halieutique épuisée.

Étant donné la baisse continue du stock malgré des prélèvements très limités par pêche depuis le moratoire imposé en 1993, le CCRH recommande d'entreprendre un examen exhaustif des facteurs qui empêchent le rétablissement de la morue de 4VsW et de déterminer les mesures additionnelles qui pourraient être prises afin de promouvoir le rétablissement du stock. Les facteurs à examiner comprennent le potentiel de reproduction, les effets des conditions environnementales et des interactions écologiques, y compris la disponibilité de la nourriture et la prédation des phoques, ainsi que l'exploration sismique.

Sources

Sciences, MPO

RES A3-03 (1998) Morue de l'est du plateau néo-écossais
RES A3-35 (2002) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2001

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques à propos de ce stock aux endroits suivants :
Yarmouth (N.-É.) (19 novembre)
Bedford (N.-É.) (20 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board (2002-010-00183)
Debbie MacKenzie (2002-010-00212)
Debbie MacKenzie (2002-010-00213)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : effondrement

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	la plus faible jamais enregistrée
Biomasse totale :	bien inférieure à la moyenne
Recrutement :	inférieur au niveau moyen
Croissance et condition :	inférieures à la moyenne
Structure par âge :	inférieure à la moyenne (poissons petits pour leur âge)
Distribution :	inférieure à la moyenne
Niveau d'exploitation récent :	pêche interdite depuis septembre 1993

MORUE - 4VN (M-O)

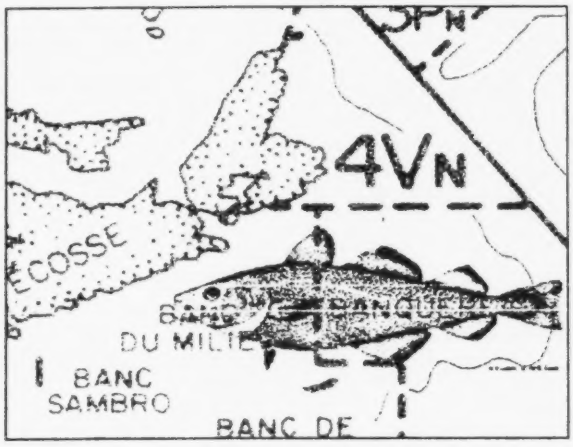

APERÇU

Les débarquements de morue de la sous-division 4Vn de l'OPANO ont diminué à partir de 1985 jusqu'à l'interdiction de la pêche en 1993. Pendant une grande partie des années 1980, les quotas ont contribué à limiter la pêche, mais après 1990, les captures étaient substantiellement inférieures au TAC. En septembre 1993, la pêche de la morue a été interdite et le moratoire est toujours en vigueur. Pendant quelques années avant la fermeture, les bateaux qui utilisaient des engins mobiles arrivaient à conserver un taux de prise correspondant à peu près à leur affectation, tandis que les palangriers réussissaient moins bien. Le mélange de la morue du golfe du Saint-Laurent (4 T) avec le stock résident et l'incapacité de répartir les débarquements de façon précise entre les stocks a compliqué l'évaluation et la gestion de la morue de 4Vn. Avant 1993, la pêche était pratiquée de mai à novembre; ensuite, on a changé la période pour mai à octobre afin qu'elle corresponde mieux à la migration du poisson du golfe du Saint-Laurent.

De 1960 à 1975, la morue de 4Vn a été pêchée par les étrangers, soit la Russie, l'Espagne, le Portugal et la France, de même que par le Canada. Entre 1975 et 1985, seuls la France et le Canada ont exploité ce stock et, depuis, toutes les prises sont strictement domestiques.

Depuis 1960, les captures se situent en moyenne à 6 000 t par année, un sommet de 12 000 t ayant été atteint au milieu des années 1960 et au cours des années 1980 jusqu'à la dernière décennie, pendant laquelle la moyenne annuelle n'était plus que de 660 t.

Les consultations au sujet de la morue de 4Vn (M-O) ont eu lieu à Port Hawkesbury, en Nouvelle-Écosse, le 21 novembre 2002. En général, les pêcheurs étaient d'avis que le stock de morue n'était pas en aussi grande difficulté que semble l'indiquer le rapport sur l'état des stocks (RES), mais semble plus abondant en eau profonde, très peu de morues se trouvant dans les eaux peu profondes près des côtes. Les pêcheurs signalent de bons taux de capture par les pêcheurs-repères commerciaux, dont ne tient pas compte l'évaluation du stock. Certains pêcheurs ont l'impression que les données de l'indice commercial doivent obtenir l'aval des scientifiques avant que le relevé soit entrepris alors qu'il était convenue par les pêcheurs que ce qu'ils déclarent en tant que prises commerciales devait donner une indication de l'état du stock. Cette question de l'omission des taux de prise de l'indice commercial dans l'évaluation du MPO par non-respect du protocole est un important sujet de friction pour les pêcheurs. Un autre sujet a fait l'objet de discussions intenses, celui des effets de la somme de tous les travaux d'exploration pétrolière et gazière qui se déroulent autour de la Nouvelle-Écosse, surtout dans les secteurs avoisinants de 4VsW. Les relevés sismiques sont considérés par les pêcheurs comme ayant des effets négatifs importants sur le poisson. Selon certains, les explosions sismiques nuisent aux larves de poissons, tandis que d'autres sont d'avis que le poisson de taille exploitable disparaît de la région pendant des semaines après des activités de prospection sismiques.

ANALYSE

La pêche de la morue de 4Vn (M-O) est interdite depuis septembre 1993. Pourtant, on observe peu d'indices du rétablissement du stock, en grande partie à cause de l'absence de recrutement. Au 5 novembre, on établissait qu'au total, 71 t avaient été capturées dans le cadre de la pêche sentinelle et sous forme de prises accidentelles au cours des pêches du sébaste, des poissons plats et du flétan en 2002. La pêche sentinelle s'est poursuivie cette année encore, tout comme celle des pêcheurs-repères visant à établir l'indice commercial. Le total des débarquements autorisés pour ces deux activités est de 275 t, mais on s'attend à des prises bien inférieures. Le stock est surveillé à l'aide des relevés annuels du poisson de fond du MPO, effectués en juillet. De plus, un relevé par pêche sentinelle effectué par des palangriers commerciaux a été inauguré en septembre 1994 et réalisé en juillet et en septembre de chaque année depuis. Ces deux relevés

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	12	12	9	7.5	7.5	7.5	10	10	1.8	aucune pêche dirigée								
Prises	12.1	12	10.3	8.9	7.3	4.9	4.8	4.2	0.8	0.06	0.05	0.05	0.05	0.043	0.075	0.05	0.13	0.07

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentant les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

donnent une image similaire de l'état du stock. Tant qu'il n'y aura pas de recrutement substantiel et que les recrues ne survivront pas jusqu'à l'âge de la reproduction, on n'entrevoit aucune possibilité de réouverture de cette pêche.

Cette année encore, le Conseil demeure préoccupé par le faible recrutement des classes d'âge de 1988 à 1996, bien qu'on ait observé certains signes récents d'amélioration du recrutement. Selon le RES de 2002, les classes d'âge de 1998 et de 1999 sont supérieures à la moyenne et l'estimation de la mortalité totale pourrait dépasser largement le niveau de 0,2 présumé par le passé. Ce taux élevé et la faible production actuelle du stock suppose un rétablissement lent du stock. L'évaluation de ce stock est empreinte d'une grande incertitude; le Conseil recommande donc de maintenir le programme de pêche sentinelle et celui des pêcheurs-repères dans 4Vn pour continuer à recueillir l'information courante et obtenir des données additionnelles sur ce stock.

Le CCRH recommande de poursuivre le relevé par pêche sentinelle et les activités commerciales des pêcheurs-repères comme par les années antérieures. Le total des prélèvements des pêcheurs-repères ne devrait pas dépasser 100 t, la moyenne établie depuis le début de ce programme.

Le CCRH croit que les activités commerciales limitées des pêcheurs-repères permettront à l'industrie d'obtenir une meilleure perspective de l'abondance, de la composition par taille, de la répartition et de la disponibilité de la morue et d'autres espèces à différents moments de l'année. Comme dans le cadre d'autres programmes de pêcheurs-repères, les connaissances ainsi acquises par l'industrie aident le CCRH à se faire une meilleure idée de l'état des ressources dans le secteur.

Par les années passées, le Conseil avait recommandé de n'autoriser la pêche de la morue de 4TVn pendant son hivernage dans 4Vn (de novembre à avril) que dans la mesure où l'on était largement certain que les prises de morues résidentes de 4Vn étaient minimes. Le MPO a récemment approuvé une pêche d'hiver dans des conditions restreintes dans l'aire d'hivernage de 4Vn, compte tenu des résultats d'une étude conjointe MPO-industrie qui avait antérieurement fait l'objet d'un examen par des pairs, mais qui n'avait pas encore été publiée. Certains représentants de l'industrie ont exprimé leurs préoccupations face à la décision du MPO de rouvrir la pêche d'hiver de la morue dans 4Vn à ce stade. Le Conseil note que les plus récents rapports sur les stocks de morue de 4Vn et 4VsW (qui se mélangent avec la morue de 4TVn dans la région de Sydney Bight) révèlent un épuisement de plus en plus grave des stocks et ne font état d'aucun rétablissement depuis l'interdiction de la pêche commerciale en 1993.

L'étude conclut qu'aux niveaux actuels de la biomasse des différents stocks, les prises de morues résidentes au cours de la pêche d'hiver dirigée de la morue de 4TVn sont estimées à 3 à 5 %. Le MPO a indiqué que les restrictions imposées à la pêche d'hiver visent à réduire encore davantage ce pourcentage. Le Conseil note qu'il subsiste des incertitudes et se dit préoccupé par le problème du mélange des stocks dans cette région.

Par conséquent, le CCRH recommande que la pêche d'hiver de la morue de 4TVn soit étroitement surveillée et que les scientifiques du MPO qui procèdent aux évaluations mettent au point des méthodes appropriées d'évaluation des prélèvements de morue de 4Vn et de 4VsW qu'ils présenteront dans les évaluations des stocks respectives. Le CCRH recommande également que l'étude du MPO et de l'industrie soit rendue publique et que les scientifiques du MPO continuent à corroborer les résultats de l'étude.

Dans d'autres régions et baies, les relevés acoustiques de la morue se révèlent utiles pour aider à déterminer la biomasse absolue.

Le CCRH recommande que les scientifiques du MPO, en collaboration avec les participants à la pêche de 4Vn, évaluent la possibilité de réaliser d'autres relevés afin d'aider à déterminer la biomasse absolue actuelle.

Aux consultations, les pêcheurs ont indiqué avoir observé encore beaucoup de phoques gris autour des îles Bird et ils craignent que les jeunes poissons de fond dans les environs soient consommés à un rythme alarmant. Ce stock de morue, à l'instar de nombreux autres stocks de morue de l'Atlantique, affiche un taux de mortalité naturelle élevé. Le stock de 4Vn (mai à octobre) pourrait être un bon candidat pour tenter de

déterminer les causes de cette mortalité élevée et d'évaluer la portion attribuable à la prédation des phoques.

La recommandation de l'année dernière concernant l'évaluation des îles Bird comme zone d'exclusion pour la protection des jeunes poissons de fond continue d'être jugée nécessaire.

Sources

Sciences, MPO

RES A3-35 (2002) Morue de Sydney Bight (4Vn)

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques à propos de ce stock à l'endroit suivant :
Port Hawkesbury (21 novembre)

Mémoires écrits

Kevin Nash - Pêcheur (2002-010-00211)
North of Smokey Fishermen's Association – Osborne Burke (2002-010-00215)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : incertain.

Biomasse génitrice :	inférieure à la moyenne à long terme
Biomasse totale :	inférieure à la moyenne à long terme
Recrutement :	quelques indices d'amélioration
Croissance et condition :	coefficient de condition inférieur à la moyenne à long terme
Structure par âge :	moyenne, mais faible en abondance absolue
Distribution :	les gros poissons sont concentrés le long de la pente, les petits sont dans les eaux côtières
Niveau d'exploitation récent :	inférieur à $F_{0.1}$ depuis 1994.

MORUE - 4X5Y

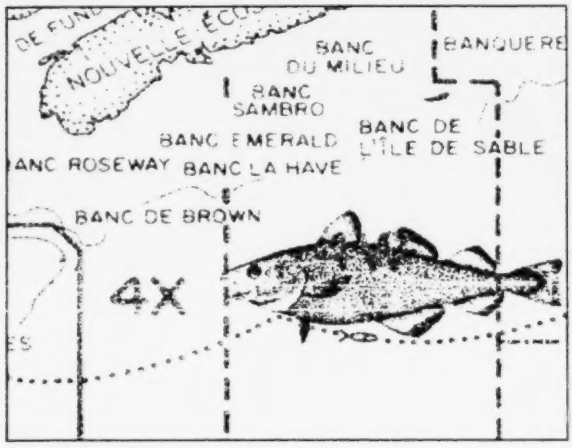

APERÇU

La morue juvénile de 4X5Y se nourrit d'une grande variété d'invertébrés, ajoutant des poissons à son alimentation, au fur et à mesure de sa croissance. La morue de ce secteur atteint en moyenne une taille de 53 cm à l'âge 3, de 72 cm à l'âge 5 et de 110 cm à l'âge 10. En général, la morue se reproduit pour la première fois à trois ans et les femelles ont tendance à pondre plusieurs lots d'œufs pendant une même période de ponte. La fécondité des femelles à la maturité est d'abord faible, puis elle augmente considérablement avec l'âge. La morue effectue des migrations saisonnières associées au frai. Ce secteur de gestion compte plusieurs frayères, dont la plus grande se trouve en hiver sur le banc de Browns.

La morue soutient une pêche commerciale dans ce secteur depuis le XVIII[e] siècle, pêche qui était essentiellement côtière jusque vers 1960. Après l'extension de la compétence des États côtiers à 200 milles, en 1977, la pêche de la morue de 4X5Y est devenue principalement canadienne. Les débarquements déclarés de morue depuis 1985 sont inférieurs à 30 000 t. Les débarquements moyens depuis 1995 sont inférieurs à 10 000 t. Un TAC annuel de 6 000 t pour 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003 a été annoncé par le ministre des Pêches et des Océans, le 31 mars 2000. Le Ministre a indiqué que l'un des éléments clés de son plan était un objectif de rétablissement de la biomasse de reproducteurs à 40 000 t d'ici 2003. Le MPO devait suivre attentivement les progrès du rétablissement de la biomasse et faire appel aux avis du CCRH à ce sujet. L'annonce mentionnait aussi que si l'objectif de rétablissement n'était pas atteint, des réductions des prises ou l'interdiction complète de la pêche allaient être imposées au cours des années subséquentes. Des mesures améliorées de surveillance de la pêche par le Ministère faisaient aussi partie du plan.

Deux types d'engins dominent la pêche de ce stock : les engins mobiles (petits chalutiers de moins de 65 pi de LHT) et les engins fixes (palangres/lignes à main et filets maillants – utilisés à partir de petits bateaux de moins de 65 pi de LHT). Par le passé, cette pêche a été dominée par les engins mobiles, sauf entre 1990 et 1993, alors que la proportion de débarquements des engins fixes était plus élevée. La pêche du poisson de fond dans 4X5Y est pratiquée toute l'année, les flottilles adaptant leurs activités aux conditions météorologiques et à l'abondance du poisson. La flottille assujettie aux QIT (EM<65 pi) adapte sa stratégie de pêche au quota disponible, de sorte que ses activités sont maintenant plus saisonnières selon le quota et les marchés. La flottille de petits bateaux de pêche aux engins fixes est surtout active en juin et en juillet, les bateaux plus gros (>65 pi) ou assujettis à des QIT participant à la pêche à l'automne. La flottille de bateaux de pêche aux engins fixes <45 pi est celle qui dispose actuellement de la plus grande part du quota.

OBJECTIFS PROVISOIRES POUR LE STOCK

Le Conseil a fait des recommandations pour la morue de 4X5Y en se fondant sur les objectifs et mesures de conservation pour ce stock. En collaboration avec l'industrie de la pêche de 4X5Y, le Conseil a préparé un plan de conservation des ressources halieutiques à long terme (PCRH) pour la morue et l'aiglefin dans 4X5Y. Les objectifs du plan sont les suivants :

1. Conservation et rétablissement des stocks de poisson de fond exploités à des fins commerciales

a) **Santé de l'écosystème.** Prévenir ou atténuer toute perturbation de la diversité des espèces, de la variabilité génétique, de la productivité, de la structure et de la fonction de l'écosystème, ainsi que de la qualité du milieu marin, pour les espèces cibles et autres.

b) **Rétablissement.** Ramener la biomasse génitrice à l'échelle ciblée.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	30	20	17.5	14	12.5	12	26	26	15	13	9	11	13	9.3	7	6	6	6
Prises	20	19.2	18.5	19.1	19.4	22.7	26.7	25.5	15.8	13.1	8.8	10.8	11.5	8.28	7.11	5.9	5.9	4.5

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentant les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

c) **Conservation.** Déceler, surveiller et éviter la surexploitation des différentes composantes du stock de géniteurs et des aires de croissance des jeunes dans la zone de gestion.

d) **Recherche.** Étudier, surveiller la capacité de reproduction du stock, des composantes des sous-stocks et les interactions avec les autres espèces de l'écosystème, et établir des stratégies appropriées.

2. Utilisation durable et stabilité relative de la pêche et du régime de gestion.

a) **Utilisation durable.** Préserver les fonctions de l'écosystème au profit des générations futures.

b) **Vision à long terme.** Adopter une vision à long terme de la gestion des stocks liée aux niveaux de la biomasse génitrice et autres indicateurs associés à la santé du stock.

c) **Admettre les fluctuations.** Admettre que les décisions relatives à la conservation touchent des stocks qui subissent des fluctuations naturelles dans un écosystème complexe et dynamique.

Le CCRH et les pêcheurs de 4X5Y continuent leurs travaux en vue de l'application de ces objectifs aux pêches mixtes de la morue et de l'aiglefin dans 4X5Y.

Analyse

Constatations du rapport de 2002 sur l'état des stocks de morue de 4X5Y :

- Les débarquements déclarés et le TAC ont diminué au cours des années 1990 et étaient de 6 000 t par année de 2000 à 2002.
- Le recrutement a connu une amélioration à compter de la classe d'âge de 1998, mais demeure inférieur à la moyenne.
- La biomasse augmente depuis la fin des années 1990, mais demeure faible.
- Le taux de croissance et la condition n'affichent aucune tendance particulière.
- La mortalité totale demeure élevée malgré un TAC restrictif.
- Un fort taux mortalité ne semble pas indiquer que la mortalité naturelle augmente, mais elle va dans le sens des rapports anecdotiques de rejets en mer et de débarquements non déclarés de morue.
- Vu l'amélioration du recrutement, la biomasse devrait continuer à augmenter. Tous les avantages des classes d'age de 1998 à 2000 pour le rétablissement du stock ne pourront se concrétiser si la mortalité ne peut être abaissée à des niveaux modérés.

Des consultations à propos de ce stock ont eu lieu à Yarmouth, Bedford et Port Hawkesbury, en Nouvelle-Écosse, les 19, 20 et 21 novembre 2002, respectivement. Pendant ces consultations, les pêcheurs ont déclaré que les stocks de morue et d'aiglefin de 4X5Y s'amélioraient. Le stock de morue est celui qui nécessite la plus grande attention parce qu'il est largement réparti dans toute l'aire et que sa vulnérabilité face aux engins est généralement plus grande que l'aiglefin. De plus, le stock de morue a commencé son rétablissement à un niveau très faible. En général, le secteur des engins fixes a plus de difficultés à éviter la morue tandis qu'il pêche l'aiglefin. Les pêcheurs affirment que les rapports anecdotiques de rejets en mer, de rejets sélectifs et les débarquements non déclarés n'étaient pas aussi répandus que l'indique le RES, qu'ils sont le fait de quelques renégats et qu'il faudrait faire cesser les activités des coupables. Les pêcheurs affirment sans ambages que le taux de mortalité inexpliqué de la morue de 4X5Y doit cesser pour permettre aux scientifiques de fournir des données crédibles sur l'état du stock.

La pêche de la morue de 4X5Y en est actuellement à la dernière année du plan triennal prévoyant des TAC de 6 000 t. L'objectif du plan était de reconstituer la biomasse génitrice à des niveaux supérieurs à 40 000 t d'ici 2003. Bien que le RES de la morue de 4X5Y pour 2002 ne précise pas si l'objectif sera atteint, tout semble indiquer qu'il ne le sera pas.

Selon les indices du RES, et l'industrie le confirme, le stock se rétablit même si l'on croit que les prises ont dépassé le TAC. En 2002 le Conseil a été informé que durant ces dernières années, la pêche a comporté un taux élevé de rejets et de débarquements non déclarés.

Ces pratiques ont ralenti le rétablissement, apporté de grandes incertitudes dans l'évaluation et doivent cesser. L'élimination de ces mauvaises pratiques est le plus grand défi de la gestion efficace de cette pêche.

Le Conseil recommande de confier à un groupe de travail dirigé par la Gestion des pêches du MPO et composé de membres de l'industrie et des Sciences du MPO, la tâche de concevoir un système permettant de s'assurer que le total des prélèvements ne dépassera pas 6 000 t en 2003-2004.

Aucune pêche dirigée ne doit être autorisée à moins qu'un système satisfaisant ne soit approuvé et mis en œuvre.

Si, après la saison de pêche de 2003-2004, le Conseil conclut que la situation n'a pas été corrigée de manière satisfaisante, il recommandera de réduire la pêche substantiellement.

Aux consultations du CCRH, les pêcheurs se sont plaints que les évaluations des stocks ne correspondaient pas à ce qu'ils observent en mer et, par conséquent, les pêcheurs qui utilisent des engins fixes aimeraient contribuer au processus scientifique en faisant leur propre relevé dont les données pourraient être analysées, revues par des pairs et acceptées au Processus de consultation régionale (PCR), un peu comme le relevé par QIT. Le Conseil a abordé la question récemment avec le Directeur général régional des Maritimes de Pêches et Océans qui a entrepris de la soulever auprès de l'industrie.

Le CCRH recommande que le Comité consultatif du poisson de fond de Scotia-Fundy soit le mécanisme utilisé pour une étude approfondie au sujet de la conception et de la mise en œuvre d'un relevé aux engins fixes.

Le CCRH réitère son appui aux efforts du programme des Sciences du MPO qui comprend un programme de marquage de la morue permettant d'étudier les déplacements de la morue en cours de saison, les sous-stocks ainsi que les lieux et les périodes de frai possible dans 4X5Y. L'élargissement du programme actuel de façon à inclure le relevé conjoint industrie-MPO par QIT fournirait des résultats plus étendus pour fins d'analyse future.

Le CCRH recommande que les Sciences du MPO, en collaboration avec l'industrie, présentent un rapport sur le programme de marquage dans 4X5Y, notamment sur les habitudes migratoires saisonnières de la morue (et d'autres poissons de fond), ainsi que le lieu du frai et la dynamique des géniteurs, à mesure que l'information sera disponible.

Sources

Sciences, MPO

RES A3- 05 (2002) Morue du sud du plateau néo-écossais et de la baie de Fundy

C-AC-00-11 Communiqué - Pêches et Océans Canada.

Consultations du CCRH

Le CCRH a entrepris des consultations à propos de ce stock aux endroits suivants :

Yarmouth (N.-É.) (19 novembre)
Bedford (N.-É.) (20 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Yarmouth County Fixed Gear Association – C. Davis et L. Blackler (2002-010-00178)

Shelburne County Quota Group – Gary Dedrick (2002-010-00188)

Nova Scotia Fish Packers Association – Denny Morrow (2002-010-00204)

Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont (2002-010-00205)

Charlesville Fisheries Ltd. – Raymond Belliveau (2002-010-00206)

Scotia Fundy Inshore Fishermen's Association – E.L. Walters (2002-010-00207)

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association (2002-010-00210)

Shelburne County Competitive Fishermen's Association – P. Decker et V. Wolfe (2002-010-00187)

Union des pêcheurs des Maritimes, section locale 9, S.-O. de la N.-É. – Hubert Saulnier (2002-010-00189)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock :	faible, en rétablissement vers l'objectif de la biomasse génitrice de >45 000 t d'ici 2006
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	en hausse par rapport à son plus bas niveau historique; amélioration anticipée des classes d'âge de 1998 et 1999
Biomasse totale :	même que ci-dessus
Recrutement :	bien inférieur à la moyenne historique des poissons d'un an depuis 1992, mais amélioration depuis quelques années, surtout grâce aux classes d'âge de 1998, 1999 et 2000
Croissance et condition :	continuent d'être bonnes
Structure par âge :	les poissons âgés représentent une plus petite proportion des débarquements que prévu, 3 classes d'âge supérieures à la moyenne (âges 3-10)
Distribution :	l'aire occupée et la densité locale sont toutes deux faibles
Niveau d'exploitation récent :	a atteint un sommet en 1992; en baisse depuis.

AIGLEFIN - 4TVW

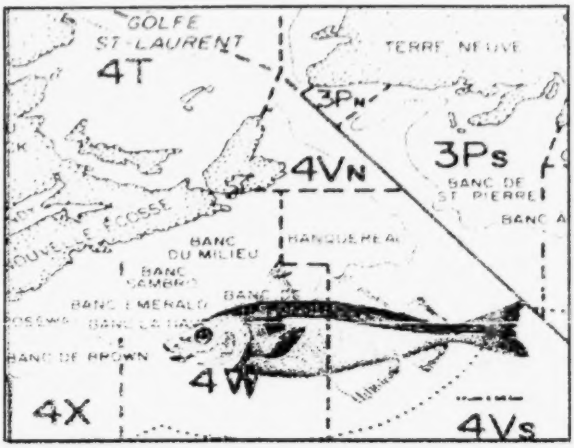

APERÇU

Ce stock se trouve principalement dans 4VW, le long de la partie nord-est de la plate-forme Scotian. Les débarquements déclarés s'établissaient en moyenne à près de 30 000 t dans les années 1950, à 25 000 t dans les années 1960, à 5 000 t dans les années 1970 et à 11 000 t dans les années 1980. La mortalité par pêche a atteint des niveaux très élevés au début des années 1970; par la suite elle a suivi une tendance irrégulière jusqu'en 1988 avant d'augmenter en flèche jusqu'en 1993. La pêche dirigée a été interdite en 1994 et l'est toujours. Il semble que la pêche ne soit pas la seule cause de la baisse précipitée de la biomasse du stock et du taux de croissance de ce poisson à partir du milieu des années 1980 jusqu'en 1993. Des conditions environnementales très difficiles semblent y avoir également contribué. En 1999, les conditions environnementales sont revenues à une gamme de valeurs plus proches de la normale. La classe d'âge de 1998 est supérieure à la moyenne et celle de 1999 semble exceptionnellement forte.

Une des caractéristiques importantes de ce stock et de son habitat est la fermeture d'une grande zone comprenant une grande partie des bancs d'Émeraude et Western (c.-à-d. la boîte de l'aiglefin). Cette fermeture a été imposée en 1993 afin d'englober ce que l'on considérait alors comme d'importantes nourriceries. Bien que les avis soit partagés quant à l'efficacité de ses limites comme mesure de protection des jeunes aiglefins, elle reste tout de même une importante zone « interdite » qui protège aussi bien les jeunes que les adultes.

ANALYSE

Une évaluation complète de ce stock a été réalisée par les scientifiques du MPO en 2002 au moyen du même cadre que l'évaluation précédente. En voici les constatations :

- La biomasse génitrice a augmenté de façon constante depuis l'interdiction de la pêche et est maintenant légèrement supérieure à la moyenne de 1970 à 2001.
- Le nombre d'aiglefins a connu une hausse substantielle, mais principalement chez les poissons de moins de 42 cm. L'abondance des aiglefins de 42 cm et plus est demeurée faible pendant toutes les années 1990.
- La classe d'âge de 1998 est supérieure à la moyenne et celle de 1999 est exceptionnelle.
- L'aire occupée par l'aiglefin de 30+ cm s'est rétrécie au milieu des années 1980 et s'est récemment stabilisée à des valeurs proches de la moyenne de la série chronologique du navire de recherche.
- Une faible croissance, une condition médiocre, la maturité à une taille inférieure et un taux de mortalité naturelle élevé continuent de caractériser la production de ce stock.

Les conditions des températures de fond au cours des cinq dernières années ont été égales ou supérieures à la moyenne de 1961 à 1990. La mortalité totale aurait été en moyenne supérieure à 0,35 depuis le milieu des années 1980, ce qui laisse supposer qu'elle serait substantiellement plus élevée que l'hypothèse de 0,2 avancée pour les dernières évaluations parce que les prélèvements par pêche ont été minimes depuis 1994. Depuis le milieu des années 1980, le taux de croissance des poissons d'âge 3+ varie entre 10 et 30 % en dessous de la moyenne de 1970 à 1985 et est relativement stable depuis 1995. Cet aspect a des répercussions négatives sur le rétablissement de la biomasse « exploitable », définie en fonction de la limite de taille des poissons de 43 cm, et qui, au début de 2000 était de l'ordre de 5 000 t, soit moins du tiers des 17 500 t de moyenne pour la période de 1970 à 2000. Aux fins de la comparaison, mentionnons que la biomasse génitrice de 2001 était estimée à 24 600 t, soit légèrement plus que la moyenne de 23 500 t de 1970 à 2000. Grâce au recrutement de la classe d'âge

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	15	17	aucune pêche dirigée		6.7	6						aucune pêche dirigée						
Prises	11.9	16.3	4.2	3.9	9.1	6.8	5.8	5.9	1.2	0.09	0.09	0.10	0.06	0.12	0.06	0.06	0.1	0.07

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

exceptionnelle de 1999, la biomasse génitrice de 2002 est d'environ 50 000 t.

Le CCRH a tenu des consultations publiques sur ce stock en Nouvelle-Écosse, à Yarmouth (19 novembre), à Bedford (20 novembre) et à Port Hawkesbury (21 novembre). La plupart des commentaires appuient la conclusion selon laquelle l'aiglefin est plus abondant depuis quelques années. Il ne semble pas y avoir de divergence d'opinions entre les représentants de l'industrie et les résultats de l'évaluation de 2002. Les représentations de l'industrie comprenaient aussi une demande, afin qu'on envisage la possibilité de reprise d'une pêche dirigée limitée de l'aiglefin avec un TAC de 1 000 t et une taille minimale de 38 cm. Présentement l'aiglefin de 38 cm dans 4TVW est adulte et commercialisable.

Dans ses recommandations pour 2002-2003, le Conseil avait préconisé la création d'un groupe de travail, dirigé par la Gestion des pêches du MPO, et comprenant des représentants des Sciences du MPO et de l'industrie, chargé d'étudier les aspects suivants :

- évaluer les répercussions d'une réduction du taux de croissance et de diverses stratégies d'exploitation sur le rendement potentiel à court et à long terme de la pêche,
- évaluer les rajustements possibles à la taille minimale de 43 cm par rapport à d'autres niveaux possibles, y compris la longueur moyenne de 39 cm à laquelle la totalité des femelles atteignent la maturité,
- concevoir et mettre en œuvre des projets de pêche expérimentale (avec présence appropriée d'observateurs),
- évaluer la capacité des secteurs de l'industrie de minimiser les prises accidentelles de morue tout en pratiquant la pêche dirigée de l'aiglefin de 43 cm / 39 cm et étudier d'autres questions déterminées par le groupe.

Le rapport des Sciences du MPO sur l'état des pêches 2002, relativement à cette recommandation, fait état de ce qui suit :

- Les chances de voir l'aiglefin de 4TVW revenir à la productivité observée avant le milieu des années 1960 ou le début des années 1980 dépendent des possibilités de retour aux valeurs antérieures de la croissance et de la mortalité naturelle.
- La meilleure hypothèse justifiée est que les changements de productivité observés sont des réactions compensatoires à des stress d'origine environnementale / écologique.
- La biomasse depuis quelques années est composée en grande partie d'aiglefins relativement petits, à cause de la croissance lente des poissons de cette population.
- Le rendement potentiel actuel est de 500 t à 1 300 t, selon la taille à la première capture.
- La biomasse génitrice est actuellement de 50 000 t environ grâce aux classes d'âge de 1998 et de 1999, mais si la faible productivité actuelle persiste, la biomasse diminuera, même sans pêche.
- Étant donné le très mauvais état de la morue, toute augmentation de la mortalité de la morue de 4VsW par suite d'une reprise de la pêche de l'aiglefin est inacceptable d'un point de vue biologique.

Les récentes classes d'age de l'aiglefin de 4TVW sont supérieures à la moyenne (1998) ou extraordinaires (1999), la biomasse totale et la biomasse génitrice sont substantiellement supérieures à la moyenne, le stock géniteur comporte plusieurs classes d'âge et les ressources sont largement réparties. Cependant, étant donné que le poids selon l'âge demeure faible et que la mortalité naturelle semble élevée, la biomasse devrait diminuer même en l'absence de pêche.

Une reprise de la pêche dirigée de l'aiglefin de 4TVW pourrait aussi causer des problèmes de conservation pour la morue de 4VsW. La situation de la morue de 4VsW est telle que, d'un point de vue biologique, les prélèvements par pêche devraient être à peu près nuls. Le CCRH note que dans 4VsW, la morue est capturée dans le cadre des relevés du MPO, des pêches sentinelles et à titre de prises accidentelles des pêches du flétan, de la goberge, du sébaste et de la merluche. Le total des prises en 2000-2001 était de l'ordre de 150 t; 71 t avait été capturées au 7 octobre 2002.

Compte tenu des problèmes possibles de conservation de la morue de 4VsW, le Conseil recommande de ne pas autoriser de pêche dirigée de l'aiglefin dans 4TVW en 2003-2004, sous réserve des initiatives mentionnées ci-dessous.

Le CCRH recommande de restreindre les prises accidentelles d'aiglefin dans 4TVW à celles qui sont requises pour la pratique normale des pêches dirigées d'autres espèces, sous réserve des initiatives définies ci-dessous.

L'estimation actuelle de 50 000 t de la biomasse génitrice de l'aiglefin de 4TVW est l'une des plus fortes observée depuis 1970, les seules valeurs supérieures ayant été celles de 1985 à 1987 (59 000 t, 65 000 t, 53 000 t). Entre 1948 et 1970, cependant, la biomasse génitrice était régulièrement de 50 000 t ou plus, la plus élevée étant estimée à près de 80 000 t en 1957-1958. Actuellement, la biomasse génitrice est composée en grande partie de poissons (matures) de taille inférieure à la limite minimale de 43 cm; compte tenu du taux actuel de croissance et de mortalité naturelle, bien peu de ces poissons vont dépasser les 43 cm. Les scientifiques du MPO croient qu'il est fortement probable que la biomasse génitrice diminue jusqu'à ce qu'ils considèrent comme des limites de conservation possible d'ici quelques années si la mortalité naturelle demeure élevée, si la croissance ne s'améliore pas et si le recrutement est moyen ou inférieur à la moyenne.

Le CCRH croit qu'un programme limité de pêcheurs-repères permettrait à l'industrie de se faire une meilleure idée de l'abondance, de la composition par taille, de la répartition et de la disponibilité de l'aiglefin et d'autres espèces à différents moments de l'année. Comme pour d'autres programmes de pêcheurs-repères, les connaissances ainsi acquises par l'industrie aident le CCRH à acquérir une meilleure perspective de l'état des ressources dans le secteur.

Le CCRH recommande que le groupe de travail créé par la Gestion des pêches du MPO, et comprenant des représentants des Sciences du MPO et de l'industrie, poursuive en 2003 les travaux entrepris en 2002 :

- **afin de concevoir et de mettre en œuvre des projets de pêche expérimentale (avec présence appropriée d'observateurs), d'évaluer la capacité des secteurs de l'industrie de minimiser les prises accidentelles de morue tout en pratiquant la pêche dirigée de l'aiglefin de 43 cm / 38 cm et d'étudier d'autres questions déterminées par le groupe.**

Une des caractéristiques importantes de ce stock et de son habitat est la fermeture d'une grande zone comprenant une grande partie des bancs d'Émeraude et Western (c.-à-d. la boîte de l'aiglefin). Cette fermeture a été imposée en 1993 afin d'englober ce que l'on considérait alors comme d'importantes nourriceries. Bien que les avis soit partagés quant à l'efficacité de ses limites comme mesure de protection des jeunes aiglefins, elle reste tout de même une importante zone « interdite » qui protège aussi bien les jeunes que les adultes.

Selon les études du MPO et de l'industrie, la forte concentration de petits aiglefins ne correspond pas aux limites actuelles de la boîte à aiglefin. **Le Conseil recommande de revoir les limites de la zone dans laquelle la pêche est interdite pour protéger les jeunes aiglefins, en tenant compte des considérations pour la conservation de toutes les ressources halieutiques de ce secteur.**

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateurs globaux du stock :	très forte poussée de rétablissement; le taux de croissance demeure faible et le taux de mor-talité naturelle reste élevé
	Par rapport à la moyenne
Abondance générale (âge 2+) :	la plus élevée de la série chronologique; plus du double de la moyenne de 1970 à 2000
Biomasse génitrice :	saine; probablement supérieure à la moyenne de 1948 à 2000
Recrutement :	de bon (1998) à extra-ordinairement bon (1999)
Structure par âge :	biomasse de 3+ raison-nablement répartie entre 5 classes d'âge; possibi-lité d'augmentation im-portante et soutenue de la biomasse génitrice décou-lant de la bonne classe d'âge de 1998 et de la classe d'âge extra-ordinaire de 1999
Taux de croissance :	médiocre, particu-lièrement pour les pois-sons âgés, poissons d'âge 3+ de l'ordre de 10 à 30 % sous la moyenne de 1970 à 1985; relative-ment stable depuis 1995
Condition : (rapport longueur-poids)	inférieure à la moyenne de 1979 à 1999 mais à moins de 5 % (30 cm) et 10 % (45 cm) de la moyenne.
Distribution :	stable ou supérieure à la moyenne de 1970 à 2000; stable ou s'amenuise depuis le milieu des années 1980
Niveau d'exploitation récent :	très faible à 0,003

Sources

Sciences, MPO

SSR A3-35 (2001) L'aiglefin de l'est de la plate-forme Scotian (div. 4TVW)

Document de recherche du SCCS 2001/100: Évaluation de l'état des stocks d'aiglefin dans les divisions 4TVW en 2000

Biological considerations for the re-opening of the Eastern Scotian Shelf (4TVW) Haddock Fishery. Sciences, MPO - Rapport sur l'état des pêches, 2002/EBAUCHE

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques à propos de ce stock aux endroits suivants :
Yarmouth (N.-É.) (19 novembre)
Bedford (N.-É.) (20 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

National Sea Products – Michael O'Connor (2002-010-00200)

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Asso-ciation (2002-010-00210)

Groundfish Enterprise Allocation Council – Bruce Chapman (2002-010-00216)

Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board (2002-010-00183)

National Sea Products – Michael O'Connor (2002-010-00209)

AIGLEFIN - 4X5Y

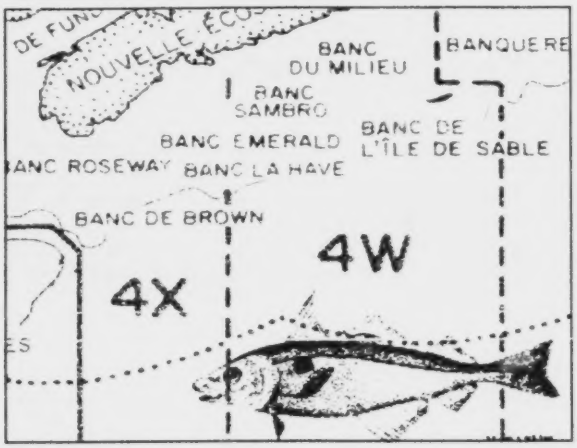

APERÇU

L'aiglefin est un poisson de fond qui se nourrit surtout de petits invertébrés. Les jeunes aiglefins croissent relativement vite et, en moyenne, mesurent 43 cm et pèsent 0,8 kg à l'âge 3, âge auquel environ 50 % des femelles arrivent à maturité. Le nombre d'œufs produits par une femelle de cet âge, cependant, est faible, mais il augmente rapidement avec l'âge. Le banc de Browns est la plus grande frayère du stock et le frai est à son plus fort d'avril à juin. Après l'âge 3, la croissance de l'aiglefin ralentit et il atteint une longueur d'environ 66 cm à l'âge 10.

Les débarquements déclarés sont inférieurs à 11 000 t depuis 1988. Traditionnellement, la pêche a surtout été pratiquée au moyen d'engins mobiles (chalutiers). Entre 1990 et 1993, cependant, les débarquements provenaient pour la plus grande part des engins fixes (palangres et lignes à main). Le stock est géré par quota depuis 1970 et une fermeture de la frayère du banc de Browns est en vigueur chaque année depuis lors, à des dates variables. Actuellement, elle est du 1er février au 15 juin.

Les petits bateaux qui pêchent à la ligne sont surtout actifs de mai à septembre. La flottille assujettie à des QIT (EM<65 pi) adapte sa stratégie de pêche au quota disponible, de sorte que ses activités sont maintenant plus saisonnières selon le quota et les marchés. La flottille de petits bateaux de pêche aux engins fixes est surtout active en juin et en juillet, les bateaux plus gros (>65 pi) ou assujettis à des QIT participant à la pêche à l'automne.

OBJECTIFS PROVISOIRES POUR LE STOCK

Le Conseil a fait des recommandations pour l'aiglefin de 4X5Y en se fondant sur les mesures de conservation et les objectifs qui suivent, établis pour ce stock. En collaboration avec l'industrie de la pêche, le Conseil a élaboré un Plan de conservation des ressources halieutiques (PCRH) pour la morue et l'aiglefin dans 4X5Y dont les objectifs sont les suivants :

1) Conservation et rétablissement des stocks de poisson de fond exploités à des fins commerciales

a) **Santé de l'écosystème**. Prévenir ou atténuer toute perturbation de la diversité des espèces ciblées et non ciblées, de la variabilité génétique, de la productivité, de la structure et de la fonction de l'écosystème, ainsi que de la qualité du milieu marin, attribuable aux activités humaines

b) **Rétablissement.** Ramener la biomasse génitrice (âges 4+) à l'échelle ciblée

c) **Conservation.** Déterminer, surveiller et éviter la surexploitation des différentes composantes du stock de géniteurs et des aires de croissance des jeunes dans la zone de gestion

d) **Recherche.** Étudier, surveiller la capacité de reproduction du stock, des composantes des sous-stocks et les interactions avec l'écosystème, et établir des stratégies appropriées

2) Utilisation durable et stabilité relative de la pêche et du régime de gestion

a) **Utilisation durable.** Préserver les ressources de l'écosystème au profit des générations futures

b) **Vision à long terme.** Adopter une vision à long terme de la gestion des stocks liée aux niveaux de la biomasse génitrice et autres indicateurs associés à la santé du stock

c) **Admettre les fluctuations.** Admettre que les décisions relatives à la conservation touchent des stocks qui subissent des fluctuations naturelles dans un écosystème complexe et dynamique

Le CCRH et les pêcheurs de 4X5Y continuent leurs travaux en vue de l'application de ces objectifs aux pêches mixtes de la morue et de l'aiglefin dans 4X5Y.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	15	15	15	12.4	4.6	4.6	0	0	6	4.5	6	6.5	6.7	8.1	8.1	8.1	8.1	8.1
Prises	15.3	15.3	13.7	11	6.9	7.4	10	10.2	6.6	4.41	5.67	6.19	6.50	7.88	9.11	7.90	7.6	5.1

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentant les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Analyse

Une évaluation complète de ce stock a été réalisée en 2002. Constatations du rapport de 2002 sur l'état du stock :

- Le quota d'aiglefin de 4X5Y est à 8 100 t depuis cinq ans. Les débarquements déclarés ont été proches du quota chaque année.
- Le taux d'exploitation des âges 5 à 7 a diminué d'environ 50 % au début des années 1980 et a chuté en deçà de la valeur de $F_{0.1}$ de 1994 à 1997. Le taux d'exploitation de 2002-2003 sera de près de 20 % si le TAC n'est pas dépassé.
- Le rendement prévu à $F_{0.1}$ en 2002-2003 varie largement selon la façon dont la pêche répondra à ces classes d'age.
- La classe d'âge de 1998 est probablement la plus forte depuis près de 40 ans et celle de 1999 serait la deuxième plus grande. Ces classes d'âge vont doubler la biomasse génitrice.

Aux consultations, pêcheurs des secteurs des engins fixes et des engins mobiles ont tous deux déclaré avoir fait des progrès en ce qui concerne la pêche dirigée de l'aiglefin avec des prises accidentelles limitées de morue, dans le cadre de ce qui était auparavant une pêche mixte de morue et d'aiglefin. Le CCRH reconnaît les efforts déployés par l'industrie pour pratiquer une pêche responsable de l'aiglefin et l'encourage à continuer de faire preuve d'innovation pour l'exploitation de cette ressource de manière responsable. Selon les pêcheurs, le stock d'aiglefin de 4X5Y est un bon exemple de « succès », est entièrement rétabli et justifie des augmentations du TAC de l'ordre de 3 000 t à 3 500 t.

Le rapport sur l'état du stock (RES) montre que la classe d'âge moyenne de 1997 et la grande classe d'âge de 1998 vont accroître la biomasse génitrice (biomasse de 4+) qui devrait passer d'environ 40 000 t à plus de 60 000 t en 2002, soit plus que l'objectif de rétablissement de >55 000 t pour la biomasse de 4+ indiqué dans le Plan de conservation des ressources halieutiques. Le Conseil considère le stock comme étant en bon état et entièrement rétabli.

Le « régime de productivité » est déterminé par la totalité des facteurs environnementaux, de même que par les facteurs biologiques. Le seul indicateur environnemental reçu au PCR était celui des températures de fond sur le talus Scotian ouest qui variaient entre 0,4 et 2,0 degrés Celsius de plus que la normale. Quant aux indicateurs biologiques, nous n'avons pu recevoir les moyennes décennales à long terme. Toutefois, le recrutement récent est fort, la classe d'âge de 1997 étant moyenne, celle de 1998, la plus forte depuis 1970 et celles de 1999 et 2000, fortes et supérieures à la moyenne, respectivement. La longueur moyenne selon l'âge d'après le relevé d'été du navire de recherche a diminué depuis le début des années 1990, surtout chez les poissons âgés. Le poids moyen selon l'âge affiche des tendances semblables. Le taux de croissance calculé pour les longueurs aux âges 2 à 7 montre une tendance à la baisse à long terme depuis le milieu des années 1970, mais certains signes de stabilité depuis quelques années. La condition du poisson se détériore depuis le début des années 1980, et a atteint un minimum en 2002. La répartition géographique affiche une tendance à l'expansion de la densité locale et de l'aire occupée depuis la fin des années 1980; ces deux facteurs seraient maintenant proches des niveaux les plus élevés observés à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Le Conseil considère le régime de productivité comme étant intermédiaire parce que les facteurs individuels de condition du poisson (croissance, K de Fulton, poids selon l'âge, longueur selon l'âge) diminuent ou sont faibles, tandis que les indicateurs de recrutement et d'abondance augmentent et sont élevés. Si l'on ne tenait pas compte des facteurs de condition, la productivité serait élevée.

Le CCRH recommande, pour l'aiglefin de 4X5Y, puisque « l'état du stock » est actuellement considéré sain et que le « régime de productivité » est actuellement considéré intermédiaire, que le TAC soit haussé à 10 000 t pour les deux prochaines saisons de pêche (2003-2005).

L'amélioration du recrutement et la faiblesse du taux d'exploitation du début des années 1990 ont permis au stock de commencer à se rétablir. Un recrutement exceptionnel, récemment, et le maintien du faible taux d'exploitation ont amené le stock à son état actuel et devraient continuer d'assurer la stabilité à moyen

terme. De plus, la structure par âge s'est élargie depuis 1995, ce qui signifie que la population actuelle abondante comprend plusieurs âges avec un effectif supérieur à la moyenne. Ce stock est présentement jugé sain et va probablement fluctuer à cause des diverses poussées de recrutement à long terme.

Le Conseil reconnaît que la hausse du TAC recommandée, sans qu'aucune hausse de celui de la morue ne soit recommandée, placera les pêcheurs dans une position difficile compte tenu des risques élevés de prises accidentelles dans une pêche mixte. Puisque l'on prévoit une augmentation de la biomasse exploitable (de 40 000 t à plus de 60 000 t) en 2003, le Conseil est convaincu qu'il s'agit d'un risque acceptable. Les pêcheurs devront déployer des efforts supplémentaires pour cibler l'aiglefin dans des zones et pendant des périodes particulières ou faire preuve d'autres idées innovatrices en ce qui concerne la technologie des engins de pêche pour arriver aux mêmes fins. Le MPO devra appliquer les règlements avec diligence pour en assurer l'observation.

Le CCRH recommande au MPO de surveiller de près la pêche et de veiller au respect des règlements de la pêche mixte de la morue et de l'aiglefin.

Les erreurs antérieures d'estimation d'un recrutement variable et la concentration des efforts de pêche sur un nombre limité de classes d'âges exigent qu'on fasse preuve de prudence afin de maintenir le caractère durable de cette pêche. Le CCRH favorise le recours à des politiques fermes d'application des règlements pour la gestion des pêches mixtes de la morue et de l'aiglefin afin d'éviter tout gaspillage des ressources.

Le CCRH recommande l'application de mesures de gestion visant à protéger les juvéniles et les poissons en recrutement, et la poursuite des efforts afin d'éviter la capture des poissons de petite taille.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock :	rétabli par rapport à la moyenne à long terme
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	supérieure à la moyenne depuis le milieu des années 1980, presque la plus haute jamais atteinte depuis 1970
Biomasse totale :	supérieure à la moyenne depuis le milieu des années 1980 presque la plus haute jamais atteinte depuis 1970
Recrutement :	classe d'âge de 1993-1994 supérieure à la moyenne; classe d'âge de 1997 moyenne, classe d'âge de 1998, la plus forte de la série chronologique (depuis 1970), 1999 forte, et 2000, supérieure à la moyenne
Croissance et condition	taux de croissance ayant diminué depuis 1970, mais se stabilise, tendance à la baisse de la condition du poisson depuis 1980 ayant atteint son minimum en 2002
Structure par âge :	s'élargit depuis 1995, indiquant que la population abondante est composée de plusieurs âges et d'un effectif supérieur à la moyenne
Distribution :	tendance à l'élargissement de l'aire occupée et de la densité locale
Niveau d'exploitation récent :	équivalent ou inférieur à 20 % depuis 1994

Sources

Sciences, MPO

RES A3-07 (1999) Aiglefin du sud du plateau néo-écossais et de la baie de Fundy (Div. 4X/5Y
RES A3-35 (2001) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2001

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques à propos de ce stock aux endroits suivants :
Yarmouth (N.-É.) (19 novembre)
Bedford (N.-É.) (20 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Yarmouth County Fixed Gear Association – C. Davis et L. Blackler (2002-010-00178)
Nova Scotia Fish Packers Association – Denny Morrow (2002-010-00204)
Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont (2002-010-00205)
Charlesville Fisheries Ltd. – Raymond Belliveau (2002-010-00206)
Scotia Fundy Inshore Fishermen's Association – E.L. Walters (2002-010-00207)
Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association (2002-010-00210)
National Sea Products – Michael O'Connor (2002-010-00209)
Shelburne County Competitive Fishermen's Association – P. Decker et V. Wolfe (2002-010-00187)

GOBERGE - 4VWX5ZC

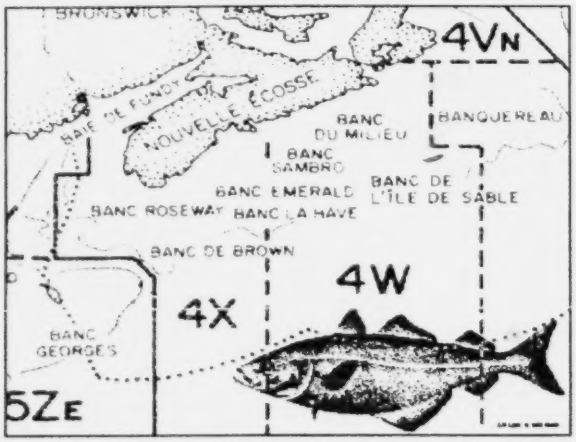

APERÇU

La goberge de l'Atlantique est présente depuis le sud du Labrador jusqu'aux environs du cap Hatteras. Espèce semi-pélagique, elle a tendance à se tenir en bancs, par groupes d'âge. La jeune goberge est étroitement associée aux habitats côtiers. Elle est recrutée au sein des populations du large à l'âge 2. La goberge atteint la maturité entre 3 et 5 ans, et on note de nettes différences dans le taux de croissance, selon les régions. À l'état adulte, elle se nourrit d'euphausiacés et de poissons comme le hareng, le lançon et le merlu argenté. On la pêche au moyen d'engins fixes comme les palangres et les filets maillants, mais aussi avec des engins mobiles comme les chaluts à panneaux. De plus, elle est souvent capturée sous forme de prises accessoires dans le cadre de pêches pratiquées avec des engins à petit maillage (sébaste).

Les débarquements ont totalisé en moyenne 40 000 t de 1980 à 1989, ont baissé à 24 000 t de 1990 à 1996, pour chuter ensuite à environ 5 000 t depuis quelques années. Les TAC établis au début des années 1970, qui ont aussi été graduellement abaissés de 40 000 t à 10 000 t, ont rarement été atteints.

ANALYSE

La plus récente évaluation complète du stock a eu lieu en 1999. Voici les constatations des mises à jour de 2001 et 2002 par la Direction des sciences du MPO :

- Le taux de prises selon la série de taux de prises normalisés a augmenté en flèche après avoir été faible de 1999 à 2001. Les prises étaient dominées par les poissons d'âge 4 et 5 (classes d'âge de 1998 et 1997), ce qui pourrait être le signe d'une hausse de l'abondance, mais aussi d'une plus grande vulnérabilité face aux engins de pêche, qui varie d'une année à l'autre.
- La classe d'âge de 1997 est modérément forte et est graduellement recrutée au sein de la population exploitable. Les classes d'âge de 1998 et 1999 semblent supérieures à la moyenne récente.
- Le relevé de 2001, réalisé en vertu de QIT, a enregistré un grand nombre de poissons d'âge 2 (classe d'âge de 1999), comparativement à la moyenne de dix ans, mais il n'y a pas eu de constatations correspondantes dans le relevé de 2002.
- Le relevé continue de montrer qu'il y a peu de gros poissons de plus de 70 cm comparativement à la période de 1995 à 1998 et la pêche demeure limitée sur le plan spatial vers l'ouest.
- Selon le relevé du navire de recherche, les petits poissons d'âge 2 et 3 demeurent abondants.
- Les prises au niveau actuel de 10 000 t vont fort probablement permettre le rétablissement.

Le CCRH a tenu des consultations publiques sur ce stock à Yarmouth, Bedford et Port Hawkesbury en novembre 2002. Les commentaires de l'industrie étaient fortement en faveur soit de maintenir le TAC à 10 000 t, soit de le hausser à 12 000 t.

Depuis quelques années, les débarquements de la flottille de pêche aux engins mobiles sont faibles, de sorte que le TAC total n'a pas été atteint. Les pêcheurs des zones ouest signalent une abondance accrue de goberge dans les zones traditionnelles, un éventail plus étendu de tailles et de meilleurs débarquements dans l'ensemble bien que la pêche ait été jugée moins bonne dans certaines zones.

L'industrie a mentionné que, dans l'ensemble, les débarquements de goberge étaient légèrement meilleurs en 2001-2002 que ceux des dernières années. Les conditions du marché et la disponibilité des prises se sont améliorées, certains groupes ayant été restreints par leur quota en 2002. On continue d'observer un grand nombre de petites goberges dans les eaux côtières, ainsi que la présence accrue de goberge sur la plate-forme Scotian, le banc Georges et le bassin

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	42.4	40	43	43	43	38	43	43	21	24	14.5	10	15	20	12	10	10	10
Prises	43.8	44.3	46	42.9	43.7	37.9	38.5	33.7	20.8	15.3	9.8	9.2	11.9	14.4	8.8	5.5	6.3	5.9

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Crowell, dans le cadre d'autres pêches dirigées.

L'industrie convient que l'état général du stock s'améliore, mais demeure faible comparativement aux années antérieures. On observe des indices positifs de recrutement, les évaluations du stock sont jugées hautement incertaines et l'effort de pêche est demeuré faible.

L'augmentation des prises accidentelles de goberge dans le cadre de la pêche du sébaste correspond à l'amélioration prévue du recrutement. Toutefois, des préoccupations de plus en plus grandes ont été exprimées au sujet des risques que les activités de pêche du sébaste aux engins mobiles à petit maillage dans les zones ouest épuisent les fortes classes d'âge en recrutement par un nombre excessif de prises accidentelles de petites goberges.

Les débarquements continuent d'être passablement inférieurs au TAC à cause d'un certain nombre de facteurs continus qui nuisent à la pêche de la goberge, notamment l'absence d'effort de pêche de la goberge par certains titulaires de quota du secteur des engins mobiles, l'interdiction de la pêche dirigée du poisson de fond dans les pêcheries de goberge de 4VW, la gestion des pêches au moyen de la fermeture de zones et d'allocations aux secteurs de flottilles, ainsi que les stratégies de pêche.

On note aussi les limitations de la pêche de la goberge attribuables aux niveaux de prises accidentelles restrictifs de la morue et du merlu. Il semble que l'abondance du merlu augmente, surtout dans les zones de pêche ouest de 4X et 5Y, et les prises accidentelles de merlu ont continué d'augmenter en 2002. Les pêcheurs ont aussi déclaré que plusieurs de ceux qui pêchaient traditionnellement la goberge pratiquent maintenant principalement la pêche du crabe des neiges ou de la rogue de hareng.

Dans le contexte des recommandations antérieures concernant la mise au point d'autres méthodes d'estimation de l'abondance du stock, un relevé acoustique MPO-industrie a été entrepris en 1999 et terminé en 2002. Il a révélé d'importantes informations au sujet de l'application de cette méthode pour mieux mesurer la biomasse de goberge en tenant compte des conditions temporelles, spatiales et géographiques dans lesquelles sont effectués les relevés, et en les normalisant par rapport à la répartition et au comportement bien connus de la goberge. Toutefois, il est évident qu'il faudra poursuivre les travaux pour améliorer la méthode jusqu'où point où les données pourraient être appliquées aux méthodes d'évaluation actuelles. De plus, les problèmes relatifs aux variables confusionnelles, comme le mélange des espèces, l'étendue appropriée du relevé et l'absence de comparaisons entre plusieurs bateaux pendant les relevés hydro-acoustiques pourraient poser de sérieux problèmes.

Les grandes incertitudes continues que suscitent les méthodes actuelles d'évaluation et l'importance commerciale de cette espèce rendent cruciale l'amélioration de l'information sur l'abondance de la goberge. Compte tenu de l'importance potentielle de cette nouvelle méthode pour déterminer l'abondance, il est important de réaliser d'autres travaux pour améliorer et accroître la base de données afin d'établir d'autres indices d'abondance. En combinant les sources d'information nouvelles et existantes en association avec la méthode hydro-acoustique aux fins de l'évaluation, il serait possible d'améliorer la base de connaissances au sujet de la goberge. Les efforts visant à examiner toutes les sources possibles de données comme les relevés du navire de recherche, les relevés par QIT, le marquage, etc., et à les ajouter au relevé hydro-acoustique pourraient fournir des renseignements utiles. Par conséquent,

Le CCRH recommande au MPO de continuer de soutenir l'étude acoustique comme méthode d'estimation de l'abondance du goberge. En outre, il serait opportun d'entreprendre un examen afin d'évaluer toutes les autres sources existantes et appropriées d'information en association avec les relevés hydro-acoustiques afin d'améliorer l'évaluation de la goberge.

Le peu de confiance accordée à l'évaluation de ce stock est un problème constant. Entre autre, les écarts marqués entre les formules d'évaluation comme les variations annuelles des estimations des classes d'âges, ne permettent pas d'obtenir une perspective cohérente de l'état du stock, année après année. Par conséquent, le niveau d'abondance de ce stock continue d'être teinté d'incertitude.

Les TAC fixés tout au long de la décennie de 1991 à 1998 étaient, en moyenne, de 20 000 t, le plus bas de la série ayant été de 10 000 t (1996). L'imposition d'un TAC correspondant au niveau le plus faible de la dernière décennie découle de la grande incertitude liée à l'estimation de ce stock, des changements survenus à l'aire de répartition et de l'absence de gros poissons âgés.

L'information mise à la disposition du Conseil en 2002 indique un changement positif léger à moyen de l'état du stock. Étant donné qu'il y a de solides indices positifs d'un recrutement continu de plusieurs classes d'âge ainsi qu'une disponibilité accrue des prises dans le cadre de la pêche commerciale, le Conseil croit que le maintien du TAC actuel présente peu de risque pour le stock et offre un important potentiel de rétablissement.

L'industrie a proposé le maintien du statu quo ou une hausse prudente du TAC à 12 000 t. Cependant, le Conseil croit que les incertitudes dont est empreinte l'évaluation, l'absence de gros poissons au sein de la population et les limites de l'aire géographique justifient une certaine prudence et que toute augmentation du TAC au-delà des niveaux actuel devraient être envisagée dans le contexte d'une planification à long terme.

Le CCRH recommande de fixer à 10 000 t le TAC de 2003-2004 pour la goberge de 4VWX5Zc.

Ce stock montre toutefois des signes d'amélioration prometteurs. Les incertitudes associées à l'abondance générale, à la répartition et à l'état de ce stock portent à croire que devraient être maintenues les mesures visant à éviter qu'une part disproportionnée des captures ne proviennent d'une petite zone au lieu d'être réparties sur l'ensemble de la zone de gestion.

Le CCRH recommande au MPO de continuer à préparer des rapports sur les niveaux de capture de goberge par sous-zone de gestion.

Le CCRH recommande en plus que le MPO et l'industrie s'assurent que l'effort n'est pas dirigé de façon démesurée vers une sous-zone particulière de l'unité de gestion.

La forte classe d'âge de 1997 est recrutée au sein de la population exploitable. La classe de 1998 semble aussi modérément forte. Celle de 1999 est également présente dans le relevé. En raison de la condition et du petit nombre de géniteurs matures au sein de la population, ces classes d'âge constituent le plus important potentiel de rétablissement du stock de goberge. Des mesures efficaces doivent être prises pour les protéger jusqu'à ce qu'elles aient eu la possibilité de faire une contribution importante à la biomasse génitrice et d'élargir la structure par âge du stock. Les prises accidentelles de petites goberges dans le cadre de la pêche du sébaste semblent continuer de poser un problème en 2002.

Il est d'une importance cruciale que le MPO se penche sur cette question qui a déjà été signalée en 2001, afin de s'assurer que les nouvelles recrues ne font pas l'objet d'une exploitation excessive.

Le CCRH recommande que la Gestion des pêches du MPO et l'industrie élaborent un plan d'action afin de s'assurer que l'effort de pêche, au moins en 2003 et 2004, visant la classe d'âge de 1997 et les nouvelles classes de 1998 et 1999, demeure suffisamment modéré pour permettre au stock de se rétablir.

Le CCRH recommande que la Gestion des pêches du MPO, en collaboration avec l'industrie, définisse les aires probables de forte concentration de petites goberges, y applique des interdictions temporaires de la pêche dirigée de la goberge et y interdise la capture de quantités excessives de petites goberges dans le cadre d'autres pêches (p. ex. la pêche du sébaste aux engins à petits maillage).

Sources

Sciences, MPO

RES A3-13 (1999) Goberge des divisions 4VWX et de la sous-zone 5

RES A3-35(2002) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2002

Consultations du CCRH

Le CCRH a entrepris des consultations à propos de ce stock aux endroits suivants :

Yarmouth (N.-É.) (19 novembre)
Bedford (N.-É.) (20 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board (2002-010-00183)

Shelburne County Competitive Fishermen's Association – P. Decker et V. Wolfe (2002-010-00187)

Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont (2002-010-00205)

Charlesville Fisheries Ltd. – Raymond Belliveau (2002-010-00206)

Scotia Fundy Inshore Fishermen's Association – E.L. Walters (2002-010-00207)

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association (2002-010-00210)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock :	probablement inférieur à la moyenne, mais s'améliore
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	incertaine / inférieure à la moyenne
Biomasse totale :	incertaine / inférieure à la moyenne
Recrutement :	classes de 1992 – 1995 inférieures à la moyenne; la classe d'âge de 1997 est forte, celles de 1998 et 1999 semblent fortes
Croissance et condition :	légère baisse du poids en fonction de l'âge signalée en 1999
Structure par âge :	taille et âge des poissons en baisse tel que signalé en 1999
Distribution :	de plus en plus restreinte tel que signalé en 1999, mais élargissement possible
Niveau d'exploitation récent:	inconnu, mais pourrait être en baisse

POISSONS PLATS - 4VW

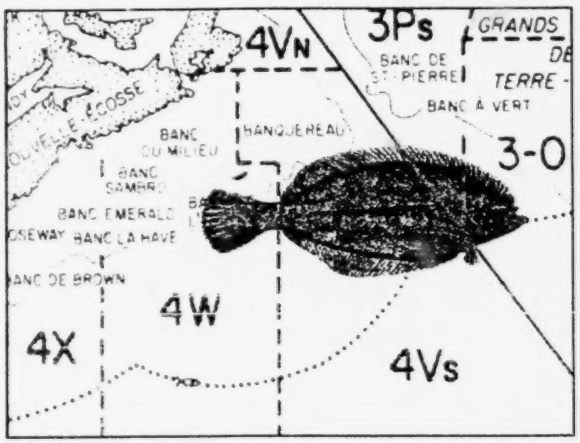

APERÇU

Les poissons plats sont des poissons benthiques associés surtout à un substrat de vase et de sable. Ils se caractérisent par leur forme asymétrique, les deux yeux se trouvant du même côté de leur corps très aplati. Assez tôt dans leur vie, ils commencent à nager d'un côté et l'œil situé sur la face inférieure se déplace vers la face supérieure. Les poissons plats reposent au fond sur leur côté aveugle. Ils se nourrissent principalement de crustacés, de mollusques, de polychètes et de petits poissons.

On note de grandes différences localisées dans le mélange d'espèces, selon la profondeur et la température. Bien que les populations de plie rouge, de plie canadienne et de limande à queue jaune de la plate-forme Scotian aient été divisées en unités de gestion 4VW et 4X5Y, le fondement biologique de cette séparation reste à établir.

Plie canadienne : Les relevés de printemps, d'été et d'automne du navire de recherche (de 1978 à 1984) montrent que la principale concentration de cette espèce se trouve dans 4VW pendant toute l'année, avec une répartition continue sur la plate-forme Scotian. La répartition des prérecrues (<31 cm) pendant les relevés d'été du navire de recherche (de 1993 à 1997) s'étendrait à 4X et à 4W; les gros poissons ne sont pas abondants dans 4X, surtout dans la baie de Fundy. Les concentrations se trouvent en eaux profondes, du côté de la côte du banc de Browns. Cette répartition est aussi confirmée par le relevé en vertu de quotas individuels transférables (QIT) qui a capturé très peu de plies canadiennes dans la baie de Fundy, mais en a pris régulièrement du côté côtier du banc de Browns et, en moins grand nombre, jusqu'à la limite de 4X-4W. La plie canadienne est une espèce qui privilégie de plus grandes profondeurs que la plie rouge ou la limande à queue jaune et elle est rarement capturée aux stations des relevés par le navire de recherche ou en vertu de QIT en eau peu profonde.

Limande à queue jaune : Les relevés de printemps, d'été et d'automne du navire de recherche montrent que la principale concentration de cette espèce se trouve dans 4VW pendant toute l'année; on observe aussi quelques concentrations de moindre importance dans les environs du banc de Browns et de la baie de Fundy. Les trois relevés montrent quelques différences de répartition dans 4VW et 4X5Y, ainsi qu'entre le banc de Browns et la baie de Fundy. Les relevés d'été du navire de recherche (de 1993 à 1997) révèlent une répartition semblable des jeunes et des adultes.

Selon le règlement, la pêche dirigée des poissons plats dans 4X5Y doit être pratiquée avec un engin aux mailles carrées de 155 mm. Ce maillage, qui est supérieur à celui des années antérieures, a été adopté en partie pour tenter de s'assurer que la proportion de plies grises dans les prises de poissons plats ne dépasse pas les niveaux actuels et afin de protéger les nouvelles recrues.

ANALYSE

L'évaluation des stocks en 2002 a permis de préparer des rapports distincts sur l'état des stocks de plie canadienne et de limande à queue jaune de l'est de la plate-forme Scotian (div. 4VW).

Constatations du RES de 2002 sur la plie canadienne de 4VW :

- L'abondance totale est relativement stable depuis 1994 aux deux-tiers environ des niveaux de la période de 1970 à 1985.
- La baisse d'abondance est observée en grande partie chez les composantes de la population qui sont de taille exploitable et qui correspondent à peu près au tiers de celles de la période de 1970 à 1985.
- L'aire occupée par la plie canadienne de taille exploitable a diminué constamment au cours des trente dernières années, et a connu une contraction radicale en 2001 et 2002.
- Aucune tendance précise ne se dégage du rapport poids-longueur des prérecrues, mais le poids du poisson de taille exploitable a

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC										5.5	4.125	3.5	3	3	3	3	3	2
Prises	7.7	7.4	8.9	7.3	7.7	7.2	5.6	5.3	4.2	3.5	2.3	2	2	1.90	2.03	0.91	0.73	0.6

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

diminué de l'ordre de 10 % depuis le début des années 1990.

- La mortalité totale et la mortalité par pêche semblent avoir augmenté tout au long des années 1990.

Constatations du RES de 2002 sur la limande à queue jaune de 4VW :

- L'abondance totale a diminué pendant presque toutes les années 1990 et équivaut aux deux-tiers environ des niveaux de la période de 1970 à 1990.
- La baisse d'abondance est observée en grande partie chez les composantes de la population qui sont de taille exploitable et qui correspondent à moins du tiers de celles de la période de 1970 à 1985.
- L'abondance des prérecrues s'est améliorée, mais sans signe particulier de contribution à la biomasse exploitable.
- Le rapport poids-longueur a augmenté depuis le milieu des années 1990 et se rapproche des niveaux du début jusqu'au milieu des années 1970.
- On ne rapporte à peu près aucune capture de poissons de ce stock depuis le milieu des années 1990 et une mortalité par pêche presque nulle.
- L'année dernière, on avait indiqué que l'abondance de la plie rouge dans 4VW demeurait relativement élevée et qu'elle ne faisait pas l'objet de pêche commerciale. Il n'y a pas eu de mise à jour pour ce stock en 2002.

L'information contenue dans le rapport de mise à jour de 2002 sur l'état des stocks continue d'indiquer une baisse de la biomasse exploitable des stocks de plie canadienne et de limande à queue jaune. Bien que la mortalité par pêche puisse être un facteur de la baisse de plie canadienne, elle n'en est pas un pour la limande à queue jaune à ce stade.

Ces stocks n'ont pas fait l'objet de nombreux commentaires pendant les consultations. Un représentant de l'industrie a noté que la disponibilité de la plie canadienne et de la limande à queue jeune de taille commerciale continuait à diminuer. On s'est demandé si les taux de croissance lents de la limande permettraient jamais la reprise d'une pêche commerciale viable. Les pêcheurs ont aussi observé que lorsqu'on procédait à la prospection sismique aux endroits où ils pêchaient, les espèces de fond, comme les poissons plats, semblaient quitter la région pour y revenir quelques jours ou quelques semaines plus tard. Les mêmes perturbations sismiques ont été observées au début des années 1980.

L'année dernière, le Conseil a recommandé de réduire de 3 000 t à 2 000 t le TAC de poissons plats, principalement à cause des préoccupations que suscite la baisse continue des stocks de plie canadienne et de limande à queue jaune. De plus, il était et il est toujours évident qu'une proportion des débarquements continuent d'être consignés comme étant des poissons plats « non identifiés ». Le Conseil observe que la plie canadienne ne se rétablira peut-être pas si les taux de mortalité totale actuels sont maintenus et que la limande à queue jaune n'est pas en état de soutenir une réorientation de l'effort de pêche dans le cadre d'un « TAC d'espèces mélangées ». De l'avis du Conseil, le temps est peut-être venu de cesser toute pêche dirigée de ces deux stocks jusqu'à ce qu'on ait constaté une hausse satisfaisante de l'abondance de poissons âgés au sein de leurs populations respectives. Cependant, avant de faire une recommandation finale en ce sens, le Conseil se sent tenu d'engager les scientifiques des pêches et l'industrie dans une discussion ciblée sur un certain nombre de questions clés.

Le CCRH recommande d'amorcer des travaux au moyen d'un groupe de travail dirigé par la Gestion des pêches et auquel participeraient l'industrie et les scientifiques, afin d'étudier divers points et d'en rendre compte, notamment :

- Efficacité du relevé du navire de recherche et d'autres instruments / techniques comme indicateurs de l'abondance des grosses plies canadiennes sur toute la plate-forme Scotian.
- Facteurs de productivité (environnementaux et biologiques) influant sur la conservation et le rétablissement de la plie canadienne et de la limande à queue jaune dans 4VW, ainsi que les taux d'exploitation connexes qu'on pourrait s'attendre à réaliser à court ou à moyen terme.

- Des indicateurs à long terme et des points de référence connexes, et leur lien avec les décisions relatives à l'exploitation.
- Une démarche à long terme quant au choix des mesures de conservation des différentes espèces.
- D'autres questions que le groupe de travail pourrait juger appropriées.

Le Conseil a l'intention de se servir du rapport susmentionné pour élaborer des plans de conservation à long terme pour la plie canadienne et la limande à queue jaune dans 4VW.

Ailleurs dans le présent rapport, le Conseil a fait une recommandation concernant l'établissement, à l'échelle pilote, d'un quota distinct pour la plie grise pour 2003-2004. Un TAC de 600 t a été recommandé pour la plie grise dans l'ensemble de 4VWX. Le Conseil note que les prises annuelles dans 4VW depuis quelques années ont été d'environ 250 t. En retranchant ce total du quota de 2002-2003 de 2 000 t, le TAC des autres espèces de poissons plats pour 4VW serait de 1 750 t pour maintenir le statu quo.

Pour 2003-2004, et en attendant les résultats des travaux du groupe de travail recommandés ci-dessus, le CCRH recommande de fixer le TAC de poissons plats pour 2003-2004 à 1 750 t.

Dans ses récents rapports, le Conseil a insisté sur l'importance d'identifier tous les débarquements de poissons plats, par espèce.

Le CCRH recommande au MPO d'exiger, comme condition du permis, que toutes les prises de poissons plats de 4VW soient consignées par espèce, à partir de 2003-2004.

Opinion du Conseil sur l'état du stock (plie canadienne de 4VW)

Indicateur global du stock : faible, en baisse

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	faiblesse sans précédent et en baisse
Biomasse totale :	faiblesse sans précédent et en baisse
Recrutement :	aucune tendance précise
Condition :	aucune tendance précise
Croissance :	poids en baisse selon la longueur depuis le début des années 1990
Structure par âge :	tendance vers les petits poissons
Distribution :	aire occupée correspondant aux niveaux historiques les plus bas ou presque
Niveau d'exploitation récent :	mortalité par pêche relative en hausse depuis le début des années 1990
Mortalité totale:	augmentation constante du taux de mortalité relative par pêche depuis le début des années 1990

Opinion du Conseil sur l'état du stock (limande à queue jaune de 4VW)

Indicateur global du stock : faible, en baisse

	Par rapport à la moyenne
Abondance du poisson adulte :	faible, en baisse
Abondance des prérecrues :	tendance générale à la hausse, sans signe de contribution à l'abondance des poissons de taille exploitable
Condition :	aucune tendance particulière
Croissance :	poids en hausse selon la longueur depuis le début des années 1990
Structure par âge :	aucune méthode fiable de détermination de l'âge, nombre élevé de pré-recrues; les groupes de taille exploitable sont les plus faibles jamais observés
Distribution :	contraction de l'aire de distribution
Niveau d'exploitation récent :	taux de mortalité relative par pêche à peu près nul depuis 1997

Sources

Sciences, MPO

RES A3-19 (1997) Plie grise de la division 4VWX

RES A3-34 (2000) Plie canadienne et limande à queue jaune de l'est du plateau néo-écossais (div. 4VW)

RES A3-35 (2001) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2001

RES A3-35 (2002) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2002

RES A3-34 (2002) Plie canadienne et limande à queue jaune de l'est du plateau néo-écossais (div. 4VW)

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques à propos de ce stock aux endroits suivants :

Yarmouth (N.-É.) (19 novembre)
Bedford (N.-É.) (20 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Richard Gerrow - Pêcheur (2002-010-00203)

Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont (2002-010-00205)

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association (2002-010-00210)

Charlesville Fisheries Ltd. – Raymond Belliveau (2002-010-00206)

PLIE GRISE - 4VWX

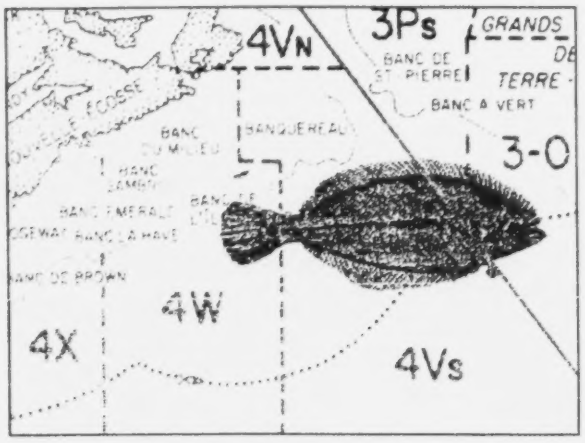

APERÇU

La plie grise se rencontre du cap Hatteras jusqu'au sud du Labrador, habituellement à des profondeurs de 50 à 300 m et à des températures se situant entre 2 et 6 °C. On la trouve surtout dans les fosses profondes et les chenaux, ainsi que le long du talus, sur des fonds de vase. Rien ne prouve qu'elle entreprend des migrations de grande amplitude, mais on observe des variations saisonnières des concentrations et de la vulnérabilité aux engins de pêche. Sur la plate-forme Scotian, la période de fraye aurait lieu de mai à octobre, atteignant un sommet en juillet-août. Elle se nourrit surtout de vers, mais aussi d'autres invertébrés benthiques. La plie grise est une espèce longévive à croissance lente, l'âge maximal signalé étant d'environ 30 ans. La structure du stock est inconnue. On note une continuité dans la répartition des plies entre 4V, 4RST et 3Ps, de même qu'entre 4X et 5Y. La plie grise de la plate-forme Scotian a été gérée dans le cadre de quotas établis pour l'ensemble des stocks de poissons plats de 4VW et de 4X.

Des consultations au sujet de la plie grise de 4VWX ont eu lieu à Yarmouth, Bedford et Port Hawkesbury, en Nouvelle-Écosse, en novembre 2002.

ANALYSE

Le stock de plie grise de 4VWX a été évalué en 1997 séparément des autres poissons plats. Voici les constatations du rapport de 1997 sur l'état des stocks et de la mise à jour de 2002 sur les stocks de poissons de fond :

- La population exploitable a diminué à partir des niveaux des années 1980 jusqu'à un minimum atteint en 1992-1993, s'améliorant à partir de 1995 jusqu'à des paliers intermédiaires.
- Le nombre de plies par trait de relevé a augmenté depuis le creux de 1990 et est actuellement supérieur à la moyenne de 1970 à 2000.
- Le recrutement au cours des années 1994 à 1999 était fort; récemment, il est proche de la moyenne à long terme.
- Il faut éviter d'accroître l'effort de pêche de la plie grise afin de protéger le recrutement et de permettre au stock de se rétablir.

Aucun commentaire n'a été fait au sujet de cette espèce au cours des consultations tenues en 2002.

Depuis quelques années, le Conseil a demandé au MPO et à l'industrie d'étudier des moyens de faire en sorte que les mesures de conservation ciblent davantage les différentes espèces de poissons plats. Cependant, le Conseil observe peu de progrès réalisés en ce sens. La principale préoccupation associée à la gestion séparée de chacune des espèces de poissons plats concerne les risques de rejets dans le cadre des pêches mixtes de poissons plats. Le Conseil croit qu'il existe des possibilités de gérer la plie grise séparément des autres espèces de poissons plats, puisque les prises de plie grise résultent généralement d'un effort ciblé dans des eaux plus profondes et sur des fonds différents de ceux où sont capturées les autres espèces. La plie grise est aussi un poisson de plus grande valeur et les débarquements sont comptabilisés séparément de ceux des autres poissons plats. Il convient de noter que dans 4VW et dans 4X, le stock de plie canadienne semble en grande difficulté. On devra probablement envisager bientôt de cesser toute pêche dirigée de cette espèce. Si la plie grise continuait d'être gérée dans le cadre du même TAC que la plie canadienne, sa pêche pourrait alors en subir des conséquences.

Compte tenu de ces facteurs, le Conseil a rajusté la formulations de ses recommandations pour 2003-2004, fournissant des recommandations distinctes pour la plie grise de celle des autres espèces de poissons plats dans 4VWX.

Le CCRH recommande à la Gestion des pêches d'envisager d'établir, à l'échelle pilote, un TAC pour la plie grise de 4VWX qui serait fixé à 600 t.

Le Conseil note que les prises de plie grise dans 4X ont été relativement stables depuis 1977, dans un éventail

Données en 000t

Années	1980/89 Moy.	1990/97 Moy.	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC							
Prises	2.259	1.217	0.766	0.775	0.561	0.609	0.321

* prise pour 2002 sont du période 01 avril au 30 septembre 2002
1. Figures prises du RES A3-19 (2002) Plie grise de la division 4VWX

de fluctuations normal. Par ailleurs, les prises de plie grise de 4VW ont diminué considérablement depuis le milieu et la fin des années 1980, demeurant relativement stables à des niveaux inférieurs depuis 1995. Les interrelations entre les composantes du stock dans les deux zones ne sont pas connues.

Le CCRH recommande que la Gestion des pêches prenne des mesures pour éviter tout changement important dans la répartition relative des prises entre 4VW et 4X.

Sources

Sciences, MPO

RES A3-19 (1997) Plie grise de la division 4VWX
RES A3-35 (2002) Mises à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2002

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques à propos de ce stock aux endroits suivants :
Yarmouth (N.-É.) (19 novembre)
Bedford (N.-É.) (20 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Richard Gerrow - Pêcheur (2002-010-00203)

Opinion du Conseil sur l'état du stock (plie grise de 4VWX)

Indicateur global du stock : intermédiaire

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	intermédiaire
Biomasse totale :	moyenne
Recrutement :	fort, en hausse depuis 1993
Croissance et condition :	aucune observation particulière
Structure par âge :	bonne pour les prérecrues; faible pour les poissons âgés
Distribution :	moyenne
Niveau d'exploitation récent :	inconnu, mais probablement moyen

POISSONS PLATS - 4X5Y

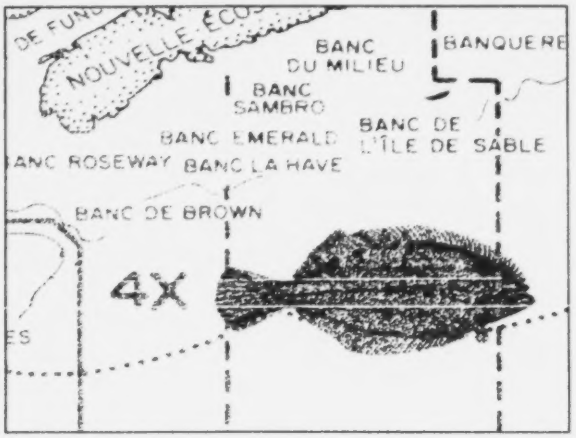

APERÇU

Les poissons plats sont des poissons benthiques associés surtout à un substrat de vase et de sable. Ils se caractérisent par leur forme asymétrique, les deux yeux se trouvant du même côté de leur corps très aplati. Assez tôt dans leur vie, ils commencent à nager d'un côté et l'œil situé sur la face inférieure se déplace vers la face supérieure. Les poissons plats reposent au fond sur leur côté aveugle. Ils se nourrissent principalement de crustacés, de mollusques, de polychètes et de petits poissons.

On note de grandes différences localisées dans le mélange d'espèces, selon la profondeur et la température. Bien que les populations de plie rouge, de plie canadienne et de limande à queue jaune de la plate-forme Scotian aient été divisées en unités de gestion 4VW et 4X5Y, le fondement biologique de cette séparation reste à établir.

Plie rouge : La répartition de la plie rouge au printemps, en été et en automne, d'après les relevés du navire de recherche de 1978 à 1984, comprendrait deux ou trois zones de concentration, la plus grande et la plus constante étant celle de la baie de Fundy, la seconde celle du banc de l'île de Sable et la troisième, moins importante, se trouvant sur le banc de Browns. Un examen plus attentif de ces concentrations à partir des résultats des relevés d'été du navire de recherche de 1993 à 1997 indique que, si les plies rouges adultes (>27 cm) se trouvent dans les trois zones, on n'observe les jeunes que dans la baie de Fundy et sur le banc de l'île de Sable. D'après les données recueillies au cours des relevés réalisés en vertu de QIT entre 1995 et 1997, la répartition est continue de la baie de Fundy en passant par la baie Lobster jusqu'au banc de Browns. Le secteur de la baie Lobster n'est pas échantillonné par le navire de recherche, ce qui donne l'impression, à tort, d'une coupure dans la répartition. Cette constatation indiquerait toutefois un lien entre la baie de Fundy et le banc de Browns, mais aucune relation avec la concentration du banc de l'île de Sable (4W). Un relevé côtier effectué en 1985 a capturé des quantités de plie rouge à des profondeurs de moins de 60 m, c'est-à-dire dans des eaux beaucoup moins profondes que celles qui font l'objet des relevés du navire de recherche ou en vertu de QIT. On croyait généralement que la plie rouge se divisait en nombreuses petites populations côtières. Or, les observations des campagnes de recherche ne concordent pas avec cette perspective, mais ne donnent pas suffisamment de détails sur la répartition pour résoudre la question de façon définitive. L'absence d'indices permettant de relier la plie rouge de l'est de 4X avec celle de l'ouest de 4W porte à croire que la division actuelle des unités de gestion demeure appropriée pour cette espèce.

Plie canadienne : Les relevés de printemps, d'été et d'automne du navire de recherche (de 1978 à 1984) montrent que la principale concentration de cette espèce se trouve dans 4VW pendant toute l'année, avec une répartition continue sur la plate-forme Scotian. La répartition des pré-recrues (<31 cm) pendant les relevés d'été du navire de recherche (de 1993 à 1997) indiquerait que la répartition s'étend à 4X et à 4W; les gros poissons ne sont pas abondants dans 4X, surtout dans la baie de Fundy. Les concentrations se trouvent en eaux profondes, du côté côtier du banc de Browns. Cette répartition est aussi confirmée par le relevé en vertu de QIT qui a capturé très peu de plies canadiennes dans la baie de Fundy, mais en a pris régulièrement du côté côtier du banc de Browns et, en moins grand nombre, jusqu'à la limite de 4X-4W. La plie canadienne est une espèce qui privilégie de plus grandes profondeurs que la plie rouge ou la limande à queue jaune et elle est rarement capturée aux stations des relevés par le navire de recherche ou en vertu de QIT en eau peu profonde.

Limande à queue jaune : Les relevés de printemps, d'été et d'automne du navire de recherche montrent que la principale concentration de cette espèce se trouve dans 4VW pendant toute l'année; on observe aussi quelques concentrations de moindre importance dans les environs du banc de Browns et de la baie de Fundy. Les trois relevés montrent quelques différences

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC										4.5	3.375	3.375	3	2	2	2	2	2
Prises	3.92	5.59	4.28	4.65	3.33	6.1	5.8	5.9	4	2.54	2.5	2.46	2.01	1.8	1.7	1.6	1.58	1

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentant les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

de répartition dans 4VW et 4X5Y, ainsi qu'entre le banc de Browns et la baie de Fundy. Les relevés d'été du navire de recherche (de 1993 à 1997) révèlent une répartition semblable des jeunes et des adultes.

Les poissons plats sont exploités principalement au chalut : la composante aux engins fixes et les bateaux de pêche aux engins mobiles de 65 à 100 pi ont des affectations relativement restreintes dans 4X5Y.

Selon le règlement, la pêche dirigée des poissons plats dans 4X5Y doit être pratiquée avec un engin aux mailles carrées de 155 mm, bien qu'une grande partie des captures se fassent sous forme de prises accidentelles au cours des pêches de l'aiglefin, de la goberge ou de la pêche mixte du poisson de fond, pour lesquelles le maillage minimal est de 130 mm. La maille carrée de 155 mm représente une augmentation par rapport aux années antérieures, adoptée en partie pour tenter de s'assurer que la proportion de plies grises dans les prises de poissons plats ne dépasse pas les niveaux actuels et afin de protéger les nouvelles recrues.

La portion des prises « non identifiées » continue de susciter des préoccupations; en 1993, cette composante représentait plus de 80 % des prises. Bien que la baisse de la proportion de poissons « non identifiés » survenue depuis 1993 soit encourageante, l'évaluation de l'état du stock se fait à partir de données courantes et historiques sur les prises. Ainsi, sans données fiables sur les captures, les calculs de l'exploitation comportent un degré d'incertitude élevé.

Analyse

Constatations de la mise à jour de 2002 sur les poissons de fond :

- On note des conditions mixtes : aggravation de la situation de la plie canadienne, amélioration de celle de la limande à queue jaune, stabilité relative de la plie rouge.

Plie rouge de 4X

- Le relevé par le navire de recherche montre que la tendance à la baisse de l'abondance de la plie rouge, évidente en 1998-1999, s'est renversée en 2000 par une estimation d'abondance élevée et est un peu plus basse, mais stable, en 2001.

Plie canadienne de 4X

- La grande quantité de jeunes poissons en 1999 ne se retrouve pas dans la population de poisons adultes; on note des signes d'amélioration de l'abondance des prérecrues en 2002.

Limande à queue jaune de 4X

- Les résultats du relevé de 2002 montrent une baisse par rapport au sommet observé en 2001, mais une abondance toujours supérieure à la moyenne.

Bien que L'abondance des stocks de plie rouge et de limande à queue jaune soit supérieure à la moyenne, rien n'indique clairement que la baisse de la plie canadienne ait été freinée. Les participants de l'industrie sont d'avis que la plie canadienne a diminué légèrement, que la limande à queue jaune a augmenté légèrement et que la plie rouge est stable. Ils recommandent le maintien du TAC de 2 000 t.

D'après l'ensemble des données scientifiques dont il dispose à propos des poissons plats de 4X5Y, le Conseil est prêt à recommander le maintien du statu quo pour une année encore. Cependant, il s'inquiète de ce que la mise à jour de 2002 ne fournisse pas d'estimation de la répartition des prises entre les espèces. En l'absence d'une évaluation des prises par espèce, et à moins que la plie canadienne ne montre des signes évidents d'amélioration, il faudrait envisager une réduction du TAC l'année prochaine.

Le CCRH recommande aux scientifiques des pêches de fournir une estimation annuelle des prises pour chaque espèce dans son RES de 2003.

Ailleurs dans le présent rapport, le Conseil a fait une recommandation relativement à l'établissement, à l'échelle pilote, d'un quota distinct pour la plie grise pour 2003-2004. Un TAC de 600 t a été recommandé pour la plie grise dans l'ensemble de 4VWX. Le Conseil note que les prises annuelles dans 4X depuis quelques années ont été d'environ 350 t. En retranchant ce total du quota de 2002-2003 de 2 000 t, le TAC des autres espèces de poissons plats pour 4X

serait de 1 650 t pour maintenir le statu quo.

Le CCRH recommande de fixer à 1 650 t le TAC de poissons plats de 4X5Y pour 2003-2004.

Comme pour les poissons plats de 4VW, le CCRH est déterminé à conserver les stocks de poissons plats de 4X5Y. Le premier pas dans cette direction consiste à identifier les espèces de poissons plats qui composent les prises provenant de 4X5Y. Le Conseil a fait cette recommandation de façon répétée dans ses rapports antérieurs sur ce stock, mais apparemment en vain : elle continuera de faire partie des mesures de conservation préconisées par le CCRH pour les poissons plats de 4X5Y jusqu'à ce que des progrès aient été réalisés à cet égard. Le Conseil constate également que la plie grise peut apparemment être déclarée séparément des autres poissons plats du secteur, ce qui prouve que cette séparation est possible au moins pour une petite portion tout de même assez importante des poissons plats de 4X5Y. De plus, dans l'esprit du *Règlement de pêche (dispositions générales)*, le MPO devrait exiger que les pêcheurs séparent les prises par espèce.

Le CCRH recommande au MPO d'exiger, comme condition du permis, que la totalité des prises de poissons plats de 4X5Y soient consignées par espèce au cours de l'année de pêche 2003-2004.

Opinion du Conseil sur l'état du stock (plie canadienne de 4X5Y)

Indicateur global du stock : en baisse

	Par rapport à la moyenne
Abondance totale :	inférieure à la moyenne à long terme
Abondance des prérecrues :	semble à peu près moyenne, mais aucun signe de recrutement au sein de la population exploitable
Croissance et condition :	aucune observation particulière
Structure par âge :	inconnue
Distribution :	inconnue
Niveau d'exploitation récent :	inconnu

Opinion du Conseil sur l'état du stock (plie rouge)

Indicateur global du stock : bien supérieur à la moyenne de 1970 à 2002

	Par rapport à la moyenne
Abondance totale :	bien supérieure à la moyenne de 1970 à 2002
Recrutement :	apparemment bon
Croissance et condition :	aucune observation particulière
Structure par âge :	inconnue
Distribution :	inconnue
Niveau d'exploitation récent :	inconnu

Opinion du Conseil sur l'état du stock (limande à queue jaune)

Indicateur global du stock : bien supérieur à la moyenne de 1970 à 2002

	Par rapport à la moyenne
Abondance totale :	bien supérieure à la moyenne de 1970 à 2002
Recrutement :	apparemment bon
Croissance et condition :	aucune observation particulière
Structure par âge :	inconnue
Distribution :	inconnue
Niveau d'exploitation récent :	inconnu

Sources

Sciences, MPO

RES A3-21 (1997) La plie rouge, la plie canadienne, et la limande à queue jaune du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse
RES A3-35 (2002) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2002

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques à propos de ce stock aux endroits suivants :
Yarmouth (N.-É.) (19 novembre)
Bedford (N.-É.) (20 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont (2002-010-00205)
Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association (2002-010-00210

MERLU ARGENTÉ - 4VWX

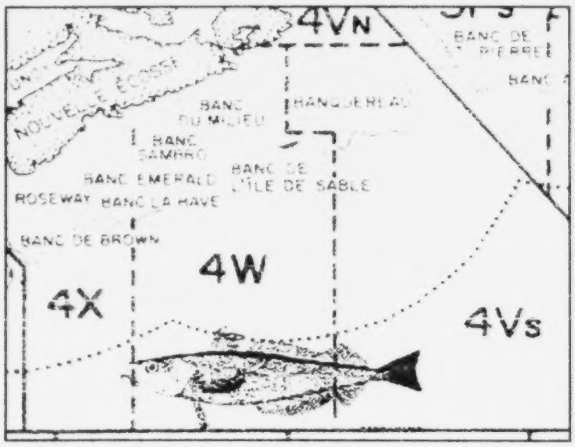

APERÇU

Le merlu (*Merluccius bilinearis*) est un poisson des grandes profondeurs qui fait partie de la famille des gadidés; il est présent depuis le cap Hatteras jusqu'aux Grands Bancs de Terre-Neuve et au golfe du Saint-Laurent. On en trouve une grande concentration sur la plate-forme Scotian.

Le merlu argenté de la plate-forme Scotian fréquente habituellement les eaux profondes du bord de la plate-forme et des bassins d'Émeraude et LaHave, dont les températures oscillent entre 7 et 10 °C. Il entreprend des migrations saisonnières en été, pendant lesquelles il se nourrit surtout d'invertébrés, sa proie de prédilection étant le krill. Les spécimens âgés sont piscivores et très cannibales.

Le merlu argenté connaît une croissance relativement rapide, plus accélérée chez les femelles que chez les mâles. Sa longévité maximale est de 12 ans. La maturité survient assez tôt; la plupart des mâles l'atteignent à l'âge 2, les femelles, à l'âge 3.

Avant 1977, la pêche du merlu argentée était pratiquée sur la plate-forme Scotian sans restriction quant aux zones et aux saisons de pêche ou au maillage utilisé. Le merlu était alors capturé sur la totalité de la plate-forme, souvent au moyen de filets dont le maillage ne mesurait pas plus de 40 mm. En 1977, cette pêche a été restreinte aux eaux situées au large de la ligne de démarcation des engins à petit maillage (à l'ouest de 60° de longitude ouest), et aux engins ayant un maillage minimal de 60 mm. En 1994, de nouvelles restrictions furent imposées pour réduire les prises accidentelles de morue, d'aiglefin et de goberge. On déplaça également alors la ligne de démarcation des engins à petit maillage pour éviter les captures à des profondeurs de moins de 190 m et on rendit obligatoire l'utilisation d'une grille séparatrice (avec espacement des barres de 40 mm) dans la rallonge des chaluts. Depuis 1995, la pêche est pratiquée principalement par la flottille canadienne aux engins mobiles de la catégorie de jauge 3 (moins de 65 pi) dans les bassins d'Émeraude et LaHave et aux alentours, et certaines activités se sont déroulées sur la pente continentale en 2001 et en 2002. Le maillage réglementaire pour cette pêche au chalut est de 55 mm.

ANALYSE

La section du dernier rapport complet sur cette ressource indique qu'il serait prudent de ne pas laisser les prises augmenter au-delà des niveaux de 1997 à 1999. La condition, la longueur selon l'âge et la taille à la maturité sont toutes inférieures à la moyenne à long terme. Les perspectives de recrutement sont mixtes, la classe d'âge de 1999 étant supérieure à la moyenne, tandis que celles de 2000 et 2001 sont faibles. Les concentrations et la répartition des ressources dans l'aire géographique affichent des tendances positives. La mise à jour de 2002, cependant, indique que l'état des ressources continue d'être médiocre et pourrait même se détériorer.

Le CCRH a tenu des consultations au sujet du merlu argenté de 4VWX à Yarmouth, Bedford, et Port Hawkesbury, en novembre 2002. En général, les pêcheurs étaient d'avis que le merlu argenté ne semblait pas en aussi grande difficulté que le décrit la mise à jour du rapport sur l'état des stocks (RES). Les représentants de l'industrie précisent que le merlu argenté est un poisson semi-pélagique qui privilégie les eaux profondes et que très peu de traits du navire de recherche sont concentrés dans les eaux profondes; ils ne brossent donc pas nécessairement un tableau complet de la situation. Les pêcheurs font état de bons taux de prises dans le cadre de cette pêche et des captures importantes se font dans le secteur de la pente continentale. Cette pêche est pratiquée presque exclusivement par des bateaux canadiens qui utilisent des grilles séparatrices pour éviter les prise accidentelles d'autres espèces de poissons. Le maillage établi par règlement est carré, à 55 mm, et est considéré approprié pour éliminer les jeunes poissons.

Le Conseil est conscient qu'une grande incertitude entoure ce stock. Par exemple, le relevé d'après lequel

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	100	100	100	120	135	135	100	105	75	30	45	46	50	55	30	20	20	20
Prises	75.48	82.68	61.71	74.37	87.99	69.73	171.3	51.23	29.76	8	17.2	26.4	16.9	23.3	20.5	14.5	19.9	11.2

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

le quota de 4VWX est fixé ne comprend pas le golfe du Maine. Pourtant, les prises provenant de cette zone sont déduites du TAC. Les États-Unis font des tests génétiques qui pourraient jeter une certaine lumière sur ce problème de définition et de structure du stock dans ce secteur. Le CCRH a recommandé un TAC de 20 000 t pour ce stock au cours des trois dernières années; il s'agit du TAC le plus faible des trente dernières années. La biomasse et l'abondance établies selon le relevé du navire de recherche de 1998 à 2001 affichent certains signes de rétablissement; toutefois, la récente mise à jour de 2002 montre que l'abondance et la biomasse sont maintenant aux plus faibles niveaux observés depuis 1980. Le Conseil est conscient que, selon l'indicateur du recrutement, les classes d'âge de 2000-2001 sont inférieures à la moyenne et que la pêche dépendra de ces classes d'âge en 2002-2003. Les estimations de mortalité totale sont élevées, l'indice de condition indique que le merlu argenté (poids à 25 cm) a atteint un niveau faible relativement à la moyenne à long terme. L'objectif du Conseil est de rétablir ce stock et, compte tenu des faibles indicateurs de recrutement révélés par le relevé du navire de recherche deux années de suite, le CCRH préfère pécher par excès de prudence et recommander une diminution du TAC.

Le CCRH recommande d'abaisser le TAC du merlu argenté de 4VWX à 15 000 t pour les deux prochaines saisons de pêche (2003-2004 et 2004-2005) à moins que de nouvelles données ne soient recueillies, exigeant d'envisager d'autres réductions.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : faible relativement à la moyenne à long terme

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	vraisemblablement faible
Biomasse totale :	vraisemblablement faible
Recrutement :	les perspectives se détériorent, les classes d'âge de 2000 et 2001 paraissant faibles
Croissance et condition :	tendances à la baisse à long terme de l'indice biologique; condition, longueur moyenne selon l'âge et longueur à 50 % de la maturité : tous à de faibles niveaux par rapport à la moyenne à long terme.
Structure par âge :	peu de classes d'âge mais caractéristiques de l'espèce
Distribution:	l'indice de concentration des ressources le plus élevé, indiquant que les ressources sont largement réparties. Certaines questions quant à l'identité de la partie du stock se trouvant dans le golfe du Maine.

Niveau d'exploitation récent : incertain

Sources

Sciences, MPO

RES A3-35 (2002) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond de la plate-forme Scotian en 2002

Consultations du CCRH

Le CCRH a entrepris des consultations à propos de ce stock aux endroits suivants :
Yarmouth (N.-É.) (19 novembre)
Bedford (N.-É.) (20 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board (2002-010-00183)
Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont (2002-010-00205)
Charlesville Fisheries Ltd. – Raymond Belliveau (2002-010-00206)
Scotia Fundy Inshore Fishermen's Association – E.L. Walters (2002-010-00207)
Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association (2002-010-00210

ARGENTINE - 4VWX

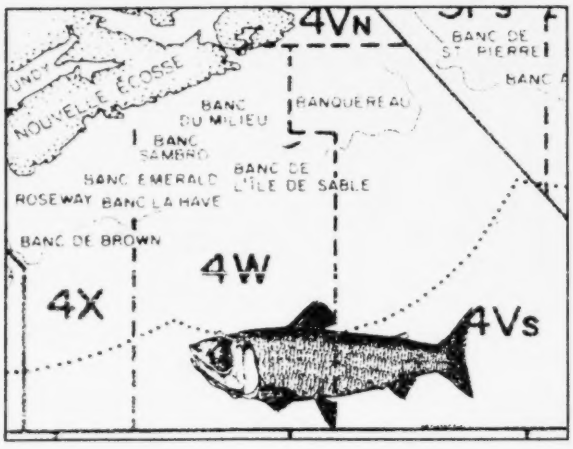

APERÇU

Les captures réalisées à partir de ce stock, constituées en grande partie de prises accidentelles dans le cadre de la pêche du merlu argenté, n'ont pas dépassé 360 t depuis 1983. En raison de la réduction générale de l'effort et des prises dans le cadre de la pêche du merlu argenté, les captures d'argentine demeurent très faibles. En novembre 1993, le Conseil a recommandé, à titre de mesure préventive, de fixer à 1 000 t le TAC de 1994 pour l'argentine de 4VWX, et cette recommandation a été réitérée depuis.

Le Conseil a aussi recommandé d'exiger, si cette pêche devait être pratiquée à des fins commerciales, que soit incluse une composante de collecte de données à caractère scientifique, afin d'améliorer les connaissances sur la ressource.

Aucun commentaire n'a été fait par l'industrie à propos de ce stock pendant les consultations publiques de novembre 2001, en Nouvelle-Écosse.

ANALYSE

Aucune évaluation du stock n'a eu lieu en 2001. Les données scientifiques sont tirées d'anciens rapports du MPO.

Les rapports du MPO sur l'état du stock indiquent qu'en raison du peu de connaissances sur la composante de ce stock, on ne peut produire suffisamment de données aux fins d'analyse. Puisque cette pêche est limitée aux prises accessoires, qui ont été faibles ces dernières années, le Conseil juge qu'il n'a aucune raison de modifier sa perspective du stock et recommande de maintenir le TAC à 1 000 t en 2003-2004, à titre de mesure préventive.

Le CCRH recommande de fixer à 1 000 t le TAC d'argentine de 4VWX pour 2003-2004.

Le CCRH recommande, si cette pêche devait être pratiquée à des fins commerciales, d'exiger d'inclure une composante de collecte de données à caractère scientifique, afin d'améliorer les connaissances sur la ressource.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	10	10	10	10	10	10	10	10	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Prises	0.29	0.2	0.08	0.35	0.11	0.22	0.14	0.03	0.13	0	0.11	0	0	0	0	0.008	0.018	0.018

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

Sciences, MPO

Rapport du CAFSAC (1996) Argentine en 4VWX

Consultations du CCRH

Le CCRH a entrepris des consultations à propos de ce stock aux endroits suivants :
Yarmouth (N.-É.) (19 novembre)
Bedford (N.-É.) (20 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : inconnu

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	inconnue
Biomasse totale :	inconnue
Recrutement :	inconnu
Croissance et condition :	inconnues
Structure par âge :	inconnue
Distribution :	inconnue
Niveau d'exploitation récent :	supposé faible

RAIES - 4VSW

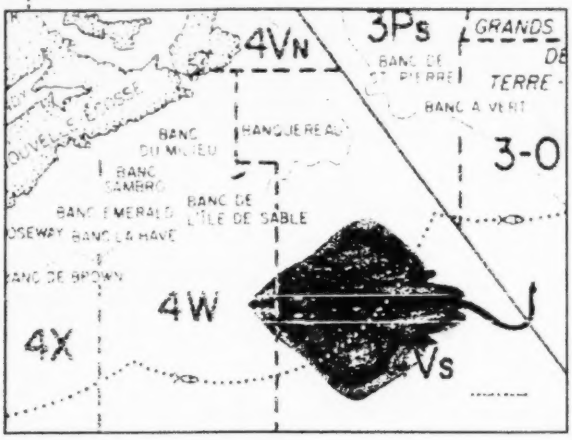

APERÇU

La raie tachetée fréquente les eaux du sud du banc de Georges, le fond de la baie de Fundy et les bancs hauturiers de l'est de la plate-forme Scotian. Elle est la principale espèce ciblée par la pêche commerciale et compose plus de 90 % des prises. La raie épineuse est capturée au cours de cette pêche en tant que prises accidentelles et seuls les plus gros poissons sont conservés.

Comme les autres élasmobranches, la raie a une croissance lente et une fécondité faible. L'effectif de la population n'augmente donc pas rapidement. Ces facteurs indiqueraient que la raie ne peut soutenir un taux d'exploitation élevé. La taille à maturité est de 75 cm pour 50 % des raies tachetées femelles. Des déterminations préliminaires de l'âge semblent indiquer que cette longueur correspond à des raies de 7 à 8 ans. Il ressort de données historiques que la raie consomme des quantités considérables de lançons. On ne connaît pas encore ses prédateurs, mais on suppose qu'ils existent.

La plupart des pêches d'élasmobranches ont suivi une tendance similaire d'exploitation initiale intense, suivie par un effondrement rapide. L'objectif est donc de faire en sorte que la pêche qui se développe dans l'est de la plate-forme Scotian ne subisse pas le même sort. Les connaissances de la raie sur la plate-forme Scotian sont limitées, mais les récents travaux de recherche contribuent à l'accroissement de la base de données.

ANALYSE

Les perspectives du rapport sur l'état des stocks de 2002, basées sur l'évaluation de ce stock, comprenaient les constatations suivantes :

- Les débarquements de la pêche dirigée ont diminué, passant de 2 152 t en 1994 à 200 t en 2002, ce qui reflète une diminution progressive du TAC.
- La biomasse de raie diminue depuis le milieu des années 1970. Depuis le milieu des années 1990, l'abondance a été faible et stable.
- La production est basse depuis 1995.
- Depuis le milieu des années 1990, la mortalité par pêche a diminué, ce qui correspond à la baisse des prises.

Les relevés du MPO semblent indiquer que l'abondance, surtout parmi les grosses raies, et la productivité sont très faibles. Les données fournies par l'industrie et les pêches, depuis 1994, portent à croire que la taille du stock est demeurée relativement stable et que la mortalité par pêche aurait diminué. La réduction des raies a eu lieu principalement avant le début de la pêche dirigée et, par conséquent, il est peu probable que la faiblesse actuelle du stock résulte de la pêche dirigée pratiquée depuis 1994. Le CCRH recommande que le TAC actuel de 200 t soit maintenu afin de continuer à permettre une pêche commerciale qui fournit l'information utile pour aider à surveiller l'état du stock.

Le CCRH recommande de fixer le TAC de raie de 4VsW pour 2003-2004 à 200 t afin de soutenir un relevé conjoint du MPO et de l'industrie.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC										2	1.6	1.6	1.2	1.2	0.6	0.6	0.4	0.2
Prises					3.8	5	4.3	2.3	2.1	3.1		1.6	1.04	0.525	0.623	0.4	0.31	0.15

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

Sciences, MPO

RES A3-29 (2002) Raie tachetée de 4VsW

Consultations du CCRH

Le CCRH a entrepris des consultations à propos de ce stock aux endroits suivants :
Yarmouth (N.-É.) (19 novembre)
Bedford (N.-É.) (20 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : faible

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	aucune observation particulière
Biomasse totale :	inférieure à la moyenne (raie épineuse)
Recrutement :	inférieur à la moyenne
Croissance et condition :	baisse de la taille
Structure par âge :	inférieure à la moyenne
Distribution :	inférieure à la moyenne

Niveau d'exploitation récent : non durable

Loup - 4VWX

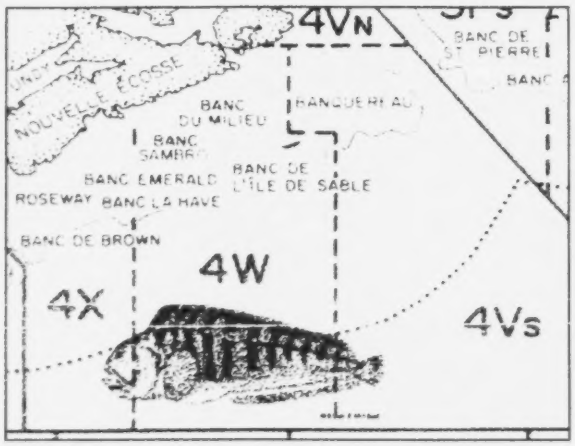

Aperçu

Il existe trois espèces de loup dans les eaux canadiennes. Le loup atlantique est la principale espèce qu'on retrouve sur la plate-forme Scotian et le banc Georges. Le loup est un poisson solitaire dont l'aire de migration serait limitée. Il est surtout abondant aux abords de la baie de Fundy, ainsi que sur les bancs de Browns, LaHave et Roseway. Espèce démersale, il fréquente habituellement les eaux qui font entre 50 et 150 m de profondeur, et il peut tolérer un large éventail de températures. Le loup se nourrit sur les fonds rocheux de divers invertébrés, tels crabes, buccins et oursins. Sa croissance est lente et il atteint la maturité après environ 10 ans. Les débarquements totalisaient entre 1 000 t et 1 500 t au cours des années 1960 et ont grimpé à environ 4 000 t pendant les années 1980 pour chuter ensuite de façon continue pendant les années 1990. Le loup est capturé par les secteurs des engins fixes et des engins mobiles sous forme de prises accidentelles.

Analyse

Les commentaires visant directement ce stock ont été à peu près nuls pendant les séances de consultation de novembre 2002. Les quelques recommandations favorisaient le maintien du statu quo.

Ce stock a fait l'objet d'une évaluation complète en 2002. Voici les constatations du rapport de 2002 sur l'état du stock :

- L'abondance des poisons immatures est supérieure à la moyenne de 1970 à 2001.
- La biomasse mature est toujours à un minimum record ou presque.
- La mortalité par pêche relative est faible depuis le milieu des années 1990.
- La condition des poisons matures est plus faible que la moyenne
- L'aire occupée dans 4VWX continue d'être presque record.
- Les débarquements canadiens en 2001 de loup Atlantique de 4VWX+5Ze sont estimés à 133 t.

Bien qu'on note des signes d'augmentation du recrutement sur la plate-forme Scotian, jusqu'à ce que les récentes recrues atteignent la maturité et que la biomasse mature s'améliore, il faudrait veiller à maintenir la mortalité par pêche au minimum.

Le CCRH recommande d'interdire toute pêche dirigée du loup atlantique dans 4VWX au cours de l'année de pêche 2003-2004.

Le CCRH craint que le développement des marchés du loup n'ait amené les pêcheurs aux engins mobiles à « compléter » leurs sorties par du loup après avoir ciblé d'autres poissons de fond. Bien que les gestionnaires limitent les prises de ce stock dans le cadre des pêches ciblées, cette activité va clairement à l'encontre de l'esprit de la recommandation d'interdire la pêche dirigée de ce stock. Tant que l'effort de pêche ciblé est maintenu dans les zones de pêche connues de 4X où cette espèce est concentrée, il pourrait contribuer à retarder le rétablissement du stock. Il convient aussi de noter que le Comité sur la situation des espèces en péril (COSEPAC) a classé le loup atlantique parmi les espèces « préoccupantes ».

Le CCRH signale que le régime actuel est structuré en fonction d'une proportion de prises accidentelles variant entre 10 % et jusqu'à 20 % à certains moments de l'année, ce qui ne correspond pas aux 5 % de prises accidentelles d'espèces visées par un moratoire. Bien qu'il soit peu probable que la mortalité par pêche actuelle ait une incidence négative importante sur le rythme de rétablissement de ce stock, il serait approprié pour les gestionnaires des pêches et l'industrie de ramener les prises du stock à un minimum.

Le CCRH recommande de restreindre la pêche à des prises accidentelles seulement; des mesures devraient être prises pour réduire au minimum les

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC																		
Prises					0.6	0.6	0.5	0.7	0.6	0.4	0.24	0.6	1.03	0.53	0.53			

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

prises accidentelles de loup dans le cadre de toutes les pêches dirigées d'autres espèces et de cesser toute pratique qui consisterait à « compléter » une sortie par du loup.

Sources

Sciences, MPO

Document de recherche – 2001 Summer Groundfish Survey

RES A3-31 (2002) Loup atlantique du plateau néo-écossais, du banc Georges et du golfe du Saint-Laurent (sous-zone 4 div. 5YZe)

Consultations du CCRH

Le CCRH a entrepris des consultations à propos de ce stock aux endroits suivants :

Yarmouth (N.-É.) (19 novembre)

Bedford (N.-É.) (20 novembre)

Port Hawkesbury (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association (2002-010-00210)

Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont (2002-010-00205)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : faible

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	très faible
Abondance totale :	supérieure à la moyenne de 1970 à 2001
Recrutement :	supérieur à la moyenne de 1970 à 2001
Croissance et condition :	inférieures à la moyenne
Structure par âge :	restreinte
Distribution :	inférieure à la moyenne
Niveau d'exploitation récent :	toujours faible

MERLUCHE BLANCHE - 4VW

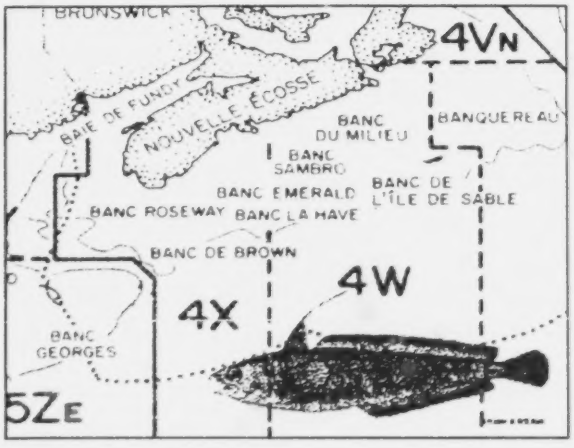

APERÇU

La merluche blanche est un poisson des grandes profondeurs qui vit sur les fonds vaseux et qui affectionne les températures s'échelonnant entre 3 et 10 °C, ainsi que les profondeurs de 50 à 200 m. En fait, elle est présente à des profondeurs qui varient selon le stade de son cycle biologique. On ne connaît pas très bien ses périodes de frai.

Les débarquements dans cette aire de gestion sont généralement faibles, ayant oscillé entre 447 t en 1998 et 391 t en 2001. La merluche blanche est principalement capturée par les flottilles utilisant des engins fixes, sous forme de prises accidentelles dans le cadre d'autres pêches dirigées.

Depuis 1998, les analyses scientifiques du stock de merluche blanche ont été séparées en deux unités de gestion : 4VW et 4X5Zc, et comprennent maintenant 4Vn en tant que sous-composante du stock évaluée séparément. La merluche de toute la plate-forme Scotian et du golfe du Maine, dans 4VWX et 5Zc, est gérée par sous-affectation aux différents secteurs et aux différents engins en fonction de chaque zone de gestion. Les débarquements dans 4Vn sont minimes et légèrement supérieurs dans 4VW. La plupart des débarquements de merluche proviennent de 4X et 5Zc.

Analyse

La merluche blanche a fait l'objet d'une évaluation en 2002. Voici les constatations du rapport de 2002 sur l'état des stocks :

- Le total des débarquements diminue depuis 1987 et celui de 1998 est le plus faible enregistrés depuis 1968; en 2000 et 2001, il a augmenté légèrement.
- Les indicateurs d'abondance demeurent faibles, mais le taux de mortalité totale continue d'être élevé.
- La production reste médiocre; pourtant les conditions environnementales (températures de fond) restent favorables. Cependant, les pêcheurs croient que les taux de capture dans le cadre des pêches commerciales ne constituent pas un indice d'abondance fiable à cause des conditions de gestion.
- Les estimations d'abondance obtenues au moyen des relevés de recherche de sources canadiennes (été 4VWX, printemps 4VsW, printemps banc de Georges) et de sources américaines (relevés hauturiers printemps et automne) se maintiennent toutes près des plus faibles niveaux.
- La composition selon la taille des captures effectuées dans 4X dans le cadre du relevé de recherche d'été diminue depuis 1995, et le poids moyen des poissons pris individuellement dans les relevés de 4VWX diminue depuis 1984.
- On note peu de gros poissons au sein de la population.
- L'évaluation de ce stock est incertaine en raison de la faible définition des stock et de l'échantillonnage incomplet par l'engin du navire de recherche.

Les recommandations de l'industrie allaient du statu quo (aucune pêche dirigée) à un TAC commercial à un niveau of 3 100 t comme avant 1998. Les pêcheurs continuent d'observer une forte abondance dans l'ensemble de 4VWs depuis 1998 et à maintenir que le stock s'améliore. L'incidence accrue de merluche blanche serait liée selon certains à la hausse des températures après le phénomène du courant froid du Labrador observé sur la plate-forme Scotian en 1998.

Les représentants de l'industrie sont d'avis que les données du navire de recherche constituent un faible indicateur d'abondance. Bien que les pêcheurs affirment ne pas avoir pratiqué de pêche sélective de la merluche, au cours de certaines sorties, la merluche blanche compose une proportion majoritaire des prises. Certains d'entre eux ont indiqué que les merluches sont par moment inévitables et nuisent aux pêches dirigées. Ils les disent nombreuses et mélangées avec le flétan de

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC												0.5	0.7	0.7		aucune pêche dirigée		
Prises					3.4	3.7	2.9	3.4	3.6	3.1		0.56	0.5	0.4	0.4	0.34	0.31	0.17

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentant les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

l'Atlantique et la goberge. Les commentaires des pêcheurs continuent de faire état d'une amélioration de l'abondance, étayée par l'augmentation importante des prises dans le cadre des relevés conjoints (MPO et industrie) par pêche sentinelle et du flétan à la palangre.

L'évaluation de 2002 montre peu d'amélioration du stock. Bien que le MPO ait signalé que selon les résultats des cinq relevés, le stock a atteint un creux record, ces relevés contiennent néanmoins certaines incertitudes. Face à une forte divergence d'opinions continue à propos de l'état du stock et des incertitudes, ajoutée aux preuves contradictoires des deux parties, il est difficile de concilier les tendances du stock.

Le CCRH recommande d'interdire toute pêche dirigée de la merluche blanche de 4VW en 2003-2004.

La merluche blanche de 4VW continue d'être en mauvais état et doit pouvoir se rétablir. Il faut faire preuve de vigilance et s'assurer que les prélèvements sont maintenus au niveau minimal requis pour permettre la pêche dirigée d'autres espèces.

Le CCRH recommande de maintenir les prises strictement au niveau requis pour la pratique normale d'autres pêches.

L'année dernière, le CCRH avait recommandé que les Sciences du MPO, en collaboration avec l'industrie, continuent le programme de tests morphométriques de la merluche blanche, afin d'aider à définir les sous-composantes possibles du stock. Le CCRH aimerait connaître la date à laquelle ces travaux seront rendus publiques puisque cette information est nécessaire pour la planification à long terme de ce stock (PCRH).

Sources

Sciences, MPO

RES A3 – 10 (2002) Merluche blanche de 4VWX et 5

Consultations du CCRH

Le CCRH a entrepris des consultations à propos de ce stock aux endroits suivants :
Yarmouth (N.-É.) (19 novembre)
Bedford (N.-É.) (20 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board (2002-010-00183)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : très faible

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	très faible
Biomasse totale :	très faible
Recrutement :	inconnu
Croissance et condition :	en baisse depuis 1984
Age Structure :	inconnu
Distribution:	structure du stock complexe, mal comprise
Niveau d'exploitation récent :	très élevé au milieu des années 1990, actuellement bas

MERLUCHE BLANCHE - 4X5ZC

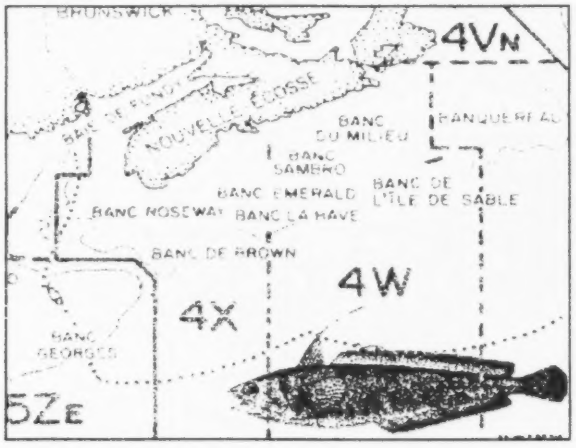

APERÇU

La merluche blanche est un poisson des grandes profondeurs qui vit sur les fonds vaseux et qui affectionne les températures s'échelonnant entre 3 et 10 °C, ainsi que les profondeurs de 50 à 200 m. En fait, elle est présente à des profondeurs qui varient selon le stade de son cycle biologique. On ne connaît pas très bien ses périodes de frai.

La plupart des débarquements de merluche blanche proviennent de cette aire et sont estimés à 1 834 t en 2001. La merluche blanche est principalement capturée par les flottilles utilisant des engins fixes, sous forme de prises accidentelles dans le cadre d'autres pêches dirigées.

ANALYSE

Constatations du rapport de 2002 sur l'état des stocks:

- L'abondance a augmenté récemment et continue de s'améliorer.
- Les conditions environnementales (températures de fond) se sont améliorées et restent favorables.
- La mortalité relative par pêche est toujours faible.
- La production a été médiocre depuis les années 1980 et continue de l'être.
- Les estimations d'abondance obtenues au moyen des relevés de recherche de sources canadiennes (été 4VWX, printemps 4VsW, printemps banc de Georges) et de sources américaines (relevés hauturiers printemps et automne) se maintiennent toutes près des plus faibles niveaux.
- Le taux de captures dans le cadre des pêches commerciales pratiquées par les pêcheurs-repères ont augmenté pour toutes les flottilles depuis le creux atteint en 1998.
- La composition selon la taille des captures effectuées dans 4X dans le cadre du relevé de recherche d'été diminue depuis 1995, et le poids moyen des poissons pris individuellement dans les relevés de 4VWX diminue depuis 1984.
- Les taux de mortalité la merluche blanche de 4X, d'après les données du relevé d'été du navire de recherche, seraient équivalents ou supérieurs à 50 % pour toute la décennie de 1990.
- Les indicateurs d'abondance de la merluche blanche de 4X + 5Zc montrent des signes de rétablissement; toutefois, les indicateurs de production demeurent négatifs. La prudence continue d'être de mise.
- L'évaluation de ce stock est incertaine en raison de la faible définition des stocks et de l'échantillonnage incomplet par l'engin du navire de recherche.

Les représentants de l'industrie sont d'avis que les données du navire de recherche constituent un faible indicateur d'abondance. Ils croient aussi que les données sur les PUE commerciales ne donnent pas une idée véritable de l'abondance du stock. Bien que les pêcheurs affirment ne pas avoir pratiqué de pêche sélective de la merluche, ils débarquent au cours de certaines sorties une proportion majoritaire de merluche blanche. Certains d'entre eux ont indiqué que les merluches sont par moment inévitables et nuisent aux pêches dirigées. Ils les disent nombreuses et mélangées avec le flétan de l'Atlantique et la goberge. Selon les pêcheurs, la merluche blanche était abondante dans 4X5Zc, dans des secteurs où elle n'avait jamais été observée auparavant, surtout en eau profonde, de sorte que les prises accidentelles posaient un problème pour la pêche dirigée d'autres espèces. À cause de ces incertitudes, il est difficile de concilier les tendances de l'état du stock

Dans le RES de 2002, les résultats du relevé d'été du navire de recherche, du relevé par QIT et du relevé du flétan montrent que l'abondance de la merluche

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC												2.0	2.8	2.8		aucune pêche dirigée		
Prises					3.4	3.7	2.9	3.4	3.6	3.1		2.8	2.6	1.3	1.7	2.07	2.06	2.1

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

blanche a augmenté pendant trois ou quatre ans, jusqu'en 2001, mais a diminué en 2002. Cela n'inclut pas les résultats du relevé du flétan de 2002 dont on n'a pas encore les données. La merluche blanche de 4X5Zc était en mauvais état et a montré quelques signes de rétablissement. Toute augmentation des prises pourrait nuire au rétablissement.

Le CCRH recommande d'interdire toute pêche dirigée de la merluche blanche de 4X5Zc en 2003-2004.

Il faut faire preuve de vigilance et s'assurer que les prélèvements sont maintenus au niveau minimal requis pour permettre la pêche dirigée d'autres espèces.

Le CCRH recommande de maintenir les prises strictement au niveau requis pour la pratique normale d'autres pêches.

Sources

Sciences, MPO

RES A3-10(2001) Merluche blanche de 4VWX et 5

RES A3-10(2002) Merluche blanche de 4VWX et 5

Consultations du CCRH

Le CCRH a entrepris des consultations à propos de ce stock aux endroits suivants :

Yarmouth (N.-É.) (19 novembre)
Bedford (N.-É.) (20 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Yarmouth County Fixed Gear Association – C. Davis et L. Blackler (2002-010-00178)
Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont (2002-010-00205)
Scotia Fundy Inshore Fishermen's Association – E.L. Walters (2002-010-00207)
Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association (2002-010-00210)
Shelburne County Competitive Fishermen's Association – P. Decker et V. Wolfe (2002-010-00187)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock :	faible, mais signes d'amélioration
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	faible, mais signes d'amélioration
Biomasse totale :	faible, mais signes d'amélioration
Recrutement :	inconnu
Croissance et condition :	en baisse depuis 1984
Structure par âge :	inconnu
Distribution :	structure du stock complexe, mal comprise
Niveau d'exploitation récent :	très élevé au milieu des années 1990

BROSME - 4VWX

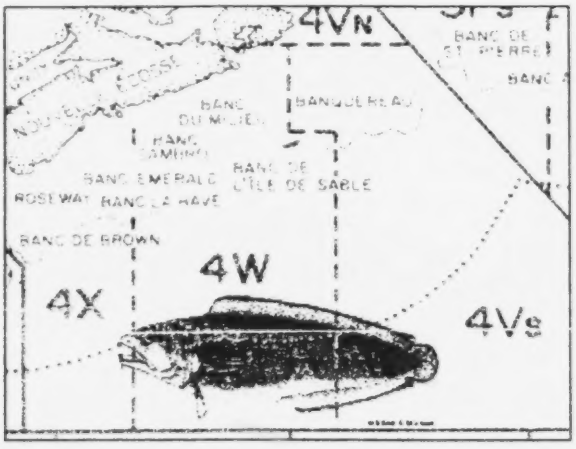

APERÇU

Le brosme est un poisson solitaire à nage lente qu'on trouve surtout dans la partie du sud-ouest de la plate-forme Scotian. Il préfère les fonds de roche et de gravier et parfois les substrats vaseux. Il vit dans des eaux dont les températures varient entre 6 et 10 °C, à des profondeurs de 75 à 150 mètres. On connaît peu les caractéristiques biologiques liées à sa reproduction, à son alimentation et à ses migrations.

Bien qu'il ait fait l'objet d'une pêche dirigée dans le passé, le brosme a toujours été principalement capturé sous forme de prises accidentelles dans le cadre de la pêche d'autres espèces commerciales, sans qu'on s'intéresse beaucoup à la structure générale et à l'état du stock. Il est capturé principalement à la palangre et il est fréquemment mélangé et capturé avec la merluche blanche et le flétan au cours de la pêche de ce dernier.

Par le passé, la moyenne des prises se chiffrait à 3 400 t par année. Cependant, la baisse des débarquements et des indices négatifs ont donné lieu à l'imposition d'un plafond de 1 000 t en 1999. Environ 80 % des débarquements proviennent de 4X où ils ont atteint un sommet de 5 130 t en 1973 et un creux de 717 t en 2000. Les débarquements ont ensuite augmenté à 1 037 t en 2001. Ceux qui proviennent de 4W sont moins importants et ont rarement dépassé les 500 t. Ils étaient de 101 t en 2001. Quant à ceux de 4V, ils sont minimes.

Les recommandations du CCRH et les restrictions du MPO visaient à limiter les prises accidentelles excessives. Bien que les débarquements de brosme continuent d'être élevés, ils demeureront sous la barre des 1 000 t au cours de la saison de pêche de 2002-2003.

Analyse

La dernière évaluation complète de ce stock remonte à 1998. Excepté les mises à jour du relevé de recherche depuis 1998, très peu d'information nouvelle a été recueillie. Voici les constatations du rapport de 1998 sur l'état des stocks et les mises à jour pour le poisson de fond de 2000, 2001 et 2002 :

- Les débarquements demeurent inférieurs à la moyenne à long terme de 3 469 t depuis 1993. Après qu'un maximum ait été fixé pour l'ensemble des débarquements en 1999, ceux-ci se sont chiffrés à 826 t en 2000, à 1 138 t (15 mois) en 2001 et demeureront vraisemblablement sous les 1 000 t en 2002.
- Le poids moyen par trait enregistré lors des relevés de recherche a diminué brusquement en 1992 et est demeuré, depuis, inférieur à la moyenne à long terme de 1,29 kg.
- Le stock s'est effondré entre 1991 et 1993 et ne s'est pas rétabli.
- Les prises enregistrées au cours des relevés de recherche dénotent un rétrécissement de la répartition qui se concentre vers l'ouest de 4X; les débarquements de 4VW sont négligeables. La répartition géographique des ressources continue d'être de plus en plus concentrée.
- Le stock a continué à ne présenter aucun signe d'amélioration en 2001. Le plafond de 1 000 t imposé ne restreint sans doute pas suffisamment la capture pour que le stock se rétablisse, et des mesures plus restrictives pourraient être justifiées.

Des consultations publiques ont eu lieu sur ce stock à Yarmouth, Bedford et Port Hawkesbury en novembre. Les commentaires limités des intervenants étaient en accord avec l'information scientifique, selon laquelle le stock est très faible, ce qui semblerait indiquer que le maintien du statu quo et des restrictions imposées aux débarquements est une mesure prudente. Cependant, malgré la chute radicale indiquée depuis le début des années 1990, le brosme est facilement capturé au même niveau que par le passé par certains pêcheurs et dans certaines pêcheries. Il semble même inévitable dans le cadre de certaines pêches à la

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC												1.5			aucune pêche dirigée			
Prises					2.7	3.1	3.8	4.2	2.4	1.5	1.8	1.91	1.7	1.49	1.05	0.83	1.14	0.9

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

palangre et il est de plus en plus fréquent de le trouver dans les casiers à homard, de sorte qu'on est d'avis qu'il faudrait prévoir une allocation raisonnable de prises accidentelles. Les commentaires ont aussi fait état d'une augmentation de l'abondance en 2002. On note que l'imposition de restrictions sévères pourraient entraîner des problèmes de rejets en mer puisque des quantités substantielles de brosme sont mélangées avec d'autres espèces. L'industrie affirme également que l'interdiction relative au corail de mer dans 4X pourrait indirectement apporter une protection aux concentrations de brosme dans cette zone.

Les débarquements de brosme diminuent graduellement et la répartition géographique rétrécit, de l'est vers l'ouest, depuis le début des relevés, en 1970. L'abondance a connu un fléchissement brutal en 1992 sans rétablissement depuis. On note aussi une diminution de la condition du poisson et de l'abondance des gros poissons de plus de 50 cm. Ces caractéristiques et ces tendances sont aussi communes à d'autres espèces, mais pas nécessairement au même degré que le brosme depuis 1992.

L'évaluation plus poussée de ce stock, anticipée par le CCRH en 2001 et 2002, n'a pas été réalisée, de sorte que l'information nouvelle sur l'état du stock se limite aux données de la pêche et du navire de recherche. Cependant, toutes les données disponibles indiquent que le Conseil ne devrait pas modifier ses perspectives du stock.

Selon les données scientifiques, la prudence semble de mise, mais on manque d'information récente; toutefois, les observations des membres de l'industrie semblent montrer que le stock de brosme n'a pas diminué davantage et a même augmenté dans certains secteurs. Cette tendance pourrait signifier qu'il y a eu augmentation du nombre dans certains secteurs ou qu'il y a concentration des ressources. À cause d'opinions assez contradictoires sur l'état du stock et sur la présence du brosme ainsi que son mélange avec d'autres espèces, les prises devraient être limitées dans l'avenir aux niveaux actuels et même réduites, sous réserve des réalités opérationnelles de la pêche mixte à la palangre. Cependant, en raison des indices négatifs concernant l'abondance et la répartition géographique, les limites de prises accidentelles devraient être resserrées afin d'éviter toute détérioration accrue du stock et de continuer à contribuer aux efforts de rétablissement.

Le CCRH recommande d'interdire toute pêche dirigée du brosme de 4VWX en 2003-2004.

Grâce aux recommandations concernant les restrictions des prises accidentelles et les préoccupations suscitées par ce stock au cours des dernières années, les débarquements ont été maintenus à leurs récents niveaux historiques sans signe de rétablissement. Cependant, il semble que les prises accidentelles de brosme dans le cadre d'autres pêches dirigées soient stables en 2002.

Le CCRH craint que les débouchés existants pour le brosme n'encouragent certains pêcheurs à « combler » leur pourcentage de brosme après avoir ciblé un autre poisson de fond au cours d'une sortie de pêche.

Un examen de la répartition des prises révèle que même si le brosme est concentré dans toute son aire, on le trouve assez largement dans de nombreux secteurs de 4X où est pratiquée la pêche à la palangre. Par conséquent, il n'est peut-être pas aussi concentré et vulnérable à la pêche dirigé qu'on ne le croyait.

Toutefois, bien que les limites de prises de ce stock dans le cadre des pêches ciblées soient respectées, il est toujours possible que le brosme soit présent dans des zones de concentration privilégiées et il est possible que les pêcheurs continuent de le cibler ou de ne pas l'éviter. Cette activité va clairement à l'encontre de l'esprit de la recommandation du CCRH concernant l'interdiction de toute pêche dirigée – prises accidentelles ou autres – de ce stock. C'est là un important sujet de préoccupation pour beaucoup, compte tenu de la baisse radicale antérieure et du rétablissement médiocre.

Si l'effort de pêche est concentré dans une zone de pêche ou un refuge connu de 4X où cette espèce se rassemble, les chances de rétablissement pourraient en être amoindries ou la détérioration du stock pourrait s'aggraver. Cette situation exige une surveillance étroite. En raison des préoccupations au sujet de cette espèce, il semble que tous les efforts possibles doivent être faits pour éliminer les activités de pêche dirigée connues et excessives afin de réduire le niveau des prises accidentelles.

Par conséquent, le CCRH recommande au MPO d'examiner le niveau de prises absolu de brosme avec le temps, par zone statistique.

Le CCRH recommande de restreindre la pêche à des prises accidentelles limitées et d'appliquer ou de maintenir des mesures visant à réduire les prises accessoires actuelles dans le cadre de toutes les pêches dirigées d'autres espèces.

Compte tenu du déclin radical et du mauvais état du stock, ainsi que du maintien inévitable de l'effort de pêche, il semble opportun de continuer à informer l'industrie des conséquences possibles sur les perspectives d'exploitation futures, s'il devait arriver que l'espèce soit considérée comme menacée.

Le CCRH recommande au MPO de continuer à informer les secteurs de pêche de l'importance des mesures de conservation pour l'avenir de cette espèce.

Sources

Sciences, MPO

RES A3-14 (1998) Brosme du plateau néo-écossais
RES A3-35 (2001) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2001
RES A3-35 (2001) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2002
Document de recherche 2002/089 - 2002 Summer Groundfish Survey

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques à propos de ce stock aux endroits suivants :
Yarmouth (N.-É.) (19 novembre)
Bedford (N.-É.) (20 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Yarmouth County Fixed Gear Association – C. Davis et L. Blackler (2002-010-00178)
Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board (2002-010-00183)
Scotia Fundy Inshore Fishermen's Association – E.L. Walters (2002-010-00207)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : faible

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	faible
Biomasse totale :	creux historique
Recrutement :	aucun indice
Croissance et condition :	mauvaises
Structure par âge :	inférieure à la moyenne
Distribution :	pas de modification appréciable (rétrécie)

Niveau d'exploitation récent : stable

BAUDROIE D'AMÉRIQUE - 4VWX

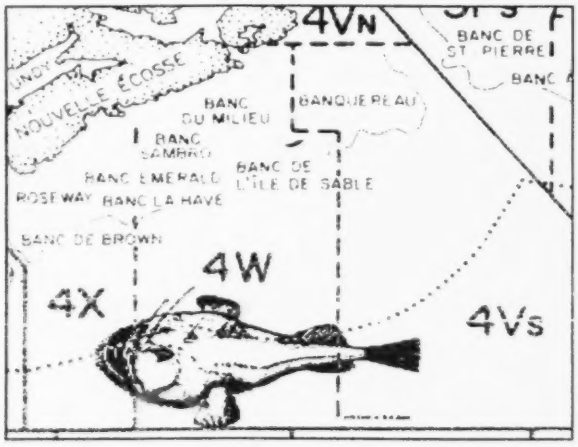

APERÇU

La baudroie d'Amérique, parfois appelée crapaud de mer ou poisson pêcheur, est observée depuis les Grands bancs et le nord du golfe du Saint-Laurent jusqu'au Cap Hatteras, en Caroline du Nord. On en a pêché des spécimens dans des eaux côtières, à des profondeurs supérieures à 800 m, quoique ses plus importantes concentrations se trouvent entre 70 et 100 m ainsi que dans les eaux profondes d'environ 190 m. De la baudroie a été capturée dans des eaux dont la température se situe entre 0 et 24 °C, mais autour du Canada, c'est dans les eaux de 3 à 9 °C qu'elle est le plus abondante.

On ne connaît pas la structure du stock de baudroie. On ne sait pas dans quelle mesure le stock se mélange dans les eaux canadiennes et dans les eaux américaines, quoiqu'on n'ait pas signalé de migrations à grande échelle. Il semble que le frai ait lieu dans les eaux canadiennes durant l'été, ce qui permet de croire à une certaine indépendance des diverses composantes.

La croissance de ce poisson semble être assez rapide et comparable chez les deux sexes jusqu'à l'âge 4 (47-48 cm). Ensuite, la femelle grandit un peu plus rapidement et semble vivre un peu plus longtemps (jusqu'à 12 ans) que le mâle; elle atteint une longueur de plus de 100 cm, mais on n'a pas trouvé de mâle de plus de 9 ans et d'environ 90 cm.

La maturité sexuelle survient entre les âges 3 et 4 et le frai peut avoir lieu du printemps à l'automne, selon la latitude.

Par le passé, la baudroie a été capturée de façon constante sous forme de prises accessoires au cours de la pêche du poisson de fond et du pétoncle. Les marchés ont pris de l'ampleur pendant les années 1970 et 1980 et, depuis, la baudroie est capturée et vendue plutôt que d'être rejetée à l'eau en tant que prise indésirable. Le total des débarquements des deux divisions de l'OPANO, 4VW et 4X, au cours des années 1970, se situait en moyenne à 6 570 t. Depuis l'inclusion de 5Zc pendant la décennie de 1980, les débarquements se chiffrent en moyenne à 1 637 t. Pour la période de 1990 à 1996, la moyenne était de 1 590 t. Il semble que les débarquements de 2002 se maintiendront à peu près au niveau des années précédents, soit approximativement 1 000 t.

ANALYSE

Constatations de la mise à jour du RES publié par le MPO en 2002 :

- Les débarquements se situent en moyenne à 1 500 t depuis 1980 et étaient d'environ 1 000 t de 2000 à 2002.
- L'abondance de la baudroie adulte de 4X continue d'être moyenne ou inférieure à la moyenne. La proportion de grosses baudroies (>60 cm) continue de diminuer et la biomasse demeure faible.
- On note une amélioration de l'abondance des poissons immatures dans 4X depuis 1992. Cependant, ce facteur ne semble pas se traduire par des augmentations de biomasse.
- Les indicateurs de la baudroie dans 4VW affichent des tendances semblables à ceux de 4X; les prélèvements par pêche y sont bien inférieurs.
- Le maintien d'une démarche prudente à l'égard de la pêche est appropriée.

La population de baudroie semble avoir connu une période de productivité et d'abondance faibles de la fin des années 1980 jusqu'au début des années 1990. Les causes de ce phénomène pourraient encore agir sur la population actuelle. On note des signes continus de très fort recrutement depuis 1995. Cependant, l'effectif d'adultes de plus de 60 centimètres demeure faible, la population comptant relativement peu de gros poissons. La productivité demeure médiocre et la mortalité serait élevée.

Bon nombre des changements observés dans les deux zones seraient attribuables à des changements dans les

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC												0.7	0.2	aucune pêche dirigée				
Prises					0.6	0.8	0.8	0.8	0.6	1.2	0.7	0.71	1.4	0.82	1.10	0.78	0.83	0.6

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

conditions environnementales.

Les consultations sur la baudroie de 4VWX ont eu lieu à Yarmouth, Bedford et Port Hawkesbury, en Nouvelle-Écosse, en novembre 2002. De façon générale, l'industrie est d'avis que les ressources de baudroie sont saines et qu'il convient de ne rien changer en 2003. Elle a exprimé des préoccupations au sujet des risques de capture de baudroie au moyen des engins de pêche du pétoncle et de l'absence de restrictions relatives aux prises accidentelles pour la flottille de pêche du pétoncle.

La médiocrité du recrutement, qui a des incidences sur la biomasse d'adultes, demeure un des grands problèmes de ce stock. On ne sait pas très bien si la réduction de la mortalité par pêche peut améliorer cette situation liée à la structure du stock, selon les observations dans 4VW où l'effort de pêche est très faible. Bien que les niveaux de prise aient diminué récemment, ils demeurent relativement élevés et il faudrait adopter une démarche prudente jusqu'à ce que l'on puisse déterminer l'effet d'une amélioration du recrutement sur la population de gros poissons.

Le CCRH recommande d'interdire toute pêche dirigée pour la baudroie d'Amérique de 4VWX+5ZC en 2003-2004.

Le CCRH recommande de restreindre la pêche aux prises accidentelles requises pour le déroulement normal des autres pêches.

Le CCRH continue d'être préoccupé par les prises accidentelles de baudroie dans le cadre des pêches côtières du pétoncle dans la baie de Fundy, surtout que, selon de récentes indications, le recrutement au sein du stock de pétoncle serait substantiel, entraînant une augmentation de la biomasse de pétoncle. Bien que les niveaux de prises accidentelles ait diminué substantiellement ces dernières années, un accroissement de l'effort de pêche par la flottille de pêche du pétoncle en réponse à des changements sur les marchés ou à la suite de la hausse d'abondance du pétoncle pourrait augmenter substantiellement les prises accessoires de baudroie qui ne sont pas limitées dans ce secteur de flottille.

Le CCRH recommande de surveiller attentivement et de documenter les prélèvements et les prises accidentelles de baudroie d'Amérique par les flottilles de pêche du pétoncle, afin de déterminer le niveau de prises accidentelles de baudroies qui est attribuable à l'augmentation de l'effort de pêche sur les stocks de pétoncle. On devrait envisager une limite de prises accidentelles, au besoin, si les niveaux augmentent largement.

En réponse à la recommandation de l'année dernière du CCRH concernant les mesures nécessaires pour évaluer les concentrations localisées, le MPO a noté que le taux d'exploitation actuel dans ces secteurs n'était peut-être pas durable. Dans ce cas, il semble aller de soit qu'il faudrait appliquer des niveaux d'exploitation moins élevés.

Des conditions favorables du marché pourraient entraîner une augmentation de l'effort de pêche à n'importe quel moment par le secteur de pêche du poisson de fond aux engins mobiles. Il est donc d'une importance cruciale de mieux connaître les limites d'exploitation jugées durables pour les populations localisées de baudroie afin d'éviter l'épuisement excessif des ressources et de pouvoir gérer ces aires de concentration de manière plus efficace.

Le CCRH recommande que les responsables de la Gestion des pêches du MPO, en collaboration avec l'industrie, élaborent des plans dans le cadre d'autres pêches de manière à éviter les prises accidentelles excessives de baudroie dans des aires de concentration localisée.

Sources

Sciences, MPO

RES A3-35 (2002) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2002

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques à propos de ce stock aux endroits suivants :
Yarmouth (N.-É.) (19 novembre)
Bedford (N.-É.) (20 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont (2002)

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : inférieur à la moyenne

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	inférieure à la moyenne, gros poissons en baisse
Biomasse totale :	inférieure à la moyenne
Recrutement :	élevé / en hausse
Croissance et condition :	stables
Structure par âge :	aucune observation particulière
Distribution :	moyenne / en expansion
Niveau d'exploitation récent :	supérieur à la moyenne

Chapitre 3 : Stocks de sébaste
Recommandations pour chaque stock

Sébaste unité 1- 4RST+3Pn+4Vn (jan.- mai)

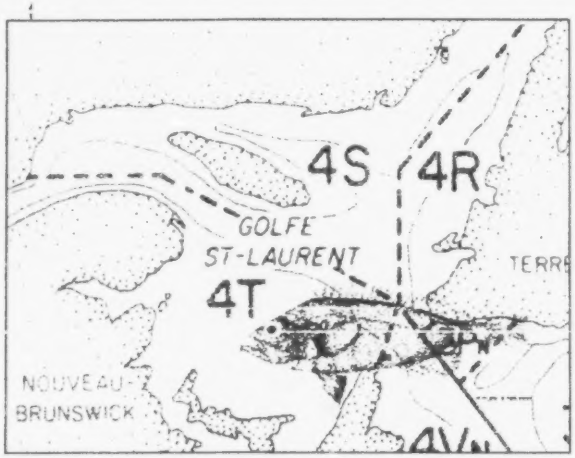

Aperçu

Le sébaste est une espèce qui vit longtemps et dont le taux de fécondité est relativement faible. La biomasse génitrice est appuyée par quelques fortes classes d'âge seulement, qui font leur apparition à peu près tous les dix ans. Depuis une dizaine d'années, le recrutement est faible. L'unité 1 a été constituée en 1993. Auparavant, ce stock de sébaste était géré comme appartenant aux divisions 4RST. Il soutenait une grande pêche dont les débarquements ont totalisé en moyenne 82 000 t au cours des années 1970 à 1976. Un autre sommet de la biomasse, qui a donné lieu à d'importantes captures, a été observé au début des années 1990. Par la suite, la biomasse a diminué constamment. Un moratoire a été imposé en 1995 et demeure en vigueur. Pour 1997, le Conseil a recommandé la réalisation d'un relevé conjoint industrie-scientifiques. Pour 1998, il a recommandé la création par l'industrie et les scientifiques d'un relevé par pêche sentinelle qui deviendrait permanent et qui comprendrait un volet entièrement scientifique, ainsi qu'un volet visant le rétablissement d'une pêche commerciale par des pêcheurs-repères. Les captures allouées à ce programme ne devaient pas dépasser 1 000 t. Le maintien de ce programme a été recommandé pour chacune des années 1999 et 2000, le quota disponible devant être haussé à 2 000 t, chaque année, afin d'améliorer la validité de l'indice des prises par unité d'effort par un échantillonnage accru. Pour la pêche de 2001-2002, le Conseil a demandé que la Direction des sciences du MPO revoie la délimitation des zones de gestion du stock, pour les unités 1 et 2.

Les consultations de l'industrie au sujet du sébaste ont eu lieu à Bedford, en Nouvelle-écosse, pendant les consultations sur le poison de fond, en novembre 2002. Le Conseil a reçu un mémoire de l'industrie appuyant le maintien du relevé par pêche sentinelle et de la pêche commerciale par les pêcheurs-repères, affirmant que l'information ainsi obtenue améliorait les connaissances sur l'état du stock.

Analyse

En 2002, les scientifiques du MPO ont fourni seulement un résumé de la mise à jour sur le stock. Ce résumé est fondé sur les données d'une année de plus sur les aspects suivants : les résultats de la campagne de recherche et l'indice de la biomasse chalutable minimale, le volet du relevé par grille effectué par le GEAC, les sorties de pêche des pêcheurs-repères et les relevés par pêche sentinelle. Le résumé ne contient aucune nouvelle information au sujet de la question du mélange des stocks des unités 1 et 2.

Constatations du résumé de 2002 du MPO sur l'état du stock, pour 2001 :

- La biomasse demeure stable, mais à un niveau faible depuis 1995, et on n'observe aucun signe de fortes classes d'âge de juvéniles au sein du stock.
- Les taux de prise dans l'ensemble pour les quatre relevés demeurent inchangés à des niveaux faibles.
- Dans l'ensemble, les perspectives d'avenir du stock demeurent peu favorables.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche commerciale dirigée du sébaste de l'unité 1 en 2003-2004 et en 2004-2005.

De nouveau, le Conseil reconnaît que grâce au rétablissement en 1998 du programme de pêcheurs-repères et des relevés conjoints industrie-scientifiques, les pêcheurs de sébaste sont en contact direct avec les ressources et ont fourni d'importantes informations à propos du stock. Le Conseil continue de croire que ces activités devraient être maintenues afin de recueillir des données qui pourraient compléter celles qui sont obtenues au moyen de la campagne de recherche annuelle du MPO. Au niveau actuel de 2 000 t, les prélèvements réels des relevés et des pêcheurs-repères sont à peu près de la moitié de ce niveau. Le CCRH admet que les flottilles qui ont accès à cette pêche ne

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	50.6	55.6	55.6	56.6	57	57	57	67	60	30				aucune pêche dirigée				
Prises	35.1	38.4	43.4	51.9	55.2	63.8	68	77.4	51.8	19.8	0.02	0.02	0.02	0.30	1.05	1.14	1.05	1.2

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

peuvent toutes y participer pleinement. Afin de maintenir l'accès et la collecte d'information au niveau de prélèvement actuel, le Conseil croit que le niveau courant d'effort des pêcheurs-repères devrait être maintenu dans un avenir immédiat.

Le CCRH recommande de poursuivre le programme de relevé conjoint industrie-scientifiques et le programme de pêcheurs-repères à un niveau ne dépassant pas 2 000 t par année de pêche et de maintenir ce niveau de capture pendant deux ans, au cours des saisons de 2003-2004 et de 2004-2005.

Le CCRH est déçu de la réponse du MPO aux recommandations répétées visant à examiner la structure du stock, établissant que ces travaux ne seront pas exécutés à cause du manque de fond. Ces travaux sont jugés essentiels à la gestion du sébaste. L'information présentée dans le cadre du Programme de recherche pluridisciplinaire sur le sébaste et les opinions exprimées de façon répétée par le groupe de l'industrie de la pêche du golfe du Saint-Laurent à l'effet que les unités 1 et 2 devraient être considérées comme une seule entité exigent que l'on examine la délimitation actuelle du stock. Le CCRH préconise la création d'un groupe de travail qui serait chargé d'étudier précisément cette question et d'arriver à une solution au problème de définition des zones de gestion du sébaste d'ici la fin de 2003.

Le CCRH recommande la création d'un groupe de travail dirigé par le secteur des Sciences du MPO, comprenant des représentants de la Gestion des pêches et faisant appel à la contribution des intervenants, au besoin, afin :

- **d'examiner et d'évaluer l'information disponible concernant la délimitation du stock de sébaste dans les zones de gestion actuellement désignées comme les unités 1 et 2;**
- **d'envisager toutes les solutions possibles pour la définition des zones de gestion du sébaste;**
- **de déterminer la meilleure démarche pour définir les zones de gestion du sébaste, compte tenu de toute l'information disponible.**

Le Programme de recherche pluridisciplinaire sur le sébaste concluait aussi que l'estimation de la prédation du sébaste par les phoques était importante. En particulier, les analyses rétrospectives visant à expliquer la réduction substantielle de la classe d'âge du sébaste de 1988 confirmaient que la prédation par les phoques (actuellement trois fois plus grande qu'en 1970) était une piste évidente d'investigation future. Le CCRH appuie la réalisation de ce genre de travaux comme un moyen de comprendre toutes les causes de mortalité du sébaste, surtout face à la disparition apparente des classes d'âge de 1996, 1998 et 1999.

Le CCRH recommande de poursuivre les travaux de suivi du Programme de recherche pluridisciplinaire sur le sébaste afin d'obtenir une estimation annuelle de la consommation de sébaste par les phoques dans toute l'unité 1.

Malgré la diminution des prises accidentelles de sébaste dans le cadre de la pêche de la crevette depuis l'adoption de la grille Nordmore, ces prises continuent de préoccuper le CCRH. Même si leur nombre est faible en termes absolus, il peut être important par rapport à l'état actuel de la biomasse et pourrait nuire au rétablissement du stock. La réponse du MPO à cette recommandation répétée par le passé a été de mentionner qu'il était possible de fournir de l'information recueillie dans le cadre du programme des observateurs. Le CCRH appuie la collecte et la préparation de toutes les données possibles en ce sens.

Le CCRH recommande de surveiller les prises accidentelles de sébaste dans le cadre de la pêche de la crevette et d'en rendre compte dans les futures mises à jour et évaluations de ce stock. Cette information comprendra les données recueillies par les observateurs dans le cadre de la pêche de la crevette dans l'unité 1.

Le Conseil a appris que les travaux au sujet de la mise à jour du rapport sur l'état des stocks de sébaste de l'unité 1 et de l'unité 2 avaient été supplantés en 2002 par des travaux prioritaires dans le cadre d'autres projets réalisés par les scientifiques du MPO. Le CCRH souligne la nécessité de disposer d'un apport continu et cohérent de données pour bien comprendre l'état et la productivité des stocks et permettre le rétablissement des stocks de sébaste. De plus, le

CCRH, afin de pouvoir disposer de toutes les données disponibles du relevé conjoint industrie-scientifiques et du programme de pêcheurs-repères, voit toute l'importance d'établir un partenariat avec l'industrie afin d'aider à la préparation et à la présentation des documents de recherche du MPO et des mises à jour sur l'état des stocks. Cette information, y compris les estimations sur la consommation des phoques par le sébaste, ainsi que les captures de sébastes dans le cadre de la pêche de la crevette, devrait être fournie chaque année dans les rapports de mise à jour sur l'état des stocks.

Le CCRH recommande que les scientifiques du MPO veillent au maintien de la préparation de documents annuels de recherche sur le sébaste, soumis à un examen par des pairs, et à la présentation de l'information sur l'état des stocks au CCRH et à tous les intervenants.

Sources

Sciences, MPO

RES 01-A1 (2001) Mise à jour de l'état des stocks de sébaste dans l'Atlantique Nord-Ouest : sébastes des unités 1 et 2 et de la division O

Résumé de l'état du stock de sébaste de l'unité 1 (golfe du Saint-Laurent) en 2002 – présentation des Sciences, MPO

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations à propos de ce stock à l'endroit suivant :

Bedford (N.-É.) (20 novembre)

Mémoires écrits

Groundfish Enterprise Allocation Council – Bruce Chapman (2002-010-00216)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock :	stable, mais faible
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	stable, mais faible
Biomasse totale :	stable, mais faible
Recrutement :	aucun recrutement important depuis la classe d'âge de 1980
Croissance et condition :	moyennes, semblables à celles des autres stocks de sébaste
Structure par âge :	mauvaise
Distribution :	relativement restreinte
Niveau d'exploitation récent :	faible, environ 2 % de la biomasse du relevé
Mortalité naturelle :	pourrait être supérieure à celle qui était auparavant estimée.

SÉBASTE UNITÉ 2 - 3PS4VS4WFG+3PN4VN (JUIN-DÉC.)

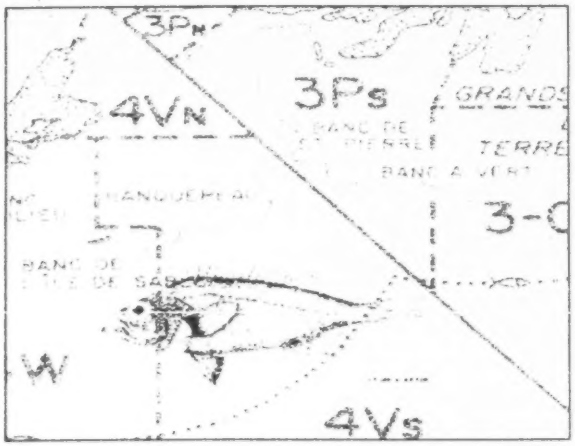

APERÇU

Le sébaste est une espèce qui vit longtemps et dont le taux de fécondité et de croissance est relativement faible. Ces caractéristiques se traduisent par une faible productivité. Dans l'Atlantique Nord, il y a seulement trois espèces de sébastes (*Sebastes*) et, dans l'unité 2, la pêche repose principalement sur *S. mentella* et *S. fasciatus*. Dans le cas du sébaste, la biomasse du stock d'adultes est souvent appuyée par un nombre relativement limité de fortes classes d'âge; dans l'unité 2, celles-ci font leur apparition à peu près tous les dix ans. Cependant, *S. mentella* n'a pas produit de forte classe d'âge depuis 22 ans et, ces dernières années, la contribution à ces classes d'âge a changé, les plus récentes étant dominées par *S. fasciatus*. L'unité 2 a été créée en 1993; auparavant, ce stock de sébaste était géré comme appartenant à la division 3P.

Le stock continue de soutenir une pêche. Toutefois, les prises ont diminué depuis quelques années en raison de son déclin. En novembre 1993, le Conseil a recommandé de réduire le TAC de sébaste de l'unité 2 pour 1994 de 28 000 t à 25 000 t. Depuis, il a recommandé d'abaisser le TAC afin de préserver le stock et de lui donner la chance de se rétablir. De plus, le Conseil a recommandé l'adoption de protocoles de protection des petits poissons et l'interdiction de pêcher dans 3Pn et 4Vn pendant une longue période de l'année. Le CCRH a tenu des consultations publiques sur ce stock à Harbour Breton, Sunnyside et Bedford en novembre et en décembre 2002. Des mémoires écrits lui ont aussi été présentés.

Au cours des années antérieures, des inquiétudes avaient été soulevées au sujet de la forte proportion de prises provenant de la classe d'âge dominante de 1980 de *S. mentella*. Les plus récentes données scientifiques révèlent qu'en 2001, les classes d'âge de 1988 et d'années antérieures (principalement *S. fasciatus*) constituaient 18 % en nombre et 10 % en poids des captures dans 4V. Dans l'ensemble, les prises comprenaient 38 % en nombre et 22 % en poids des classes d'âge de 1988 et d'années antérieures. Ainsi, il faut continuer de mettre l'accent sur la classe d'âge de 1980 qui était composée en grande partie de *S. mentella*. On ne connaît pas la composition selon les espèces dans cette unité de sébaste antérieurement et il serait utile d'établir la contribution relative des deux principales espèces.

Le CCRH recommande la création d'un groupe de travail dirigé par le secteur des Sciences du MPO, comprenant des représentants de la Gestion des pêches et faisant appel à la contribution des intervenants, au besoin, afin :

- **d'examiner et d'évaluer l'information disponible concernant la délimitation du stock de sébaste dans les zones de gestion actuellement désignées comme les unités 1 et 2;**
- **d'envisager toutes les solutions possibles pour la définition des zones de gestion du sébaste;**
- **de déterminer la meilleure démarche pour définir les zones de gestion du sébaste, compte tenu de toute l'information disponible.**

En 2000, les représentants de l'industrie ont proposé une démarche étalée sur deux ans pour l'établissement du TAC, soit une réduction du TAC en 2001 à 9 000 t et, en 2002, à 8 000 t. Cette proposition visait en partie à permettre à l'industrie de commencer à faire des rajustements opérationnels. En 2002, un mémoire présenté par l'industrie préconisait le maintien du TAC à 8 000 t.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	18	18	18	15	15	10	15	25	28	25	14	10	10	11	12	10	8	8
Prises	11.5	9.7	14	10.7	15.3	15.8	23.8	24.6	27	24.1	12.4	9.3	9.6	10.9	17.2	7.7	8.32	3.1

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

ANALYSE

Le CCRH note avec insatisfaction que les études de suivi du Programme de recherche pluridisciplinaire du sébaste n'ont pas eu lieu en 2002 tel qu'il l'avait recommandé dans son rapport de 2000. Ces études seront nécessaires pour constituer la base solide d'information requise pour la gestion des stocks de sébaste, particulièrement ceux des unités 1 et 2.

Le CCRH est déçu de la réponse du MPO aux recommandations répétées visant à examiner la structure du stock et les réponses établissant que « ces travaux ne seront pas exécutés ». Ces travaux sont jugés essentiels à la gestion du sébaste.

Le CCRH recommande au MPO de réunir des scientifiques, des représentants de l'industrie et des gestionnaires afin d'analyser la définition du stock au moyen de l'information disponible sur les unités 1 et 2.

Le plus récent relevé du MPO indique que l'indice de la biomasse est de 250 000 t, et est stable depuis le début des séries, en 1994. Jusqu'au plus récent résultat de 2001, le relevé du GEAC confirme aussi une certaine stabilité ou une diminution de la biomasse. Les deux relevés montrent la présence continue des deux classes d'âge de 1980 et de 1988. Les classes d'âges de 1988 et de 1994 forment maintenant 42 % de l'indice d'abondance du relevé du MPO de 2002. Selon les indications, la classe d'âge de 1988 n'est pas aussi abondante que celle de 1980 qui a pu soutenir la pêche pendant 12 ans. Fait à noter, ces classes d'âge (1980 et 1988) ne sont pas présentes dans les relevés du Golfe depuis l'effondrement du stock de l'unité 1. Pour 2001-2002, on estime les taux d'exploitation à 4 % pour la classe d'âge de 1980 et à 3 % pour celle de 1988. Il semble y avoir recrutement des classes d'âge de 1994 et de 1998 au sein de la population exploitable, mais l'ampleur de celle-ci est encore incertaine. Ces classes d'âge ne contribueront pas à la pêche ou au stock géniteur de manière importante avant plusieurs années. La composition par espèce des récentes classes d'âge compte surtout des membres de *S. fasciatus* et le recrutement apparemment médiocre de *S. mentella* demeure un sujet de préoccupation.

Le CCRH réitère sa recommandation précédente selon laquelle l'effort de pêche ne doit pas cibler strictement la classe d'âge de 1980 de *S. mentella*, mais devrait être réparti au sein de l'espèce et entre les classes d'âge en proportion, approximativement, de la composition du stock.

Compte tenu des poussées historiques de recrutement intermittentes de cette espèce à croissance lente, on s'attend à ce que la biomasse d'adultes fluctue suivant des cycles périodiques. Il est évident que ce sont des espèces qui exigent une planification à long terme et le CCRH a par conséquent l'intention de consulter l'industrie et le MPO au sujet d'un plan de conservation des ressources halieutiques (PCRH) pour le sébaste de l'unité 2. Ces discussions seront d'autant plus aisée que les autres questions relatives à la définition du stock et au mélange des stocks auront été analysées d'abord, en priorité. L'industrie propose un TAC de 8 000 t en 2003-2004 pour assurer la stabilité de la biomasse, de la biomasse génitrice et des taux de prise, ainsi que des taux d'exploitation restreints par rapport au stock de l'unité 3. Il faut élaborer un PCRH pour le sébaste, afin que le reste de la biomasse de la classe d'âge de 1980 de *S. mentella* ait le plus de chance possible de se reproduire au cours des années à venir. Il pourrait devenir rapidement nécessaire de réduire progressivement le TAC jusqu'à ce qu'au recrutement de *S. mentella*.

Le CCRH recommande de maintenir le TAC de 2003-2004 à 8 000 t, mais note que ce TAC pourrait devoir être réduit au cours des années suivantes si le recrutement continue d'être médiocre.

Sources

Sciences, MPO

RES 01-A1 (2001) Mise à jour de l'état des stocks de sébaste dans l'Atlantique Nord-Ouest : sébastes des unités 1 et 2 et de la division O
Résumé de l'état du stock de sébaste de l'unité 1 (golfe du Saint-Laurent) en 2002 – présentation des Sciences, MPO

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques aux endroits suivants :
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)
Sunnyside (T.-N.) (8 décembre)
Bedford (N.-É.) (20 novembre)

Mémoires écrits

National Sea Products – Michael O'Connor (2002-010-00200)
National Sea Products – Michael O'Connor (2002-010-00208)
Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association (2002-010-00210)
Groundfish Enterprise Allocation Council – Bruce Chapman (2002-010-00216)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock :	stable
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	stable
Biomasse totale :	stable
Recrutement :	de plus en plus incertain quant à l'effectif réel des classes d'âge de 1988 et de 1994
Croissance et condition :	moyennes, semblables à celles des autres stocks de sébaste
Structure par âge :	modérée pour ce qui est de la biomasse totale; préoccupante quant à la présence confirmée d'une seule classe d'âge importante de *S. mentella*
Distribution :	bonne, semblable aux années précédentes
Niveau d'exploitation récent :	faible

SÉBASTE UNITÉ 3 - 4WDEHKLX

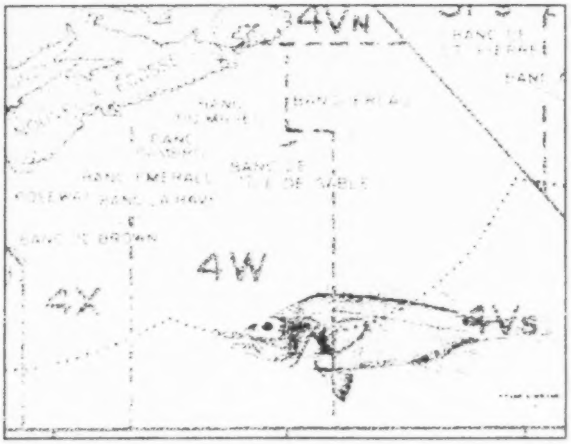

APERÇU

Le sébaste, aussi appelé « poisson rouge » se trouve des deux côtés de l'Atlantique, généralement le long des pentes des bancs de pêche et dans les chenaux profonds, dans des eaux dont la profondeur varie entre 100 et 700 m et la température, entre 3 et 8 °C. Les espèces dominantes sur la plate-forme Scotian sont *Sebastes fasciatus* (sébaste acadien), dans les bassins profonds et au bord du plateau continental, ainsi que *Sebastes mentella* (sébaste atlantique) qu'on retrouve dans les eaux très profondes, au-delà du plateau continental. De récentes études génétiques confirment que le sébaste de l'unité 3 est composé presque exclusivement de *S.fasciatus* et appartient à un stock distinct de ceux des unités 1 et 2. On note aussi une distinction génétique entre le sébaste de la plate-forme Scotian et les populations du golfe du Maine. Bien que cette information jette sans contredit de la lumière sur la structure du stock, il faudra faire d'autres recherches avant d'en comprendre toutes les répercussions.

L'unité de gestion du sébaste 3 (4Wdehkl X) a été instituée dans le Plan de gestion du poisson de fond de 1993, qui lui attribuait un quota de 10 000 t.

Le TAC, qui avait été fixé à 10 000 t en 1997 et 1998, a été ramené à 9 400 t (15 mois) en 1999 et à 9 000 t en 2000 où il est demeuré depuis. Certains secteurs n'atteignent pas leur quota, de sorte que le total des prises se situe annuellement depuis 1980 à environ 5 000 t à 6 000 t.

Les consultations sur le sébaste de l'unité 3 ont eu lieu à Yarmouth et Bedford en novembre 2002. Il en est ressorti la perception générale d'un stock sain. Les intervenants ont toutefois signalé un problème de prises accidentelles de goberge de taille inférieure à la limite et ont souligné que le problème de la capture de petits sébastes dans certains secteurs faisait présentement l'objet d'une initiative conjointe de l'industrie et du MPO.

ANALYSE

Un programme de recherche pluridisciplinaire sur le sébaste a été entrepris, il y a quelques années, dans le cadre duquel une étude a été réalisée sur les liens des stocks entre les unités de gestion actuelles du sébaste et à l'intérieur de celles-ci. Malheureusement les travaux de suivi prévus en 2000 n'ont pas été réalisés. Les rapports et les mises à jour sur l'état du stock continuent d'être élaborés en fonction des limites des unités existantes. La dernière évaluation formelle de l'unité 3 date de 1999. Voici les constatations du rapport de 1999 du MPO sur l'état des stocks et des mises à jour présentées depuis :

- Les relevés effectués par le navire de recherche varient énormément d'une année à l'autre, sans afficher de tendance véritable. La biomasse établie par le relevé sous-estime la biomasse réelle sur laquelle est basée la pêche commerciale puisque les poissons de taille commercialement exploitable ne sont pas tous ciblés par l'engin de relevé et que la zone de relevé ne fournit pas un bon échantillon des poissons qui se trouvent à plus de 200 mètres.
- Le relevé par QIT montre que l'abondance en 2002 est semblable à celle des années précédentes
- Les relevés du navire de recherche indiquent une amélioration du recrutement à la fin des années 1990, mais une baisse au cours de la dernière année pourrait être un signe précoce d'une diminution du rendement à moyen terme.
- Le taux de capture est jugé faible et ne dépasse probablement pas le taux de prise à $F_{0.1}$ d'environ 12 %.
- La zone de pêche a été élargie depuis 1990 et est demeurée relativement stable ces dernières années.
- Le pourcentage de sébastes de moins de 22 cm dans les prises commerciales déclarées a fluctué entre 9 % et 13 %.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC									10	10	10	10	10	10	10	9	9	9
Prises	6	8.7	6.2	3.9	3.3	2.4	1.9	2.5	4.8	5.1	4.8	4.7	8.2	5.80	5.20	5.1	4.8	3.5

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

- Aucune information de nature biologique ou halieutique ne semble indiquer la nécessité d'apporter des changements à la gestion des ressources pour le moment.

Le CCRH recommande de continuer à fixer à 9 000 t le TAC du sébaste de l'unité 3 pour 2003-2004.

Le CCRH recommande également que la Gestion des pêches du MPO continue d'étudier, en collaboration avec l'industrie, les deux problèmes possibles de cette pêche signalés par les pêcheurs : 1) le niveau des prises accidentelles d'autres espèces de poisson de fond dans le cadre de la pêche dirigée du sébaste, et 2) la proportion de petits sébastes capturés.

Sources

Sciences, MPO

RES A1-01 (1999) État des stocks de sébaste dans l'Atlantique Nord-Ouest : sébastes des unités 1 et 2 et de la division 3O

RES A3-35 (2000) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2000

RES A3-35 (2001) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2001

RES A3-35 (2002) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2002

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations à propos de ce stock aux endroits suivants :

Yarmouth (N.-É.) (19 novembre)

Bedford (N.-É.) (20 novembre)

Mémoires écrits

Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont (2002-010-00205)

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association (2002-010-00210)

Charlesville Fisheries Ltd. – Raymond Belliveau (2002-010-00206)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : apparemment stable

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	incertaine, mais apparemment stable
Biomasse totale :	incertaine, mais apparemment stable
Recrutement :	moyen, moins intermittent que les autres stocks de sébaste; diminution récente des poissons <22 cm
Croissance et condition :	moyennes
Structure par âge :	stable
Distribution :	l'exploitation s'est déplacée vers le golfe du Maine ces dernières années
Niveau d'exploitation récent :	incertain

SÉBASTE - 3O

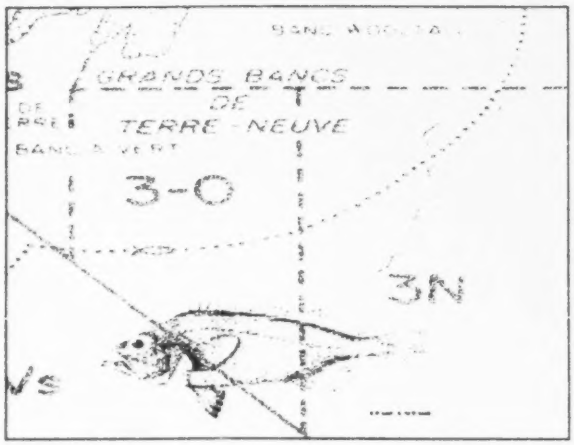

APERÇU

Le sébaste est une espèce qui vit longtemps et dont le taux de fécondité est relativement faible. La biomasse du stock d'adultes est appuyée par quelques fortes classes d'âge, qui font leur apparition à peu près tous les dix ans. Le stock de sébaste de 3O est fortement exploité avant que les classes d'âge arrivent à la maturité sexuelle. En outre, on constate une intensification de l'exploitation du stock par les flottilles étrangères en dehors de la zone de 200 milles. Cette pêche par les étrangers n'est pas réglementée et, ces dernières années, le TAC a été dépassé.

En novembre 1993, le Conseil recommandait de réduire le TAC à 10 000 t pour 1994. Plus tard, il a recommandé d'adopter un protocole pour les petits poissons afin de protéger les juvéniles et d'intensifier les travaux de recherche en vue de déterminer l'origine des poissons de petite taille présents dans la division.

Des consultations publiques ont eu lieu à Harbour Breton et Sunnyside les 21 novembre et 8 décembre 2002, respectivement. Nous n'avons reçu aucun commentaire au sujet du sébaste de 3O.

ANALYSE

Constatations du rapport du MPO sur l'état des stocks de 2001 :

- Environ 10 % de l'aire du stock se trouve à l'extérieur de la zone économique exclusive de 200 milles du Canada où la pêche n'est pas réglementée.
- L'information tirée des relevés de printemps et d'automne de 2001 continue d'indiquer que l'état du stock ne s'est pas amélioré et qu'il serait légèrement en baisse.
- Le relevé d'automne de 2001 a décelé deux pics de recrutement au stock, correspondant aux classes d'âge de 1996 et de 1999. Il faudra des contrôles supplémentaires pour confirmer l'abondance relative de ces classes d'âge.
- Selon les récents relevés, des prises de 10 000 t seraient durables.
- Il n'est toujours pas possible de décrire les tendances générales de l'abondance totale du stock ni d'estimer la taille actuelle de la portion exploitable de la population, pas plus que de déterminer le taux actuel de mortalité par pêche.

Le Conseil note que l'estimation de la biomasse de ce stock est incertaine en raison des limites que comportent les données tirées des relevés, comme l'incapacité de capturer des sébastes de petite taille (bien que cet aspect ne pose pas de problème dans d'autres secteurs) de même que de tailles supérieures à 30 cm. À cause de cette incertitude concernant l'abondance absolue du stock et l'estimation de la portion exploitable de la biomasse, il est impossible de déterminer les taux actuels de mortalité par pêche.

Le Conseil signale également que la stratégie d'exploitation à long terme la mieux appropriée pour ce stock doit être définie dans le contexte du régime de recrutement des stocks de sébaste et de la capacité des scientifiques et de l'industrie de surveiller et de quantifier les variations de l'effectif et les caractéristiques du stock.

Enfin, on note que de récentes études génétiques servent à réfuter les hypothèses selon lesquelles il existerait une relation entre la présence de petits sébastes principalement dans ce secteur et les stocks d'autres secteurs. Il est important que les résultats de ces études soient confirmés.

Réfléchissant aux conseils des scientifiques et observant que des prises annuelles de l'ordre de 10 000 t demeurent dans la moyenne à long terme pour ce stock, on conclut que rien ne permet de rajuster la démarche actuelle relative à la mortalité par pêche. Ceci dit, le Conseil observe que les prises non réglementées des bateaux se trouvant en dehors de la

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	20	20	20	14	14	14	14	14	14	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Prises	12.9	11.1	13.2	11.2	11	9	7.6	20.6	13.1	4.4	2.8	9	4.7	9.1	12.5	12.80	12	2.8

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

zone de 200 milles du Canada ont augmenté depuis quelques années. Si cette tendance se maintient, et si la flottille canadienne capture la totalité de son quota, le stock risque la surexploitation.

Le Conseil recommande de fixer à 10 000 t le TAC de sébaste de 3O pour 2003-2004.

Le Conseil observe que l'intérêt renouvelé manifesté par les flottilles étrangères à l'égard de cette ressource en dehors de la zone de 200 milles, dans les pêcheries non réglementées, semble se maintenir. Il est probable que le total des prises continuera de dépasser le TAC établi pour le sébaste de 3O. Si cette tendance se maintient, la classe d'âge recrutée actuellement sera de plus en plus vulnérable à la surexploitation.

Le CCRH recommande que le MPO établisse un plan efficace permettant de restreindre l'effort de pêche du sébaste de 3O en dehors de la zone de 200 milles.

Le Conseil reconnaît l'utilité de la mise en œuvre récente d'un système de contrôle et de signalement des captures de petits poissons visant à contrer la pratique bien connue du débarquement de petits sébastes capturés dans cette unité de gestion et est d'avis que cette mesure doit être maintenue au cours des prochaines années.

Le CCRH recommande de maintenir le protocole concernant les petits poissons et de l'appliquer à toutes les flottilles qui exploitent cette ressource dans toute l'aire de répartition du stock, tout en veillant à ce que son application soit rigoureuse.

Sources

Sciences, MPO

RES A1-01(2001) État des stocks de sébaste dans l'Atlantique Nord-Ouest : sébastes des unités 1 et 2 et de la division O

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations à propos de ce stock aux endroits suivants :
Harbour Breton, (T.-N.) (21 novembre)
Sunnyside, (T.-N.) (8 décembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçus

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : stable

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	incertaine
Biomasse totale :	apparemment stable
Recrutement :	bon, pourrait diminuer
Croissance et condition :	bonnes; caractéristique de ce stock
Structure par âge :	incertaine
Distribution :	inchangée
Niveau d'exploitation récent :	incertain

CHAPITRE 4 : STOCKS DE POISSON DE FOND DES SOUS-ZONES 0, 2+3 RECOMMANDATIONS POUR CHAQUE STOCK

AIGLEFIN - 3LNO

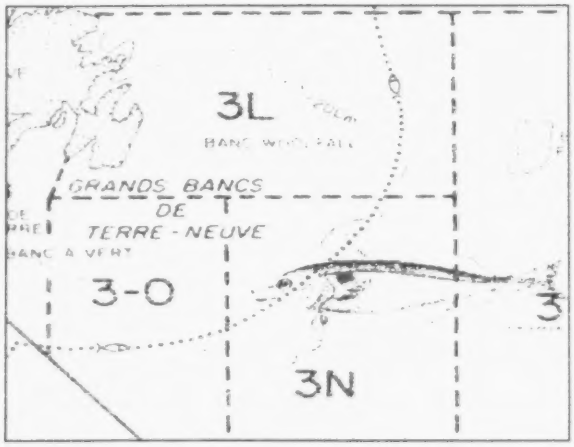

APERÇU

L'aiglefin est une espèce de fond qui se nourrit principalement de petits invertébrés. Par le passé, le stock des Grands bancs a toujours été l'une des espèces dominantes de ce secteur. Il a été très fortement exploité par les chalutiers au cours des années 1960 et 1970, ce qui a d'ailleurs entraîné son effondrement. Il demeure jusqu'à maintenant à un niveau relativement faible.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à Harbour Breton et Sunnyside en novembre et décembre 2002. Les commentaires ont porté sur l'abondance marquée de ce stock par le passé et sur la nécessité de le reconstituer dans le contexte d'une démarche écosystémique.

En novembre 1993, le Conseil a recommandé de limiter les prélèvements aux prises accessoires. Pour empêcher la répétition des intenses pressions exercées vers le milieu des années 1980 sur les classes d'âge de 1980 et 1981, le Conseil a recommandé d'interdire toute pêche dirigée du stock d'aiglefin de 3LNO en 1994, avec plafonnement des prises accidentelles à 500 t. En 1995, le Conseil a prôné une réduction à 100 t du plafond des prises accessoires. Depuis 1998, le Conseil recommande de continuer d'interdire la pêche dirigée et d'appliquer les protocoles concernant les prises accidentelles dans le cadre d'autres pêches.

ANALYSE

Aucune nouvelle donnée scientifique n'est venue s'ajouter en 2002. Constatations du rapport de 2000 sur l'état des stocks de poisson de fond de la Région de Terre-Neuve:

- La classe d'âge de 1998 pourrait être forte; son importance est inconnue.
- Si le moratoire actuel imposé à la morue et à la plie est maintenu et que les règlements concernant le maillage et les prises accidentelles pour la pêche de la limande à queue jaune sont respectés, les pressions exercées sur la classe d'âge de 1998 devraient être faibles.

Le plus récent relevé effectué par le bateau de recherche n'a fourni aucune information nouvelle. Les poissons qui atteignent l'âge de la reproduction doivent être protégés si l'on veut que le recrutement de ce stock s'améliore à l'avenir.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée de l'aiglefin dans 3LNO en 2003-2004 et de restreindre l'exploitation à des prises accidentelles limitées.

L'information tirée des relevés de 1998, 1999 et 2000 indique la possibilité d'une bonne classe annuelle en 1998. Étant donné que cette pêche a été très importante jusqu'aux années 1960, le Conseil est d'avis que des mesures devraient être prises pour protéger la classe d'âge. On croit que le moratoire actuel, imposé par l'OPANO à divers stocks de cette zone, ainsi que les restrictions appliquées à la pêche de la limande à queue jaune de 3LNO, contribuent à la protection de la classe d'âge.

Le CCRH recommande que le secteur de la gestion des pêches du MPO surveille attentivement les prises accidentelles de l'aiglefin de 3LNO et établisse des protocoles de gestion afin de s'assurer que la mortalité par pêche de la classe d'âge de 1998 est limitée.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	–	–	4.1	8.1	8.1	10	4.1	4.1	aucune pêche dirigée									
Prises	4	7.8	5.7	8.1	8.1	3.1	1.1	0.9	0.8	0.01	0.02	0.09	0.33	0.31	0.09	0.06	0.17	0.19

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

Sciences, MPO

SSR A2-19 (2000) Newfoundland Region Groundfish Overview

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations à propos de ce stock aux endroits suivants :
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)
Sunnyside (T.-N.) (8 décembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : faible

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	faible
Biomasse totale :	faible
Recrutement :	la production de jeunes aiglefins est faible depuis 1980-1981, mais les données préliminaires des relevés de 1998 à 2000 semblent indiquer une amélioration possible.
Croissance et condition :	non disponibles
Structure par âge :	inconnue
Distribution :	inconnue
Niveau d'exploitation récent :	inconnu; les pressions par pêche sont vraisemblablement restreintes en raison du moratoire imposé à la pêche de la morue et des poissons plats, et de la réduction des limites de prises accidentelles.

SÉBASTE - 2+3K

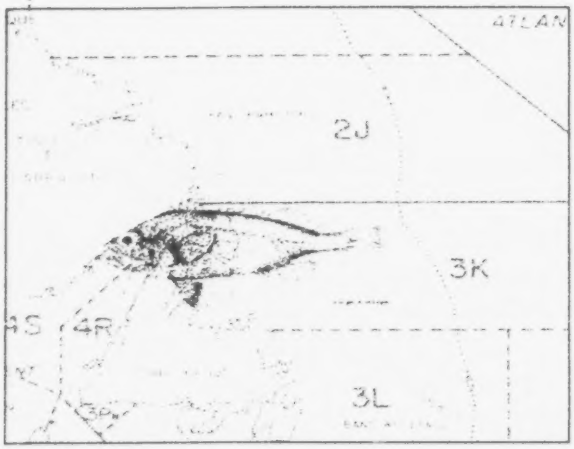

APERÇU

Le sébaste est une espèce de poisson dont la durée de vie est longue mais dont la fécondité est relativement faible. La biomasse génitrice qui soutient la pêche est habituellement composée d'un nombre limité de fortes classes d'âge. En effet, celles-ci n'apparaissent généralement qu'une fois tous les dix ans.

En 1993, le Conseil a observé que le TAC de 20 000 t était excessif, compte tenu de la très faible abondance du stock. Il a recommandé, dans un but préventif, de fixer à 1 000 t le TAC de sébaste de 2+3K en 1994. Depuis 1995, le CCRH recommande que toute activité de pêche dirigée soit limitée à une éventuelle pêche expérimentale sous coordination scientifique et qu'un quota nominal de 200 t soit alloué à cette fin.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à St. Anthony, Twillingate et Sunnyside, en novembre et décembre 2002. Les intervenants ont mentionné qu'il pouvait y avoir un lien entre les sébastes de 1F et de 2+3K, et qu'il conviendrait de disposer d'un quota limité pour faire une étude du secteur.

ANALYSE

Constatations du rapport sur l'état du stock du MPO de 2001:

- Les relevés du MPO continuent d'indiquer que le niveau des ressources est très bas, le recrutement ayant été faible depuis 25 ans.
- La structure du stock n'est pas bien comprise, notamment le lien entre le sébaste de la sous-zone 2 + div. 3K et celui du détroit de Davis et le stock pélagique de la mer d'Irminger. Bien qu'on constate certains signes hâtifs de poussées au sein de certaines classes d'âge, il faut compter au moins dix ans avant qu'elles ne contribuent à la pêche. Aucune exploitation directe de ce stock n'est donc justifiée.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée du sébaste de 2+3K en 2003-2004 et de limiter les activités à des prises accidentelles restreintes dans le cadre d'autres pêches.

Le CCRH recommande d'entreprendre une pêche expérimentale sous coordination scientifique à laquelle s'appliquerait un quota de 200 t, en vue d'obtenir d'autres données sur le sébaste de ce secteur et sur ses liens possibles avec celui de 1F.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	35	35	35	35	35	35	20	20	20	1	0.2	0.2	aucune pêche dirigée					
Prises	31.5	30.3	20.8	6.9	3.3	2.4	2.6	0.02	0.05	0.01	0	0	0.002	0.003	0.002	0.018	0.027	0.021

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentant les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

Sciences, MPO

SSR A2-15 (2001) SA2+Div. 3K Redfish

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations à propos de ce stock à l'endroit suivant :

St. Anthony (T.-N.) (19 novembre)
Twillingate (T.-N.) (20 novembre)
Sunnyside (T.-N.) (8 décembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : extrêmement faible

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	très faible
Biomasse totale :	très faible; moins de 10 % de la moyenne de 1978 à 1990
Recrutement :	très faible
Croissance et condition :	données non disponibles
Structure par âge :	inconnue
Distribution:	inconnue
Niveau d'exploitation récent :	faible

Plie Canadienne - 2+3K

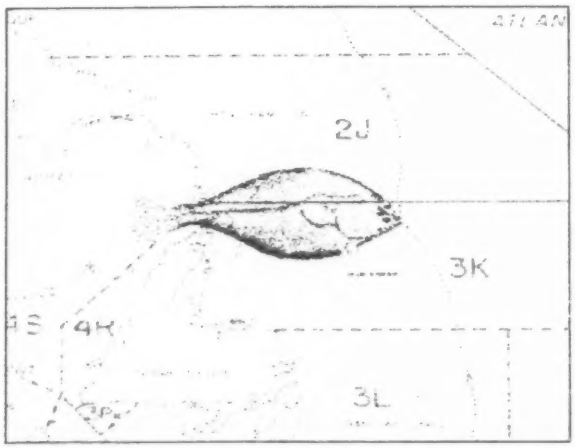

Aperçu

La plie canadienne est un poisson de fond qui privilégie surtout les fonds vaseux. Comme d'autres poissons plats de la côte atlantique, elle a une configuration asymétrique, les deux yeux se trouvant d'un côté de son corps très aplati. Elle se tient au fond, sur son côté aveugle. Son alimentation est composée principalement de crustacés, de mollusques et de petits poissons. Le stock de 2+3K a diminué radicalement au cours de la dernière décennie malgré l'absence de pressions par pêche. On croit généralement que cette baisse est liée à des conditions environnementales peu propices à la plie dans l'aire de répartition du stock.

En novembre 1993, le Conseil a noté que la biomasse génitrice était très inférieure aux niveaux antérieurs et qu'il n'y avait aucun signe de bon recrutement. Depuis, il a recommandé d'interdire toute pêche dirigée de la plie canadienne de 2+3K et de plafonner les prises accidentelles.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à St. Anthony, Twillingate et Sunnyside en décembre 2002. Les intervenants n'ont fait aucun commentaire à propos de ce stock

Analyse

Aucune nouvelle donnée scientifique n'est venue s'ajouter en 2002. Constatations du rapport de 2000 sur l'état des stocks :

- L'indice de la biomasse est faible depuis 1992 et est actuellement estimé à 6 % de la moyenne de 1980 à 1984.
- L'estimation de la consommation par les phoques est d'environ 15 000 t dans 2J3KL.
- Ces dernières années, le recrutement a été faible.
- Les estimations de la mortalité totale sont supérieures à 0,7, malgré la faiblesse des captures.
- Les possibilités de rétablissement continuent d'être peu optimistes.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée de la plie canadienne de 2+3K en 2003-2004 et de restreindre l'exploitation à des prises accidentelles limitées.

Le CCRH recommande de mettre au point des relevés coopératifs, réalisés par les scientifiques et l'industrie, afin d'élargir la base de données sur ce stock.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	10	10	10	10	10	10	10	10	5					aucune pêche dirigée				
Prises	0.8	3	1	0.9	4.1	1.8	0.5	0.07	0.01	0.01	0.02	0.006	0.006	0.006	0.007	0.06	0.1	0.013

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

Sciences, MPO

SSR A2-11 (2000) American plaice in Subarea 2 and Division 3K

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations à propos de ce stock à l'endroit suivant :

St. Anthony (T.-N.)(19 novembre)
Twillingate (T.-N.) (20 novembre)
Sunnyside (T.-N.) (8 décembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : très faible

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	très faible
Biomasse totale :	très faible; estimations récentes correspondant à seulement 6 % de celles du début des années 1980
Recrutement :	médiocre
Croissance et condition :	données non disponibles
Structure par âge :	diminution graduelle du nombre de poissons âgés: déclin de tous les groupes d'âge
Distribution :	descendue à de plus grandes profondeurs à la fin des années 1980
Niveau d'exploitation récent :	faible; prises accidentelles seulement

PLIE GRISE - 2J3KL

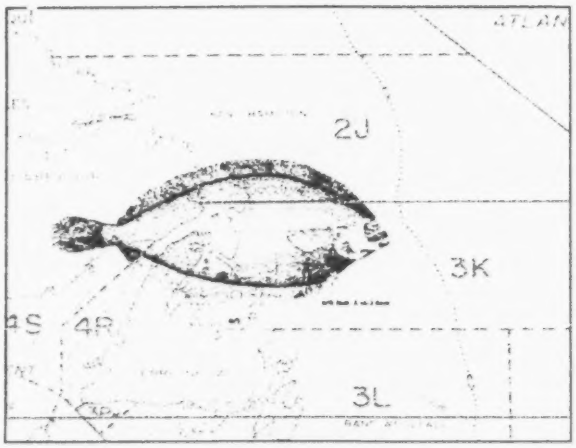

APERÇU

La plie grise est un poisson de fond qui privilégie surtout les fonds vaseux. Comme d'autres poissons plats de la côte atlantique, elle a une configuration asymétrique, les deux yeux se trouvant d'un côté de son corps très aplati. Elle se tient dans les eaux profondes de la pente en bordure de la plate-forme septentrionale des divisions 2J3KL. Ce stock a connu une forte baisse au cours des dix dernières années en raison de la surexploitation et accuse présentement un très faible niveau. Selon de récentes indications, il aurait migré vers la division 3M et serait ainsi exposé aux pressions par pêche dans les eaux profondes du Flemish Pass.

En 1993, le Conseil a observé que la biomasse était de loin inférieure à toute estimation qui avait pu être faite au cours des 15 années de la série chronologique et a donc recommandé, à titre préventif, de ramener à 1 000 t le TAC de plie grise de 2J3KL. Depuis 1994, le Conseil a recommandé d'interdire toute pêche dirigée de ce stock et de limiter les prises accidentelles.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à St. Anthony, Twillingate et Sunnyside en novembre et décembre 2002. Les intervenants n'ont fait aucun commentaire à propos de ce stock.

ANALYSE

Constatations du rapport de 2001 du Conseil scientifique de l'OPANO :

- Ce stock demeure à un niveau très faible.
- On observe des signes de déplacement vers les eaux profondes de 3L.

La plie est une espèce à croissance lente dont la longévité peut atteindre 30 ans. Depuis les années 1970, les groupes d'âge de la division 2J3KL ont passablement diminué. On dénombre moins de poissons âgés. Traditionnellement, la pêche visait les concentrations de pré-géniteurs et de géniteurs. Récemment, les plies grises semblent s'être déplacées vers de plus grandes profondeurs (à plus de 900 m). Des données récentes sur ce stock montrent qu'il a considérablement diminué depuis les années 1980; ainsi, la biomasse relative a été évaluée, en 1994, à 4 % de celle de 1986. Les campagnes de recherche effectuées en 1996 indiquent que la plie était sensiblement plus abondante dans le Flemish Pass, ce qui la rendait vulnérable à titre de prises accessoires dans le cadre de la pêche du flétan noir, à l'extérieur de la limite des 200 milles, et elle pourrait avoir quitté les eaux canadiennes. En général, le stock est au plus bas niveau jamais observé et rien ne laisse présager une amélioration du recrutement. Le rétrécissement de l'aire de répartition de ce stock pourrait accroître sa vulnérabilité à la pêche, malgré sa faible biomasse.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée de la plie grise de 2J3KL en 2003-2004 et de restreindre l'exploitation à des prises accidentelles limitées.

Le CCRH recommande que le Canada cherche à faire imposer, dans le cadre de l'OPANO, un moratoire touchant la pêche dirigée de la plie grise dans la division 3M.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	8	8	6	5	5	4	4	4	4	1	aucune pêche dirigée							
Prises	3	3.9	4.5	3.9	4.9	3.9	4	2.8	0.4	0.6	1.3	1.7	1.2	1.1	0.36	0.39	0.4	0.05

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

OPANO

Rapport de 2001 du Conseil scientifique de l'OPANO

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations à propos de ce stock à l'endroit suivant :
St. Anthony (T.-N.)(19 novembre)
Twillingate (T.-N.) (20 novembre)
Sunnyside (T.-N.) (8 décembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : très faible

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	très faible
Biomasse totale :	très faible
Recrutement :	faible; aucun signe d'amélioration
Croissance et condition :	données non disponibles
Structure par âge :	données non disponibles
Distribution :	l'aire de répartition rétrécit; possibilité de migration vers des eaux plus profondes au début des années 1990
Niveau d'exploitation récent :	semble faible, mais si ce stock a migré vers des eaux plus profondes en dehors des eaux canadiennes, il pourrait être plus vulnérable à la pêche non réglementée

GRENADIER DE ROCHE - SOUS-ZONE 0

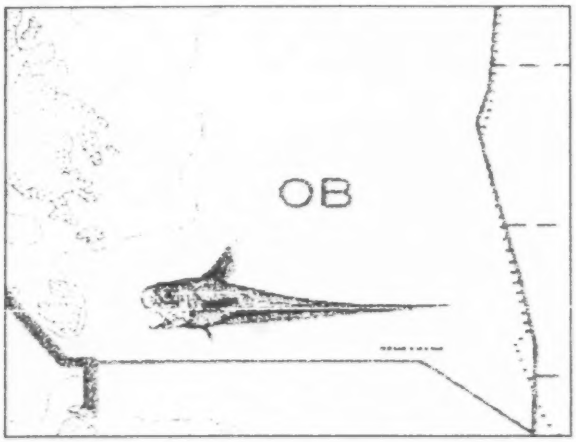

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée du grenadier de roche dans la sous-zone 0 en 2003-2004 et de restreindre l'exploitation à des prises accidentelles limitées.

APERÇU

Le grenadier est une espèce de grand fond qui fréquente les pentes de la partie nord du Grand banc et dont l'aire s'étend, vers le nord, jusqu'au détroit de Davis. Le stock a été surexploité depuis quelques décennies et est demeuré à un très faible niveau d'abondance au cours des dix dernières années. Dans son rapport de 1993, le Conseil avait recommandé de fixer à 3 000 t le TAC du grenadier de roche de la sous-zone 0. En 1995, il avait recommandé d'interdire la pêche dirigée et d'encourager la réalisation de relevés coopératifs de l'industrie et des scientifiques.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à St. Anthony et Twillingate en novembre 2002. Les intervenants n'ont fait aucun commentaire à propos de ce stock.

ANALYSE

Le rapport du Conseil scientifique de l'OPANO note que le stock observé dans le détroit de Davis est probablement associé aux autres stocks de l'Atlantique Nord. Les composantes du stock des sous-zones 0 + 1 se situent à la limite de l'aire de répartition. Les relevés antérieurs effectués par le Canada et la Russie montrent qu'une grande partie de la biomasse se trouve généralement dans la sous-zone 1. Le taux d'exploitation des dernières années est considéré comme faible et il semble que le niveau du stock soit très bas. Le Conseil scientifique recommande d'interdire toute pêche dirigée.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
														aucune pêche dirigée				
TAC	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	1							
Prises	0.2	0.008	0.01	0.5	0.06	0.29	0.19	0.11	0.05	0	0	0	0.002	0	0	0.003	0.01	0

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

OPANO

Rapport de 2000 du Conseil scientifique de l'OPANO

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations à propos de ce stock à l'endroit suivant :
St. Anthony (T.-N.) (19 novembre)
Twillingate (T.-N.) (20 novembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : très faible

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	vraisemblablement faible (non précisé)
Biomasse totale :	très faible
Recrutement :	données non disponibles
Croissance et condition :	données non disponibles
Structure par âge :	données non disponibles
Distribution :	inconnue
Niveau d'exploitation récent :	faible

GRENADIER DE ROCHE - 2+3

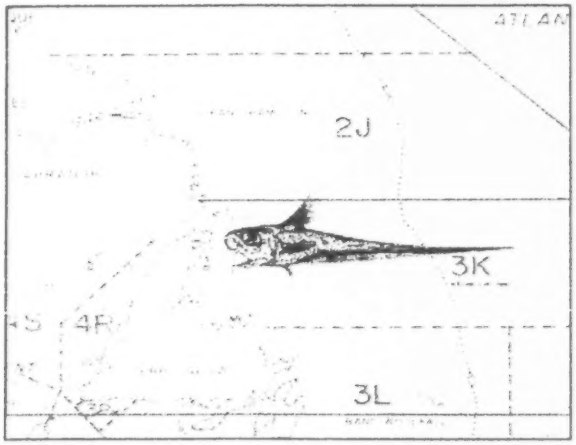

APERÇU

Le grenadier est une espèce de grand fond qui fréquente les pentes de la partie nord du Grand banc et dont l'aire s'étend, vers le nord, jusqu'au détroit de Davis. Le stock a été surexploité depuis quelques décennies et est demeuré à un très faible niveau d'abondance au cours des dix dernières années. Dans son rapport de 1993, le Conseil avait recommandé de fixer à 4 000 t le TAC du grenadier de roche. Le TAC a été fixé à 500 t pour 1995 et, en 1997, le CCRH recommandait d'interdire la pêche dirigée du grenadier de roche des sous-zones 2+3.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à St Anthony, Twillingate, Harbour Breton et Sunnyside en novembre et décembre 2002. Les intervenants n'ont fait aucun commentaire à propos de ce stock.

ANALYSE

Dans son plus récent rapport, le Conseil scientifique de l'OPANO soulignait qu'en raison du manque de données, il était impossible de déterminer l'état du stock et qu'il lui était donc impossible de donner un avis.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée du grenadier de roche dans 2+3 en 2003-2004 et de restreindre l'exploitation à des prises accidentelles limitées.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	11	11	11	11	11	11	11	11	11	3	3	1		aucune pêche dirigée				
Prises	4.9	7.4	8.3	6.3	4.9	3.9	4.7	7.4	4.4	4	4	4.2	3.5	0.12	0.23	0.2	0.16	0.17

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

OPANO

Rapport de 2000 du Conseil scientifique de l'OPANO

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations à propos de ce stock à l'endroit suivant :

St. Anthony (T.-N.) (19 novembre)
Twillingate (T.-N.) (20 novembre)
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)
Sunnyside (T.-N.) (8 décembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : inconnu

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	inconnue
Biomasse totale :	inconnue
Recrutement :	inconnu
Croissance et condition :	inconnues
Structure par âge :	inconnue
Distribution:	inconnue
Niveau d'exploitation récent :	inconnu

LOMPE

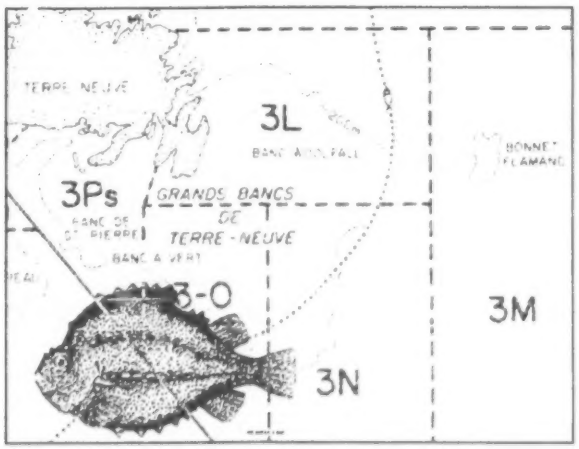

APERÇU

La lompe est exploitée dans les eaux côtières de Terre-Neuve en vertu d'un régime d'effort qui limite les saisons de pêche et les engins à l'intérieur de zones côtières définies. On dispose de peu de données scientifiques sur cette ressource et aucune recherche particulière n'est effectuée à son égard.

Le CCRH a présenté un rapport sur ce stock pour la première fois en 1995. Il avait alors recommandé que des mesures de gestion, notamment des saisons plus courtes, soient prises pour réduire l'effort exercé sur le stock. En octobre 1996, il a recommandé la prise de nouvelles mesures de gestion énergiques pour assurer la conservation de la lompe, y compris :

- La mise en œuvre de programmes de surveillance du contenu en rogue, afin de déterminer le meilleur moment de pêcher et de maximiser le rendement unitaire.
- La création de zones d'interdiction et de protection pour le frai, dans toute l'aire du stock. Une gestion plus localisée devrait être mise en place.
- Un niveau d'effort réduit.
- La baisse des limites d'engins et le raccourcissement de la saison. Depuis 1998, le Conseil répète que les pêcheurs et les scientifiques doivent mettre sur pied un programme de pêcheurs-repères afin de recueillir des renseignements plus précis sur ce stock.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à St. Anthony, Twillingate, Harbour Breton et Sunnyside en novembre-décembre 2002.

ANALYSE

De nouvelles données scientifiques sont venues s'ajouter au sujet de la portion du stock se trouvant dans 3P, sous la forme d'un rapport sur l'état du stock. Constatations du RES de 2002 :

- À cause du manque général de données, il est impossible de déterminer l'état actuel de ce stock.
- Les relevés scientifiques ne sont pas utiles pour évaluer la ressource, à cause de la répartition du stock dans une zone relativement proche des côtes, comparativement à l'étendue du relevé.

Les lompes mâles établissent, près de la côte, leurs aires de reproduction qui peuvent être utilisées année après année. Les données issues des études sur ces aires révèlent que la pêche y a une incidence considérable. La pêche de la lompe vise exclusivement les femelles pré-génitrices, ce qui rend le stock géniteur vulnérable à la surexploitation. Depuis l'imposition du moratoire à la pêche de la morue, le nombre de pêcheurs de lompe a augmenté. Les relevés effectués par le navire de recherche ne sont pas considérés comme étant représentatifs du stock, en raison du régime de migration saisonnière de l'espèce. Il n'y a pas suffisamment de nouvelles données pour déterminer l'état de cette ressource.

Le CCRH recommande de poursuivre l'application des mesures prises ces dernières années pour limiter l'effort de pêche.

Le Conseil note également que la nature côtière du stock se prête à la réalisation de recherches communautaires à caractère local.

Le CCRH recommande que les pêcheurs et les gestionnaires évaluent les stocks locaux et mettent en œuvre des mesures de conservation appropriées à leur état, c.-à-d. interdiction totale, interdictions locales par alternance, raccourcissement des saisons, réductions de l'effort, et que le Ministère informe le Conseil de la situation de la pêche dans chaque zone locale, à la fin de la saison.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC																		
Prises	1	1.5	4	3.3	2.3	1.2	2.1	1.9	2.4	1.5	1.2	1.5	2.26	1.1	2.2			

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Puisque cette pêche est très localisée, le CCRH croit qu'on devrait encourager la mise en œuvre de programmes faisant en sorte que les pêcheurs locaux fournissent des données sur le stock. Par conséquent, le CCRH réitère la recommandation ci-dessous.

Le CCRH recommande que les pêcheurs et les scientifiques continuent de colliger plus de données sur ce stock grâce à la mise sur pied d'un programme de pêcheurs-repères portant particulièrement sur : les niveaux de prises et d'effort de pêche, les habitudes de reproduction, les taux de croissance, la maturité, la structure de la population, les préférences en matière de température et d'habitat. Les recommandations sur la poursuite de cette pêche dépendent de l'obtention, par le Conseil, d'information de cette nature.

Sources

Sciences, MPO

SSR A2-17 (2001) Lumpfish in NAFO Div. 3P
SSR A2-17 (2002) Lumpfish in NAFO Div. 3P

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations à propos de ce stock aux endroits suivants :
St. Anthony (T.-N.) (19 novembre)
Twillingate (T.-N.) (20 novembre)
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)
Sunnyside (T.-N.) (8 décembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : inconnu

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	inconnue
Biomasse totale :	inconnue
Recrutement :	inconnu
Croissance et condition :	données non disponibles
Structure par âge :	la pêche porte exclusivement sur les femelles matures pré-génitrices
Distribution :	habitudes de migration saisonnières; la pêche est concentrée dans les aires de reproduction côtières
Niveau d'exploitation récent :	la pêche est fonction de l'effort de pêche; le nombre de participants à cette pêche s'accroît depuis l'imposition du moratoire à la pêche de la morue; le nombre de filets autorisés et la durée de la pêche ont été réduits ces dernières années.

MORUE - 2GH

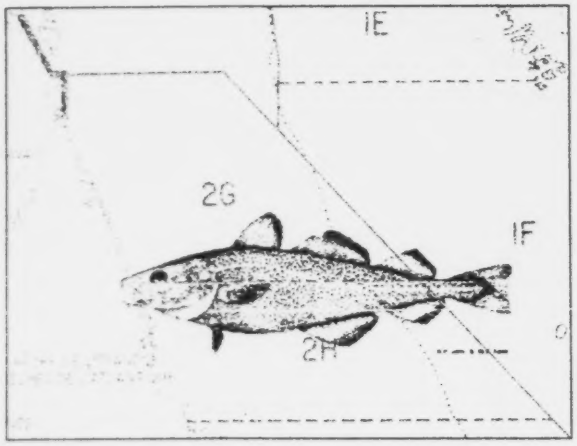

APERÇU

La morue est l'espèce de poisson de fond dominante dans une grande partie des eaux de l'Atlantique canadien. Son aire s'étend des zones côtières jusqu'aux eaux profondes en bordure de la plate-forme continentale. La morue de la sous-division 2GH a une croissance relativement lente puisqu'elle se trouve à l'extrémité septentrionale de son aire. Elle se nourrit principalement de capelan et d'autres petits poissons de cette région. L'abondance de la morue dans cette zone est très faible depuis une vingtaine d'années, après une période de très forte exploitation au cours des années 1960 et 1970.

En 1993, le Conseil a recommandé, à titre de mesure préventive, de fixer le TAC de morue de 2GH à 1 000 t. Depuis 1996, il a recommandé d'interdire la pêche dirigée et a incité l'industrie et les scientifiques à réaliser des relevés en coopération.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à St. Anthony, Twillingate et Sunnyside en novembre et décembre 2002. Les intervenants n'ont fait aucun commentaire à propos de ce stock.

ANALYSE

Aucune nouvelle donnée scientifique n'est venue s'ajouter en 2002. Constatations du rapport de 2000 du MPO sur l'état des stocks de poisson de fond de la Région de Terre-Neuve :

- Aucune prise de morue de 2GH n'a été déclarée depuis 1991.
- Les relevés effectués entre 1996 et 1998 ont décelé très peu de poissons et, en 2000, le volet de 2G du relevé a été abandonné, tandis que celui de 2H fera l'objet d'un relevé à tous les deux ans.
- L'état du stock reste inconnu, mais les quantités sont présumées faibles.

On dispose de très peu de renseignements sur ce stock. Les pêcheurs de crevette de la région utilisent la grille Nordmore, ce qui réduit les captures de cette espèce.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée de la morue de 2GH en 2003-2004 et de restreindre l'exploitation à des prises accidentelles limitées.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	20	20	20	20	20	20	20	20	1	1	0.2	0.2	aucune pêche dirigée					
Prises	0.54	0.5	0.13	0.4	0.43	0.23	0	0	0.003	0	0	0	0	0	0	0	0	0

1. Les données ci-haut représentant les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

Sciences, MPO

SSR A2-19 (2000) Newfoundland Region Groundfish Overview

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations à propos de ce stock aux endroits suivants :
St. Anthony (T.-N.)(19 novembre)
Twillingate (T.-N.) (20 novembre)
Sunnyside (T.-N.) (8 décembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : très faible, état inconnu

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	inconnue
Biomasse totale :	inconnue
Recrutement :	inconnu
Croissance et condition :	inconnues
Structure par âge :	inconnue
Distribution :	inconnue
Niveau d'exploitation récent :	aucun – pas de pêche

MORUE - 3PS

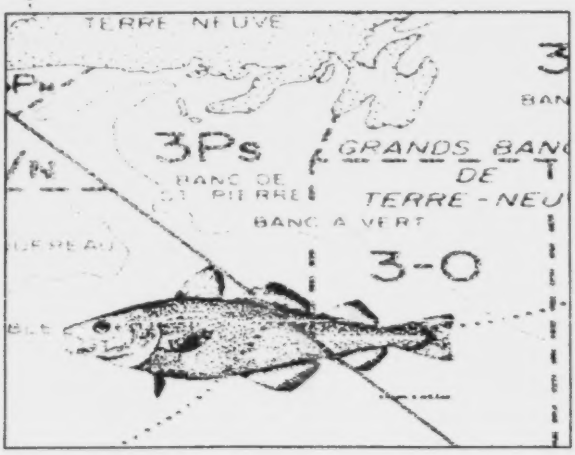

APERÇU

La zone de gestion de ce stock, qui fait actuellement l'objet de la plus grande pêche de la morue dans l'Atlantique canadien, s'étend de Cape St. Mary jusqu'à l'ouest du banc Burgeo et, au sud, en passant par le banc de Saint-Pierre jusqu'au bord du chenal Laurentien. Le stock est composé d'un certain nombre de sous-composantes dont les liens sont plus ou moins bien compris. Les migrations saisonnières, aussi bien au sein du stock, à partir de la haute mer vers les eaux côtières et dans le sens inverse, qu'à travers les limites de gestion des stocks nuisent à la compréhension de la dynamique du stock.

La pêche de ce stock est pratiquée au moyen d'engins fixes dans les eaux côtières du sud de Terre-Neuve depuis des siècles. Des poissons sont aussi capturés en haute mer sur le banc de Saint-Pierre et le banc Burgeo, notamment. Avant l'extension de la compétence du Canada en matière de pêche, ce stock était fortement exploité par des flottilles non canadiennes, venant principalement d'Espagne. Au cours des années 1980, l'effort de pêche du Canada et de la France a atteint un sommet en 1988, année où les débarquements ont totalisé 59 000 t.

En août 1993, devant la faiblesse de l'estimation de la biomasse de ce stock, le Conseil avait recommandé de suspendre la pêche au moins jusqu'au 30 avril 1994. Elle a donc été interdite par le MPO en septembre 1993. Le Conseil avait indiqué, dans son rapport de novembre 1993, que des recommandations seraient formulées à la suite de l'analyse des résultats du relevé de printemps, mais cela s'est avéré inutile compte tenu de l'interdiction de la pêche imposée par le ministre des Pêches et des Océans pour toute l'année.

En novembre 1994, le Conseil a recommandé d'interdire la pêche dirigée de la morue de 3Ps en 1995 et de maintenir les prises accidentelles au plus bas niveau possible. Il a aussi recommandé que l'on tente d'étendre les relevés aux zones côtières, qu'on interdise la pêche récréative et de subsistance et qu'on mette en place un programme élargi de pêche sentinelle. Les recommandations du Conseil pour 1996 portaient sur le maintien du moratoire et l'élargissement appréciable de la pêche sentinelle.

En 1997, le CCRH recommandait la tenue d'une pêche commerciale limitée dont le TAC devait être fixé à 10 000 t. En mars 1998, il recommandait de fixer le TAC du stock à 20 000 t, mais de prendre des mesures pour répartir l'ensemble des captures sur toute l'année, afin de réduire les incidences sur les sous-composantes du stock. En mars 1999, compte tenu des perspectives positives décrites dans le rapport sur l'état du stock, ainsi que des opinions fortement optimistes exprimées par l'industrie, le CCRH a recommandé de fixer le TAC à 30 000 t. Des recommandations additionnelles ont aussi été faites en vue d'améliorer la structure par âge par la hausse du taux de survie des poissons âgés, de protéger le poisson de 4RS3Pn qui passe l'hiver sur le banc Burgeo et d'améliorer la fiabilité des relevés au chalut.

En 2000, d'après l'aperçu révisé pour le stock, le CCRH a recommandé de réduire le TAC à 20 000 t. En outre, il a recommandé d'interdire la pêche dans plusieurs frayères connues et de limiter encore davantage l'utilisation des filets maillants pour la pêche. Pour 2001-2002, il a recommandé de fixer le TAC à 15 000 t pour deux ans et de le réduire encore davantage si des évaluations pessimistes étaient confirmées. Le Ministre a imposé un TAC de 15 000 t pour un an, en 2001-2002. Le CCRH a exprimé de fortes préoccupations au sujet de l'absence de mesures de conservation pour ce stock et a fait plusieurs recommandations en vue de corriger cette situation. Le Conseil était d'avis que sans changement important, le stock allait probablement continuer à diminuer.

Le CCRH a organisé des consultations publiques à Harbour Breton et Sunnyside en novembre et décembre 2002. Les membres de l'industrie étaient généralement d'avis que la stabilité du TAC devait être l'un des principaux objectifs de cette pêche et que le quota actuel allait dans le sens des objectifs de conservation. Selon certains, le stock était en mesure de soutenir une hausse de quota, mais on était d'accord pour adopter une démarche prudente afin d'améliorer

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	41	41	41	41	35.4	35.4	35.4	35.4	20	aucune pêche dirigée			10	20	36	20	15	
Prises	51.4	57.9	54.3	38.6	37.8	40.7	42.4	29.6	14	0.66	0.410	0.200	9.0	19.60	34	19.5	15.13	9.3

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

les chances de stabilité de la pêche et de croissance du stock. Des préoccupations ont été exprimées à propos du nombre croissant de phoques du Groenland observés dans la baie de Plaisance, en particulier dans le fond de la baie et autour des pêcheries de morue à proximité des îles de Bar Haven et Woody.

Analyse

La stratégie primordiale à long terme pour la morue de 3Ps est de conserver et de rétablir le stock à son niveau historique afin d'assurer une utilisation durable à long terme des ressources et de l'écosystème dont elles dépendent. Les objectifs sont notamment les suivants :

- **Reconstituer** – reconstituer la biomasse génitrice (âges 6+) de toutes les composantes du stock à des niveaux compatibles à ceux des périodes historiques au cours desquelles la biomasse était relativement élevée et les pêches stables (les années 1960).
- **Conserver** – conserver les ressources aux fins de la pêche en évitant la surexploitation des sous-composantes et en protégeant les géniteurs et les juvéniles.
- **Rétablir** – rétablir la répartition géographique et selon l'âge du stock.

Les recommandations et les mesures de gestion du CCRH des quatre dernières années n'ont pas permis d'atteindre pleinement ces objectifs mais ont tout de même contribué à la réalisation de certains progrès.

Le CCRH est d'avis que le rapport sur l'état du stock constitue un effort de plus pour fournir une opinion non faussée de l'état du stock, mais reconnaît que l'évaluation comporte des incertitudes. Constatations du rapport de l'automne 2002 sur l'état de ce stock :

- La biomasse génitrice, en novembre 2002, s'établirait entre 64 000 t et 167 000 t selon les formules établies au moyen des cinq modèles utilisés en 2001 et, aux fins de comparaison, à 110 000 t au moyen de la même formule utilisée en 2000 et 2001. Toutes les formules révèlent une biomasse génitrice en baisse en 2001, et une légère augmentation en 2002 par rapport à 2001, le niveau absolu demeurant incertain et assujetti au modèle. Le modèle utilisé en 2001 indiquait une biomasse génitrice de 92 000 t. À des fins de comparaison, si l'on ajoute les données de 2002 au même modèle, on obtient un résultat légèrement plus optimiste pour les dernières années, par exemple, une biomasse génitrice de 105 000 t en 2001.
- La biomasse des poissons d'âge 3 et plus en janvier 2001 est estimée à 180 000 t et afficherait une légère augmentation au cours des deux dernières années.
- Les taux d'exploitation dans la baie de Plaisance ont largement dépassé les 20 % en 1999 et en 2000 au cours de nombreuses expériences de marquage, surtout des expériences touchant les sous-composantes qui hivernent et se reproduisent dans la baie, et se situaient en moyenne à 19 % en 2002. L'exploitation dans les autres secteurs est bien inférieure, en particulier dans la partie est de la région du banc de Saint-Pierre et du chenal du Flétan.
- L'estimation du recrutement (nombre de poissons d'âge 3) montre une tendance générale à la baisse entre 1959 et 1996, et des classes d'âge de 1993 à 1996 particulièrement faibles. Toutefois, les classes d'âge de 1997 à 1999 semblent relativement fortes.
- Les basses températures de l'eau au début des années 1990 ont été associées à un recrutement médiocre. Le réchauffement et le nombre relativement élevé de poissons des classes d'âge de 1989 et de 1990 étaient par ailleurs liés aux fortes classes d'âge de 1997 à 1999. Cependant, en 2000 et 2001, le nombre de gros poissons a diminué à cause de l'exploitation, ce qui, ajouté au refroidissement depuis 2001, pourrait se traduire par une baisse de recrutement.
- Une maturité à un jeune âge pourrait être synonyme de stress chez les populations de poissons. L'âge des femelles arrivant à maturité pourrait s'être élevé ces dernières années après une période où elles arrivaient à maturité relativement jeunes, pendant toutes les années 1990. Bien qu'on ait constaté récemment certains signes d'une hausse de l'âge de la maturité, les femelles continuent d'arriver à maturité assez jeunes

comparativement aux années passées. La taille selon l'âge a augmenté quelque peu, après s'être maintenue à des niveaux très bas au milieu des années 1990, mais elle demeure largement variable d'une année à l'autre.

- Les projections effectuées au moyen des cinq modèles de calcul indiquent que la biomasse génitrice serait plus élevée en 2005 qu'en 2002 pour des TAC variant entre 10 000 t et 20 000 t.

La mortalité par pêche des poissons âgés a été excessive, surtout dans la baie de Plaisance, et la concentration de l'effort et des prises dans cette baie menace la viabilité des stocks de reproducteurs locaux et la durabilité de la pêche. On craint aussi que les chalutiers qui pêchent sur le banc de Saint-Pierre ne ciblent les gros poissons âgés qui y passent l'hiver avant le frai, d'après la répartition de leurs prises en fonction de la fréquence des âges.

La morue de 3Ps offre un bon potentiel de croissance pour les années à venir. Les classes d'âge de 1997 à 1999 semblent les plus fortes depuis bien des années. Cependant, la réduction des poissons âgés (les classes d'âge de 1989 et 1990) depuis 1997, et des signes de refroidissement semblent indiquer que le potentiel de reproduction pourrait être réduit après 1999. En outre, il y a des risques de pêcher ou de rejeter un certain nombre de jeunes recrues des classes d'âge de 1997 et 1998 avant même qu'elles aient eu le temps de se reproduire et de contribuer pleinement à la pêche. Ces classes d'âge pourraient être essentielles à la viabilité de la pêche pendant la prochaine décennie.

Depuis quelques années, jusqu'à 50 % des prises proviennent de la baie de Plaisance qui continue de fournir une quantité disproportionnée des débarquements par rapport à la proportion exploitable du stock dans cette région. Ce pourcentage a chuté au cours de l'année écoulée à 40 %. On craint que le taux d'exploitation des sous-composantes du stock qui passent l'hiver et se reproduisent dans la baie continue d'être trop élevé et ne soit vraisemblablement pas durable aux niveaux actuels. Si l'on s'en tient à l'objectif fondamental de conservation de toutes les sous-composantes du stock, une concentration de l'effort et une réduction disproportionnée de toute sous-composante retarderont nécessairement toute augmentation du TAC recommandée.

Le CCRH réitère ses recommandations antérieures pour ce stock, notamment :

- **pour arriver à réduire la proportion des prises dans la baie de Plaisance, l'effort de pêche doit être réorienté de la baie de Plaisance vers d'autres secteurs où le niveau d'exploitation actuel est inférieur.**

La sous-composante du fond de la baie de Plaisance a été soumise à une forte concentration de l'effort de pêche et à une mortalité par pêche excessive depuis quelques années. On note, en particulier, une baisse inacceptable des poissons âgés qui contribuent le plus au potentiel de reproduction. La principale zone d'hivernage et de frai de ce stock, même si elle n'est pas exclusive, est adjacente aux îles de Bar Haven. La plupart des adultes entreprennent des migrations pour se nourrir vers d'autres secteurs de la baie et même en dehors de celle-ci à la fin du printemps jusqu'à la fin de l'automne. Cependant, un grand nombre des poissons ayant un moins fort instinct migrateur et de jeunes demeurent dans cette zone toute l'année. Le secteur adjacent à la région des îles de Bar Haven est particulièrement vulnérable à l'exploitation à cause de sa facilité d'accès.

Le CCRH recommande, dans la zone située à l'intérieur du périmètre des îles Sound, Woody et Bar Haven, à partir de Garden Cove et de Swift Current jusqu'à l'île Ship, d'interdire toute activité de pêche, sauf aux pêcheurs résidents. La zone comprend une zone tampon d'environ 500 mètres du côté de la mer des îles. Les autres pêches qui se déroulent de façon continue dans la région, soit le homard, la lompe, etc., se poursuivraient comme d'habitude.

Le CCRH croit que pour accroître la biomasse de ce stock, toutes les composantes doivent être protégées pendant la saison du frai.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée de la morue dans les zones suivantes :

a) **Le banc de Saint-Pierre et les zones adjacentes de la plate-forme, y compris la section du chenal Halibut qui se trouve dans 3Ps (3Psdefgh), du 1er mars au 30 juin.**

b) **Toute la zone côtière (3Psabc) du 1er mars au 31 mai.**

On note un important mélange des stocks de 3Ps et 3Pn4RS en hiver sur le banc Burgeo.

Le CCRH recommande de maintenir l'interdiction de la pêche d'hiver sur le banc Burgeo, du 15 novembre au 15 avril.

Les évaluations des stocks reposent sur les données concernant les sous-composantes du banc et celles des eaux côtières. Une grande proportion (jusqu'à 50 %)

des données sur les prises provient de la baie de Plaisance, tandis que les indices du modèle dominant (relevés au chalut du GEAC et du NR) proviennent uniquement des bancs. Le fusionnement des données pourrait fausser les résultats et créer des incertitudes quant à la biomasse génitrice des diverses régions, en particulier, celle du banc de Saint-Pierre et des environs.

Le CCRH recommande de déterminer l'abondance des géniteurs dans les principales régions de l'aire du stock, en particulier sur le banc de Saint-Pierre, et d'envisager d'autres méthodes d'évaluation et de relevé.

L'utilisation des filets maillants a augmenté considérablement comparativement aux périodes historiques de cette pêche. Le CCRH avait fait des recommandations visant à diminuer l'usage des filets maillants, mais elles n'ont pas encore été suivies. On craint que l'utilisation des filets maillant puisse, dans certains cas, entraîner une hausse du taux de rejets. De plus, il est à craindre que la pratique qui consiste à cibler les classes d'âge par des augmentations séquentielles du maillage des filets, à mesure que les fortes classes d'âge vieillissent, n'entraîne un taux de survie beaucoup trop faible des poissons âgés (>10 ans). Ceux-ci sont nécessaires pour assurer le potentiel de reproduction. Il serait opportun d'entreprendre une étude sur l'effet dissuasif d'une réglementation relative au maillage, par exemple l'utilisation d'un seul maillage, sur la capacité de cibler des cohortes dans le cadre de la pêche, et les répercussions qu'une telle réglementation pourrait avoir sur la survie et la productivité.

Le CCRH recommande au MPO d'effectuer des études sur les effets des filets maillants et de différents règlements concernant le maillage sur les rejets de poissons et la capacité de cibler les cohortes de morue de 3Ps, afin de fournir aux gestionnaires des conseils sur l'usage à long terme des filets maillants dans le cadre de cette pêche.

Le CCRH est convaincu que cette pêche offre un important potentiel de croissance et, si les mesures de conservation mentionnées ci-dessus sont mises en œuvre, il serait possible d'augmenter le TAC d'ici quelques années. Cependant, le CCRH fait une mise en garde et mentionne que le TAC recommandé sera abaissé au cours des prochaines années si les poissons immatures et les gros poissons sont ciblés ou si la concentration de l'effort sur le stock résident dans la baie de Plaisance ne peut être réduite.

Le CCRH recommande de fixer à 15 000 t le TAC de la morue de 3Ps pour 2003-2004.

Sources

Sciences, MPO

SSR A2-02 (2002) Subdivision 3Ps cod

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations à propos de ce stock aux endroits suivants :
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)
Sunnyside (T.-N.) (8 décembre)

Mémoires écrits

Todd Chafe - Petty Harbour Fish Harvester (2002-010-00185)
Fish, Food and Allied Workers – Harvey Jarvis (2002-010-00214)
National Sea Products – Michael O'Connor (2002-010-00200)
Fisheries Renewal Action Committee – F. Winsor & D.Bavington (2002-010-00201)
Edward J. Sandeman - Torbay (2003-010-00004)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : en hausse

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	légère baisse, proche de la moyenne à long terme
Biomasse totale :	légère augmentation
Recrutement :	très fort ces dernières années
Croissance et condition :	croissance stable, mais moindre que dans les années 1970; condition bonne
Structure par âge :	poissons > 10 ans rares, 3 et 4 ans abondants
Distribution :	normale
Niveau d'exploitation récent :	trop élevé dans la baie de Plaisance; modéré ailleurs

Plie Canadienne - 3Ps

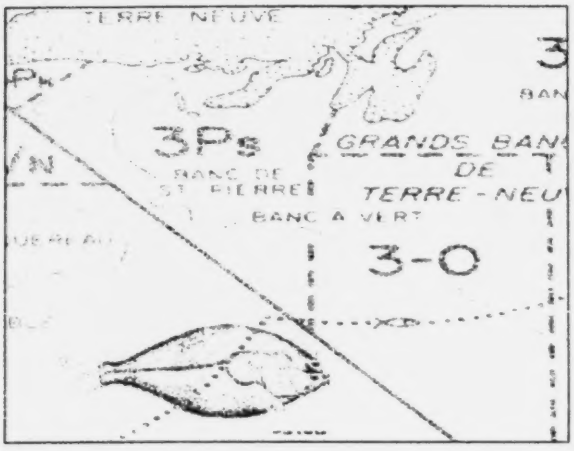

Aperçu

La plie canadienne est un poisson plat qu'on retrouve des deux côtés de l'Atlantique. Elle est mieux connue du côté est de l'Atlantique sous le nom de balai. Elle fréquente des eaux à différentes températures et profondeurs et s'aventure vers le nord jusque dans les eaux arctiques. Les femelles de cette espèce à croissance relativement lente atteignent la maturité vers l'âge de 9 ans, à une taille d'environ 36 cm. Les prises de plie du stock de 3Ps ont atteint un sommet entre 1968 et 1973, à plus de 10 000 t, mais depuis 1980, elles ont dépassé les 5 000 t seulement deux fois. Le stock fait l'objet d'un moratoire depuis septembre 1993.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à Harbour Breton et Sunnyside en novembre-décembre 2002. En raison du caractère pressant d'autres sujets, les commentaires sur ce stock ont été relativement limités au cours des consultations. Comme pendant les précédentes, cependant, les intervenants ont signalé la présence croissante de plies canadiennes dans les baies et dans le cadre de la pêche dirigée d'autres espèces dans la sous-division 3Ps. Certains d'entre eux ont proposé une pêche dirigée limitée au moyen d'un engin approprié. Aucune mesure n'a été prise à l'égard de la proposition de pêche côtière expérimentale qui figurait dans les recommandations antérieures du CCRH.

Analyse

Constatations du rapport sur l'état du stock de 2002 :

- Le stock de femelles reproductrices augmente, mais est encore inférieur aux niveaux qui ont permis un bon recrutement dans le passé. Depuis 1997, les classes d'âge se rapprochent des niveaux observés à la fin des années 1980 et au début des années 1990, mais sont toujours inférieures à ceux du début des années 1980. Il faudra plusieurs années avant que ces classes d'âge ne soient recrutées au sein de la population exploitable.
- Les classes d'âge de 1994 à 1997 qui sont graduellement recrutées au sein de la population exploitée en tant que captures accidentelles sont les plus faibles des séries.
- Les ratios de la biomasse exploitable à partir des captures et du relevé indiquent un taux d'exploitation d'environ 5 %. Cependant, le relevé du GEAC montre une biomasse exploitable plus élevée et indiquerait donc un taux d'exploitation plus faible.
- Les prises des dernières années ont augmenté à cause de l'accroissement des prises accidentelles, surtout dans le cadre des pêches de la morue de 3Ps et de la plie grise de 3Ps, où les taux de prises accidentelles dépassent à certains moments les 100 % (bien plus que les 50 % autorisés).
- L'âge auquel 50 % des mâles atteignent la maturité est passé de 7 à 4 depuis le milieu des années 1960. L'âge auquel 50 % des femelles atteignent la maturité est passé de 11 à 8 pendant la même période.

Une séance d'information auprès des membres de l'industrie a révélé une hausse des taux de prises dans le relevé du GEAC, une augmentation des taux de prises accidentelles et de faibles taux de capture. On réclame une hausse des prises de 250 à 500 t afin de permettre la poursuite d'autres pêches sans restriction indue.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	5	5	5	5	5	4	4	4	3				aucune pêche dirigée					
Prises	4.2	5.1	4.9	3.5	3.9	3.9	4.2	2.6	0.3	0.1	0.09	0.56	0.17	0.16	0.82	0.39	1	0.6

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Le CCRH a examiné les indicateurs actuels du RES et les tendances des prises accidentelles, ainsi que les commentaires des pêcheurs dans toute l'aire du stock, et est d'avis qu'il convient de conserver du mieux possible la plie de 3Ps pour permettre son rétablissement, tout en poursuivant les pêches existantes pour lesquelles des quotas ont été établis.

Le CCRH recommande que la direction du MPO et l'industrie continuent de rechercher avec diligence des moyens de réduire les prises accidentelles de plie canadienne, par exemple par des fermetures temporaires ou la création d'une « boîte à plie ».

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée de la plie canadienne dans 3Ps en 2003-2004.

Le CCRH recommande de faire en sorte que les prises accidentelles de plie canadienne ne dépassent pas le niveau requis pour la pratique normale des autres pêches dirigées.

Entre-temps, le CCRH encourage la réalisation d'études ciblées visant à déterminer les périodes, les lieux et les engins propices à la conduite d'une pêche de la plie canadienne dans l'avenir, tout en limitant le plus possible les prises accidentelles d'autres espèces.

Le CCRH recommande en outre l'établissement, par l'industrie et les scientifiques du MPO, d'études ciblées fondées sur des critères scientifiques afin d'aider à déterminer l'abondance de la plie canadienne dans les eaux semi-côtières et les baies en dehors de l'aire visée par la campagne scientifique et le relevé du GEAC, de manière à préciser les périodes, les lieux et les engins qui permettraient de mener une pêche de la plie canadienne dans l'avenir, tout en limitant le plus possible les prises accidentelles d'autres espèces.

Au cours de l'année prochaine, le CCRH a l'intention d'entreprendre des discussions au sujet d'un plan de conservation des ressources halieutiques pour ce stock, en collaboration avec le MPO et l'industrie.

Sources

Sciences, MPO

SSR A2-12 (2002) American Plaice in Subdivision 3Ps

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations à propos de ce stock aux endroits suivants :
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)
Sunnyside (T.-N.) (8 décembre)

Mémoires écrits

Groundfish Enterprise Allocation Council – Bruce Chapman (2002-010-00216)
Groundfish Enterprise Allocation Council – Joanne Vokey (2002-010-00218)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : en hausse

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	amélioration
Biomasse totale :	en hausse
Recrutement :	médiocre
Croissance et condition :	données non disponibles
Structure par âge :	toutes les classes sont faibles depuis quelques années
Distribution :	élargissement dans toutes les zones
Niveau d'exploitation récent :	faible; prises accidentelles seulement

AIGLEFIN - 3PS

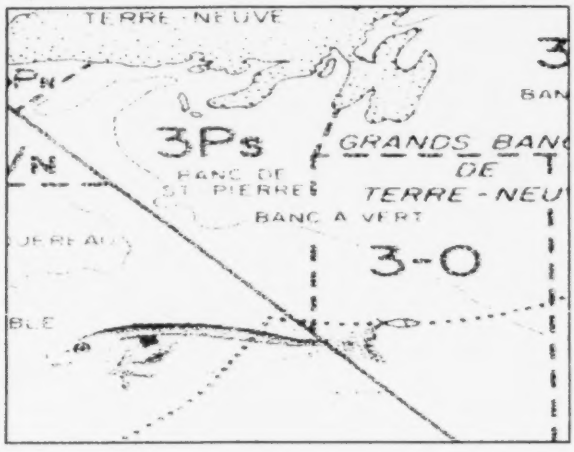

APERÇU

L'aiglefin, poisson de la famille des morues, est répandu des deux côtés de l'Atlantique Nord. Du côté est, on le trouve vers le nord jusque dans la mer de Barents, mais dans l'ouest de l'Atlantique, les eaux du voisinage de Terre-Neuve représentent la partie la plus au nord de son aire. Son abondance dans 3Ps dépend de quelques grandes classes d'âge, dont la présence est probablement liée à des températures d'eau un peu plus élevées, tout comme les grandes classes d'âge de l'aiglefin dans la mer de Barents.

L'aiglefin se nourrit au fond. Les jeunes ont un régime alimentaire composé largement d'invertébrés de fond (crevettes, bernards l'hermite, ophiures, oursins, etc.), mais les grands aiglefins consomment aussi des petits poissons. Étant donné leur comportement de fond, les relevés au moyen de chaluts de fond devraient permettre d'évaluer leur biomasse de façon raisonnablement exacte. Au cours des années 1960, les prises d'aiglefin dans 3Ps dépassaient généralement les 2 000 t, et les rejets en mer à cette époque étaient souvent substantiels. Les prises ont chuté pendant la décennie suivante pour remonter au cours des années 1980, atteignant un sommet à 7 500 t en 1985. Elles ont ensuite diminué au début de la décennie de 1990 et ont été limitées aux prises accidentelles seulement après 1994.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à St. Anthony, Twillingate, Harbour Breton et Sunnyside, en novembre et décembre 2002. Un intervenant a souligné la nécessité d'élaborer une politique de rétablissement pour le stock d'aiglefin de 3Ps. Aucun autre commentaire n'a été reçu au sujet de ce stock.

ANALYSE

Aucune nouvelle donnée scientifique n'est venue s'ajouter en 2002. Constatations du rapport de 2000 du MPO sur l'état des stocks de poisson de fond de la Région de Terre-Neuve :

- L'indice de la biomasse a atteint un sommet en 1985, mais a baissé jusqu'à de faibles niveaux par la suite.
- Les résultats des relevés de 1998, 1999 et 2000 révélaient une certaine augmentation, mais la biomasse était encore faible comparativement à la période du milieu jusqu'à la fin des années 1980.
- Les relevés de 1999 et de 2000 ont indiqué des quantités relativement importantes de jeunes aiglefins qui semblent provenir de la classe d'âge de 1998.

Une présentation au cours du PCR de l'automne 2001 semble indiquer que la biomasse et l'abondance évaluées au cours des campagnes scientifiques ont diminué en 2001 comparativement à 1999 et 2000, bien qu'elles soient encore plus élevées que leur niveau du début des années 1990.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée de l'aiglefin de 3Ps en 2003-2004 et de restreindre l'exploitation à des prises accidentelles limitées.

Le CCRH recommande que la Gestion des pêches du MPO surveille attentivement les prises accidentelles d'aiglefin et établisse des protocoles de gestion pour s'assurer que la mortalité par pêche de la classe d'âge de 1998 est réduite au minimum.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	–	–	0.15	2.2	3.2	3.2	3.2	3.2	0.5				aucune pêche dirigée					
Prises	7.5	5.3	2.7	2.4	2.9	1.5	0.5	0.5	0.1	0.02	0.04	0.09	0.06	0.075	0.1	0.11	0.14	0.33

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

Sciences, MPO

SSR A2-19 (2000) Newfoundland Region Groundfish Overview

Présentation au PCR de l'automne 2001 (Document 23)

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations à propos de ce stock aux endroits suivants :

St. Anthony (T.-N.)(19 novembre)
Twillingate (T.-N.) (20 novembre)
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)
Sunnyside (T.-N.) (8 décembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : faible

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	faible, volume inconnu
Biomasse totale :	faible, volume inconnu
Recrutement :	signes de recrutement de la classe d'âge de 1998 au cours des relevés de 1999 et 2000.
Croissance et condition :	données non disponibles
Structure par âge :	données non disponibles
Distribution :	accroissement dans les eaux côtières
Niveau d'exploitation récent :	faible, prises accidentelles seulement

GOBERGE - 3PS

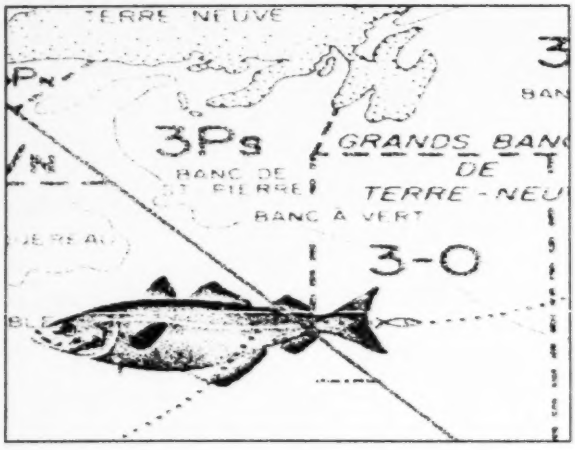

APERÇU

La goberge, poisson semi-pélagique apparenté à la morue, se trouve aussi dans l'Atlantique Nord-Est où il est mieux connu sous le nom de lieu noir. La goberge se nourrit entre deux eaux, son régime alimentaire étant généralement composé de petits poissons et d'euphausiacés. Dans les eaux entourant Terre-Neuve, la goberge se trouve à l'extrémité nord de son aire. Les goberges adultes sont généralement observées en concentrations denses le long des pentes des bancs hauturiers. Cette répartition fait en sorte que les estimations de l'abondance établies à partir des relevés sont hautement variables. Cependant, les goberges sont capturées tout au long de l'année à divers stades de maturité et on trouve occasionnellement de jeunes goberges dans les ports du sud de Terre-Neuve. Elles présentent donc toutes les caractéristiques d'un stock local plutôt que de simples poissons en migration d'un stock résidant plus au sud. Des relevés visuels de jeunes goberges sont utilisés en Norvège pour calculer des indices de recrutement approximatifs; il pourrait être utile d'utiliser cette méthode peu coûteuse pour recueillir de l'information sur ce stock.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à Harbour Breton et Sunnyside en novembre et décembre 2002. Les pêcheurs continuent de prétendre que la goberge semble plus abondante et le serait même suffisamment pour justifier une pêche dirigée.

ANALYSE

Constatations du rapport de 2002 du MPO sur l'état des stocks de poisson de fond :

- Les processus de maturation et de reproduction de la goberge exigent des températures relativement chaudes et, par le passé, les périodes de réchauffement coïncidaient avec une abondance supérieure de goberge dans cette région.
- Compte tenu de la nature pélagique de l'espèce, les relevés au moyen du navire de recherche (chalut de fond) ne donnent peut-être pas un indice fiable de l'abondance ou de la biomasse.
- Au cours des relevés de 2001 et 2002, le nombre de prises par trait a augmenté par rapport à celui des années 1990, mais l'estimation de la biomasse demeure faible. L'accroissement du nombre est attribuable à l'augmentation principalement des petites goberges dans les strates côtières, qui sont maintenant d'une taille (moyenne de 29 cm) suffisante pour faire partie de la population exploitation en 2003.
- En général, on ne trouve pas de goberges en nombre suffisamment grand dans les eaux de Terre-Neuve pour soutenir une pêche importante.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée de la goberge dans 3Ps en 2003-2004.

Le CCRH recommande de limiter les prises à un niveau qui n'entrave pas le déroulement normal des pêches d'autres espèces.

Le CCRH apprécie les efforts faits par le MPO pour élaborer un RES pour ce stock afin de donner suite à sa recommandation de 2001.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	–	–	1.5	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4					aucune pêche dirigée					
Prises	2.3	7.1	5.0	3.9	3.4	1.7	1.1	0.5	0.06	0.09	0.15	0.13	0.6	0.075	0.74	0.2	0.2	0.5

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

Sciences, MPO

SSR A2-07 (2002) Subdivision 3Ps Pollock.

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations à propos de ce stock aux endroits suivants :
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)
Sunnyside (T.-N.) (8 décembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : meilleur depuis quelques années, mais principalement de jeunes poissons

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	inconnue
Biomasse totale :	difficile à évaluer
Recrutement :	signes encourageants dans les eaux côtières
Croissance et condition :	inconnues
Structure par âge :	inconnue
Distribution :	sporadique, à la limite septentrionale de l'aire de répartition; pourrait augmenter avec le réchauffement de l'eau
Niveau d'exploitation récent :	faible à moyen, prises accidentelles

RAIES - 3LNOPS

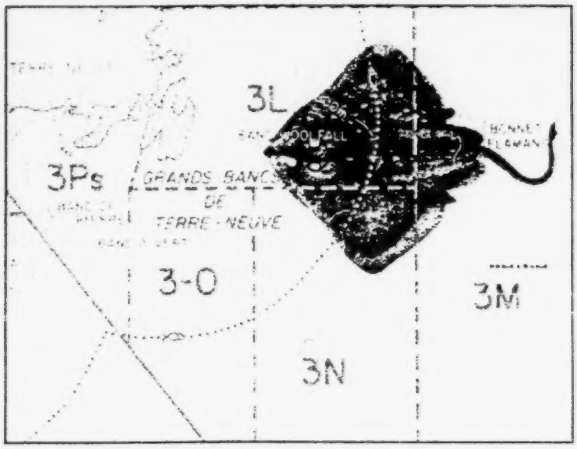

APERÇU

Les raies fréquentent les eaux qui bordent la côte sud de Terre-Neuve, sur le banc de Saint-Pierre et sur le Grand banc. Elles sont des espèces à croissance lente dont le potentiel de reproduction annuel est très faible. Par conséquent, elles sont plus susceptibles de faire l'objet de surexploitation. Une pêche dirigée des raies s'est développée dans la partie sud des bancs de Terre-Neuve en 1993. Le Conseil s'est prononcé sur ce stock pour la première fois en 1995. Il avait recommandé, pour 1996, par prudence, de fixer le TAC de cette nouvelle pêche à 2 000 t et de prendre des mesures pour répartir l'effort dans toute la zone de gestion en vue d'éviter une exploitation intensive de certaines concentrations. Pour 1997, il a continué à prôner des mesures visant à répartir l'effort de pêche dans toute l'aire du stock. Il a recommandé un TAC de 3 000 t, assorti d'une clause stipulant qu'il devait être réparti entre trois unités de gestion distinctes, soit 3LN, 3O et 3Ps, conformément au rapport de 1996 sur l'état du stock. En outre, pour compléter la collecte de données sur cette ressource, il encourageait la réalisation de projets conjoints par les scientifiques et l'industrie.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à Harbour Breton et Sunnyside en novembre et décembre 2002. Les intervenants n'ont fait aucun commentaire à propos de ce stock.

ANALYSE

Parmi les huit à dix espèces de raie qui fréquentent les eaux du voisinage de Terre-Neuve et du Labrador, ce sont les raies épineuses et les raies à queue de velours qui composent la plus forte proportion des captures de la pêche commerciale et des campagnes de recherche. Malgré la large répartition de la raie épineuse, des études de marquage ont montré que ses déplacements étaient limités, les poissons capturés se trouvant rarement à plus de 100 km du lieu de leur première capture.

Comparativement à une morue, qui peut pondre des millions d'œufs par année pendant une période de reproduction assez courte, une raie femelle ne pond que de 6 à 40 œufs au cours d'une année. Le potentiel reproducteur limité de cette espèce et le manque de données biologiques présentent des problèmes particuliers.

Le rapport de 2000 sur l'état des stocks de poisson de fond à Terre-Neuve révèle une augmentation de l'indice de la biomasse selon le relevé, dans toute l'aire du stock, par rapport au niveau très bas du milieu des années 1990. La taille moyenne des raies augmente avec le nombre accru de poissons matures au sein de la population. La mise en œuvre de la recommandation du Conseil d'instaurer trois unités de gestion distinctes pour 1997 a commencé à porter fruit, puisque l'effort s'étend progressivement à toute la zone. Vu la nature sédentaire des raies et leur tendance à former des concentrations locales, la gestion distincte des trois divisions semble donner de bons résultats. Les graves lacunes dans les données sur les raies, notamment sur leurs caractéristiques biologiques et leur abondance, ont été mises en évidence. Le CCRH est préoccupé par la pêche non réglementée qui se poursuit en dehors de la zone de 200 milles du Canada où les prises déclarées sont de l'ordre de 8 000 à 10 000 t.

Le CCRH recommande de continuer à gérer les unités de gestion 3LN, 3O et 3Ps de façon distincte.

Le CCRH recommande de fixer à 3 000 t le TAC global pour les raies de 3LNOPs, pour la partie canadienne de la zone, pour 2003-2004 et de le répartir entre les zones de gestion, conformément à la recommandation formulée dans le rapport de 1996 sur l'état du stock.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC											6	2	3	3	3	3	3	3
Prises	11.4	15.9	19.3	19.5	15.9	14.7	28.4	4.1	5.5	11.5	7.5	5.9	13.7	14.1	13.1	19.1	11.2	2.4

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentant les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

Sciences, MPO

SSR A2-19 (2000) Newfoundland Region Groundfish Overview

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations à propos de ce stock aux endroits suivants :
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)
Sunnyside (T.-N.) (8 décembre)

Mémoires écrits

Tom Fennelly – Tom Fennelly (2002-010-00191)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : tendance à la hausse

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	inconnue
Biomasse totale :	rétablissement, amélioration de la tendance
Recrutement :	inconnu
Croissance et condition :	données non disponibles
Structure par âge :	amélioration
Distribution :	concentrations locales
Niveau d'exploitation récent :	en hausse dans le cadre de la pêche étrangère non réglementée

PLIE GRISE - 3PS

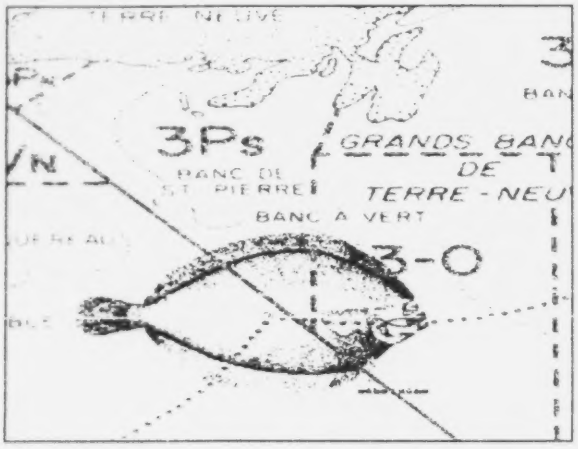

APERÇU

La plie grise est un poisson plat des grandes profondeurs. Dans l'Atlantique ouest, son aire s'étend vers le nord jusque dans les eaux du sud du Labrador. C'est une espèce à croissance lente qui vit longtemps.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à Harbour Breton et Sunnyside en novembre et en décembre 2002. En raison du caractère pressant d'autres sujets, les commentaires sur ce stock ont été relativement limités au cours des consultations.

ANALYSE

Constatations du rapport sur l'état des stocks de 2002 :

- L'indice moyen de la biomasse pour 1996 à 2002 est d'environ 75 % de celui de la période de 1983 à 1990, mais a augmenté depuis 1999.
- Aucun signe d'augmentation du recrutement.
- Le stock semble stable au taux d'exploitation actuel.
- Les premiers quotas de plie grise ont été fixés à 3 000 t au milieu des années 1970 et abaissés à 1 000 t à la fin des années 1980. Les prises proviennent principalement du banc de Saint-Pierre et de profondeurs variant entre 200 et 900 m.
- L'indice de biomasse relative établi grâce à la campagne de recherche a affiché des fluctuations considérables, mais aucune tendance particulière entre 1976 et 1994. La campagne scientifique ne comprend pas la baie de Fortune, d'où provient une grande partie des prises. Les PUE de la pêche côtière ont augmenté, passant de 843 kg/h en 1999 à 1 092 kg/h en 2001 et, selon les pêcheurs côtiers, les prises réalisées par les bateaux de pêche a la senne danoise sont parmi les plus élevées jamais enregistrées.

Le CCRH est heureux de constater qu'à la suite de sa recommandation de 2000, le maillage a été normalisé à 155 mm (mailles en losange).

Le CCRH recommande de fixer à 650 t le TAC de plie grise de 3Ps pour 2003-2004.

Le CCRH continue de recommander que le MPO et l'industrie réalisent une étude conjointe dans les zones côtières afin de contribuer au processus global d'évaluation en effectuant par exemple un échantillonnage biologique adéquat, des études de marquage visant à établir les déplacements du poisson et une définition des sous-composantes du stock. Le relevé de l'industrie et celui des scientifiques du MPO devront être réalisés simultanément afin d'éviter qu'il y ait comptage en double ou omission de certains poissons en raison de déplacements vers les zones de relevé ou en dehors de celles-ci.

Le CCRH continue également de recommander que l'affectation requise pour cette étude soit déterminée par le secteur des Sciences du MPO et réservée à cette fin seulement, après approbation d'un plan détaillé. Ces prises s'ajouteront au TAC. On évaluera l'étude, après un an, lorsqu'elle sera terminée.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC	3	3	3	1	1	1	1	1	1	1	1	0.5	0.5	0.65	0.65	0.65	0.65	0.65
Prises	0.6	1.1	1	0.30	0.87	1	1.1	1	0.86	0.4	0.26	0.23	0.28	0.51	0.71	0.21	0.65	0.142

*Prise canadienne de 2002: au 28 nov./02

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

Sciences, MPO

SSR A2-09 (2002) Witch flounder in NAFO Subdivision 3Ps

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations à propos de ce stock aux endroits suivants :

Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)
Sunnyside (T.-N.) (8 décembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock :	proche de la moyenne récente
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	données non disponibles
Biomasse totale :	75% de al période 1983-1990, mais a augmenté depuis 1999
Recrutement :	proche de la moyenne à long terme
Croissance et condition :	données non disponibles
Structure par âge :	données non disponibles
Distribution :	en eau profonde
Niveau d'exploitation récent :	faible

ANNEX 1 : PRIORITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE

PRIORITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE

le 18 octobre 2002

L'honorable Robert G. Thibault, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Monsieur le Ministre,

L'un des volets du mandat du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) consiste à vous conseiller sur les priorités en matière de recherche. Comme vous en êtes certainement conscient, notre capacité de faire des recommandations valables et crédibles au sujet des stocks de poisson de fond de l'Atlantique canadien repose essentiellement sur l'obtention de données précises de la part des scientifiques et de l'industrie de la pêche. Le CCRH demeure convaincu de l'importance des travaux réalisés aussi bien au MPO qu'au sein des universités canadiennes.

Par le passé, le Conseil a fait des recommandations au sujet de projets précis. Celles-ci demeurent importantes et nous remarquons que bon nombre d'entre elles ont été mises en application. D'autres, cependant, ne l'ont pas été, telle la nécessité de définir les principales frayères de nombreuses espèces. Nous insistons sur la nécessité d'atteindre ces objectifs tout comme d'autres qui sont encore en suspens.

En 2001, le CCRH a fait des recommandations relativement aux priorités de recherche qui demeurent importantes, notamment :

- la revitalisation de la base scientifique de la gestion des pêches;
- l'amélioration de la surveillance et des relevés des stocks de poisson et de l'environnement;
- l'amélioration des communications des scientifiques du MPO.

Ces points constituent les grandes lignes d'une stratégie générale de renouvellement des travaux de recherche. Cette année, nous proposons quelques mesures qui, à notre avis, constituent des moyens d'arriver à ces fins.

REVITALISATION DES SCIENCES HALIEUTIQUES

Le CCRH croit que le moyen le plus efficace d'accroître et d'améliorer la capacité scientifique du Canada en matière de pêche est de favoriser des partenariats de scientifiques du MPO et de chercheurs universitaires du domaine des pêches, ainsi que de membres de l'industrie. On note une volonté croissante de la part de l'industrie et des universitaires de collaborer avec les scientifiques du MPO à tenter de jeter un peu de lumière sur des questions qui se posent au sujet du fonctionnement de l'écosystème, et qui sont importantes pour bien comprendre les écosystèmes de l'Atlantique Nord-Ouest. De plus, il pourrait y avoir des avantages financiers substantiels à former ces partenariats, notamment par le partage de matériel, de personnel (y compris des étudiants diplômés et de futurs chercheurs financés grâce au programme de subventions en sciences du MPO) et de spécialisation. Il pourrait aussi y avoir des occasions de plus en plus nombreuses d'amener des intérêts d'autres secteurs de l'industrie que la pêche, notamment ceux du pétrole et du gaz naturel.

Il importe de noter que, pour former des partenariats crédibles, il faut maintenir et favoriser l'indépendance des scientifiques. Celle-ci doit être la pierre angulaire de tous les partenariats de scientifiques du MPO, de chercheurs universitaires et de membres de l'industrie.

L'établissement d'une stratégie de partenariat exigera des fonds d'amorçage. **Le CCRH recommande au MPO de fournir des fonds pour le lancement d'un programme de recherche expérimental qui relierait des scientifiques du MPO, des chercheurs universitaires et des membres l'industrie, unis par leur intérêt commun pour d'importants problèmes du domaine de la pêche.**

Les problèmes importants et les partenariats pourraient être définis en sélectionnant un ou plusieurs thèmes de recherche permettant d'établir un lien entre les régions et d'amener les scientifiques de différentes régions et de différentes spécialisations à travailler à des questions importantes. Le CCRH croit que l'un de ces thèmes pourrait être l'interaction des pêches avec les changements de l'écosystème dans l'Atlantique Nord-Ouest et le rétablissement potentiel de certains stocks importants. Un tel thème fait intervenir plusieurs disciplines (océanographie, sciences environnementales et halieutiques, génétique, évaluation des stocks) et groupes d'espèces (poissons de fond, poissons pélagiques, crustacés, plancton), de même que des secteurs clés de la gestion des pêches et de l'industrie.

Soutien à l'amélioration de la surveillance

L'objectif du Conseil, en soulevant ce point, est d'assurer une surveillance efficace et continue des stocks de poisson, des pêches et des milieux biotiques et abiotiques, qui est nécessaire à l'établissement des avis scientifiques. Toute l'industrie de la pêche et, en fait, tous les intervenants qui s'intéressent aux océans du Canada, se fient sur le processus de collecte et d'interprétation des données biologiques et autres données scientifiques au sujet des pêches et des stocks ainsi que de l'écosystème dans lequel vivent ces derniers.

Le CCRH croit qu'une amélioration des partenariats avec l'industrie pourrait accroître largement la capacité de surveillance sans frais supplémentaires.

Communications

Les communications au MPO, de même qu'entre le MPO et les autres intérêts du milieu de la pêche et le public sont très importantes. Le CCRH croit que la crédibilité des scientifiques et des gestionnaires souffre souvent d'un manque de communication ou de la perception d'un manque de transparence. Au moins deux mesures pourraient être prises pour atténuer ces préoccupations.

Dans l'intérêt de la coopération et de la transparence, le **CCRH recommande que les données biologiques et environnementales et celles qui ont servi à l'évaluation des stocks soient plus largement accessibles au MPO et à l'extérieur.** Il suffirait d'afficher les données sur un site Web public sans restriction d'utilisation ou de propriété. Le CCRH est d'avis qu'une telle mesure aurait de grands avantages pour le MPO et, non seulement éliminerait tout problème de transparence, mais permettrait aussi de bénéficier de connaissances et d'analyses utiles issues d'autres sources que des scientifiques du MPO. Nous comprenons très bien qu'il s'agit d'un point délicat pour de nombreux scientifiques, mais nous sommes convaincus que les avantages dépassent de loin toute répercussion négative et nous encourageons les interactions entre le MPO, les chercheurs universitaires et l'industrie.

Le CCRH craint aussi que le principe de l'examen par des pairs indépendants et de l'extérieur ne soit pas universellement appliqué au processus d'évaluation. La crédibilité du processus exige que soient réalisés des examens indépendants et **le CCRH recommande que cet examen soit entrepris pour toutes les évaluations.**

Outre ces considérations générales à propos des partenariats des scientifiques du MPO et des groupes de l'extérieur, il existe aussi des problèmes de partenariats intraministériels. Le récent examen du CCRH, intitulé *Travailler ensemble au renouvellement du mandat du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques* (mai 2002) comprenait la recommandation suivante adressée au secteur des sciences du MPO :

> *« Le Secteur des sciences du MPO devrait entreprendre un examen en profondeur du processus d'évaluation des ressources du MPO en vue d'harmoniser le processus au plan interrégional et d'arriver à une démarche plus uniforme d'évaluation du poisson de fond et d'autres espèces. Le Secrétariat candiene pour l'évaluation des stocks devrait, en consultation avec les régions, élaborer des lignes directrices et des normes plus claires pour le processus d'évaluation national, régional et local, particulièrement en ce qui a trait aux examens rigoureux par des pairs et à la question de l'inclusivité »*

Le CCRH considère cette recommandation comme une importante priorité de recherche pour la coordination des travaux scientifiques dans la zone atlantique, en vue de réduire le chevauchement et le double emploi potentiels dans la région. Nous comprenons que le MPO a fait des progrès sur ce plan et nous avons hâte d'en connaître les

détails et la façon dont se fera la mise en œuvre. Une coordination plus directe des activités scientifiques régionales serait avantageuse, y compris l'établissement de calendriers rationnels pour les PCR et les examens de référence.

Le CCRH est fermement déterminé à élaborer des plans à long terme pour les stocks de poisson. À cette fin, le MPO et le CCRH ont déjà entrepris des initiatives d'établissement de plans à long terme pour les stocks de poisson de fond de l'Atlantique, p. ex. l'initiative de gestion des pêches par objectif et les travaux du CCRH au sujet des PCRH. Ces initiatives importantes comprennent la définition de calendriers pluriannuels pour les TAC et de règles décisionnelles pour la mise en application d'une démarche prudente dans le cadre de ces plans. Ces initiatives supposent la participation de l'industrie dans le cadre d'un partenariat fondé sur des données scientifiques au sujet des stocks, de leur productivité, des effets sur l'écosystème et sur l'examen de prévisions pour la pêche. Cependant, les chevauchements apparents et même les conflits entre ces initiatives et le manque de coordination suscitent des préoccupations. Par conséquent, **le CCRH recommande de lier les plans à long terme (PCRH) que prépare le CCRH explicitement avec les exercices de planification du MPO, et recommande au MPO de s'engager à contribuer à ce processus en fournissant les données nécessaires en temps opportun.**

Monsieur le Ministre, la voie la plus sûre vers le succès des pêches de l'Atlantique et vers une meilleure compréhension des écosystèmes où vivent les ressources halieutiques consiste à engager votre Ministère dans des partenariats valables de scientifiques, de gestionnaires et de membres de l'industrie. Le CCRH croit que l'établissement de grands thèmes de recherche interrégionaux aiderait le Ministère à atteindre cet objectif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes salutations distinguées

Le Président,
Fred Woodman

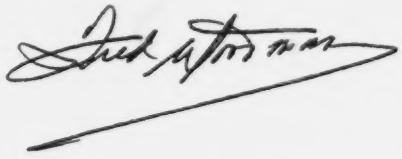

ANNEXE 2 : MANDAT ET COMPOSITION DU CCRH

MANDAT DU CCRH

1. INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appliquer une approche plus globale à la conservation et à la gestion de nos ressources halieutiques. Celle-ci exige une meilleure connaissance des écosystèmes de l'habitat du poisson: les interactions entre les poissons et les autres espèces, les relations prédateurs-proies et les modifications du milieu marin, notamment celles des courants océaniques et de la température et de la salinité de l'eau.

Le gouvernement du Canada s'est aussi engagé à permettre, à ceux qui disposent d'une expérience ou de connaissances pratiques dans le domaine des pêches, de prendre une part plus active au processus décisionnel.

Le ministre des Pêches et des Océans a créé le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) comme un partenariat, entre le gouvernement, les scientifiques et ceux qui sont directement impliqués dans la pêche. Le Conseil a pour mission de favoriser la gestion des pêches de l'Atlantique dans une perspective de pêches «durables». Il veille à ce que l'évaluation des stocks soit multidisciplinaire et intégrée et repose sur des méthodes et des approches appropriées; pour ce faire, il analyse ces évaluations et d'autres renseignements pertinents. Il recommande au Ministre les totaux admissibles de captures (TAC) et d'autres mesures de conservation, ainsi que certains avis sur le degré de risque et d'incertitude lié à ces recommandations. De plus, il donne des avis sur les priorités scientifiques.

2. DÉFINITION DE LA CONSERVATION

La conservation des pêches est l'élément de la gestion des ressources halieutiques qui a pour objet d'assurer le caractère soutenu de leur utilisation, tout en protégeant les processus écologiques et la diversité génétique afin d'en garantir le maintien. La conservation des pêches permet de tirer le maximum d'avantages durables des ressources tout en assurant le maintien de ses bases.

3. OBJECTIFS DU CONSEIL

3.1 Aider le gouvernement à réaliser ses objectifs de conservation et ses objectifs sociaux et économiques en matière de pêches. Les objectifs de conservation comprennent notamment:

- 3.1.1 le rétablissement des stocks à leurs valeurs «optimales» et leur maintien à ce niveau ou à des valeurs proches, compte tenu des fluctuations naturelles, avec une biomasse de géniteurs «suffisante» pour entretenir une forte production de jeunes;
- 3.1.2 la gestion du régime de pêche en fonction de la taille et de l'âge des poissons constituant les stocks et la capture de poissons de taille optimale.

3.2 Approfondir les connaissances des écosystèmes halieutiques, notamment les relations interspécifiques et les effets des changements du milieu marin sur les stocks.

3.3 Examiner les résultats de la recherche scientifique et de l'évaluation des ressources et les mesures de conservation proposées, entre autres dans le cadre d'un processus d'audiences publiques.

3.4 Veiller à ce que, non seulement l'évaluation scientifique des stocks, mais aussi les aspects opérationnels et économiques de la pêche entrent en ligne de compte au moment de la formulation de recommandations sur les mesures à prendre pour réaliser les objectifs de conservation.

3.5 Intégrer plus avant les compétences scientifiques aux connaissances et à l'expérience pratiques de tous les secteurs de l'industrie afin d'établir une solide base de partenariat.

3.6 Instaurer un mécanisme permettant au public et à l'industrie de donner leurs avis et de faire l'examen des renseignements sur l'évaluation des stocks.

3.7 Formuler des recommandations à l'intention du Ministre et les rendre publiques.

4. Mandat et champ d'action

4.1 Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques réalise ces objectifs en réunissant en un même organisme les représentants de l'industrie, les gestionnaires des sciences et des pêches du MPO et des experts de l'extérieur dans les domaines des sciences et de l'économie.

4.2 Le Conseil:

4.2.1 conseille le Ministre sur l'ordre de priorité à suivre en matière de recherche et d'évaluation;

4.2.2 examine les données du MPO et donne des conseils sur les méthodes à utiliser;

4.2.3 examine les mesures de conservation à mettre en oeuvre pour protéger les stocks de poisson;

4.2.4 examine les renseignements sur l'évaluation des stocks et les propositions visant la conservation, notamment dans le cadre d'audiences publiques et

4.2.5 formule par écrit, à l'intention du Ministre, des recommandations publiques traitant des TAC et d'autres mesures de conservation.

4.3 Le Conseil peut recommander toutes les mesures jugées nécessaires et pertinentes à des fins de conservation, notamment des TAC, la fermeture de zones de pêche pendant certaines périodes, des moyens permettant d'éviter la capture de poissons de taille sous-optimale ou d'espèces non recherchées et des restrictions touchant les caractéristiques ou l'utilisation des engins de pêche.

4.4 Le champ d'action du Conseil s'étend aux stocks de poisson canadiens de l'Atlantique et de la partie est de l'Arctique. Le Conseil s'intéresse tout d'abord au poisson de fond et, ensuite, assumera la responsabilité des poissons pélagiques ainsi que des mollusques et crustacés.

4.5 Le Conseil peut aussi conseiller le Ministre quant à la position du Canada par rapport aux stocks chevauchants et transfrontaliers, qui sont régis par des organismes internationaux tels que l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO).

5. Nombre de membres, représentation et organisation

5.1 Le Conseil est formé d'au plus 14 membres et un équilibre approprié est établi entre ceux provenant des «sciences» et de «l'industrie».

5.2 Le choix des membres repose sur le mérite et la réputation professionnelle et non sur le fait qu'ils représentent des organismes, des régions ou des intérêts.

5.3 Les membres des «sciences» proviennent de ministères, d'universités ou d'organisations internationales et représentent une gamme appropriée de disciplines, notamment la gestion des pêches et l'économie.

5.4 Les membres de «l'industrie» sont des personnes au fait de la pêche et de l'industrie de la pêche de même que des incidences opérationnelles et économiques des décisions en matière de conservation.

5.5 Tous les membres du Conseil sont nommés par le Ministre.

5.6 Tous les membres, y compris le président, sont nommés pour une période de trois ans et leur nomination est reconductible.

5.7 Les membres provenant du MPO sont nommés d'office.

5.8 Les membres sont tenus de dévoiler tous leurs intérêts dans les pêches de l'Atlantique ou de l'est de l'Arctique et doivent prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les conflits d'intérêts réels ou éventuels pendant la durée de leur nomination.

5.9 Les quatre provinces de l'Atlantique, le Québec et Nunavut peuvent nommer chacun un délégué au Conseil. Ces délégués ont accès aux renseignements du Conseil et peuvent participer de plein droit aux réunions; ils ne sont cependant pas tenus d'appuyer officiellement les recommandations officielles faites au Ministre.

5.10 Le Conseil dispose d'un petit service de secrétariat situé à Ottawa. Le secrétariat a pour fonctions:

5.10.1 la prestation d'un soutien administratif pour le fonctionnement du Conseil;

5.10.2 la prestation d'un soutien technique à la gestion des sciences et des pêches;

5.10.3 l'organisation des réunions du Conseil;

5.10.4 l'enregistrement des décisions du Conseil;

5.10.5 la prestation d'un service de communications professionnelles au Conseil en servant de centre pour les communications émanant du Conseil et celles qui lui sont destinées;

5.10.6 la réalisation d'autres tâches pouvant lui être confiées au besoin.

5.11 Le président peut nommer un comité exécutif formé du président, du vice-président et de trois autres membres.

5.12 En outre, le président peut, au besoin, nommer un comité spécial pour traiter de questions particulières.

6. Activités

6.1 Examiner les programmes scientifiques pertinents du MPO et faire des recommandations relatives à des priorités, des objectifs et des besoins en ressources.

6.2 Examiner les renseignements scientifiques pertinents - notamment en biologie et en océanographie physique et chimique - dans le contexte de la gestion des pêches, des pratiques de pêche, de l'économie et de l'application des règlements.

6.3 Tenir des audiences publiques où des renseignements scientifiques sont présentés et où des mesures ou des options de conservation sont proposées, examinées et discutées.

6.4 Recommander des TAC et d'autres mesures de conservation.

6.5 Préparer, pour le Conseil, un plan détaillé et à long terme ainsi qu'un plan de travail qui font l'objet d'un examen annuel dans le cadre d'un atelier réunissant des scientifiques d'envergure internationale et des représentants de l'industrie.

6.6 Veiller à ce que l'échange de renseignements avec l'industrie de la pêche soit ouvert et efficace et promouvoir auprès du public une meilleure connaissance de la conservation et de la gestion des ressources halieutiques canadiennes.

Composition du CCRH:

Membres :

Fred Woodman, Président
Jean Guy d'Entremont, Vice-président
Maurice Beaudin
Bill Broderick
Bruce Chapman
Guy Cormier
Nick Henneberry
Douglas Johnston
Dan Lane
Jean-Jacques Maguire
Paul Nadeau
John Pope
George Rose
Karl Sullivan

Délégués des Gouvernements Provinciaux:

Carey Bonnell, Nunavutt
Mario Gaudet, Nouveau Brunswick
David MacEwen, Île-du-Prince-Édouard
Dario Lemelin, Québec
Tom Dooley, Terre-Neuve et le Labrador
Clary Reardon, Nouvelle Écosse

Membres d'Office Provenant Du MPO:

Gilles Belzile
David Gillis
Barry Rashotte

Secretariat:

Arthur Willett, Directeur exécutif
Tracey Sheehan
Helena Da Costa
Debra Côté

ACRONYMES

APV	Analyse de population virtuelle
CCRH	Conseil pour la conservation des ressources halieutiques
GEAC	Conseil des allocations aux entreprises d'exploitation du poisson de fond
LSPA	La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique
MPO	Ministère des Pêches et des Océans (Canada)
NR	Navire de recherche
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-ouest
PCR	Processus de consultation régionale
PEZ	Processus d'évaluation zonale
PUE	Prises par unité d'effort
QIB	Quota individuel de bateau
QIT	Quota individuel transférable
RÉS	Rapport sur l'état des stocks
TAC	Total autorisé des captures
ZPM	Zone de protection marine
PGIP	Plan de gestion intégrée des pêches

ZONE DE PÊCHE DE 200 MILLES ET LIMITES DE PÊCHE DE L'OPANO

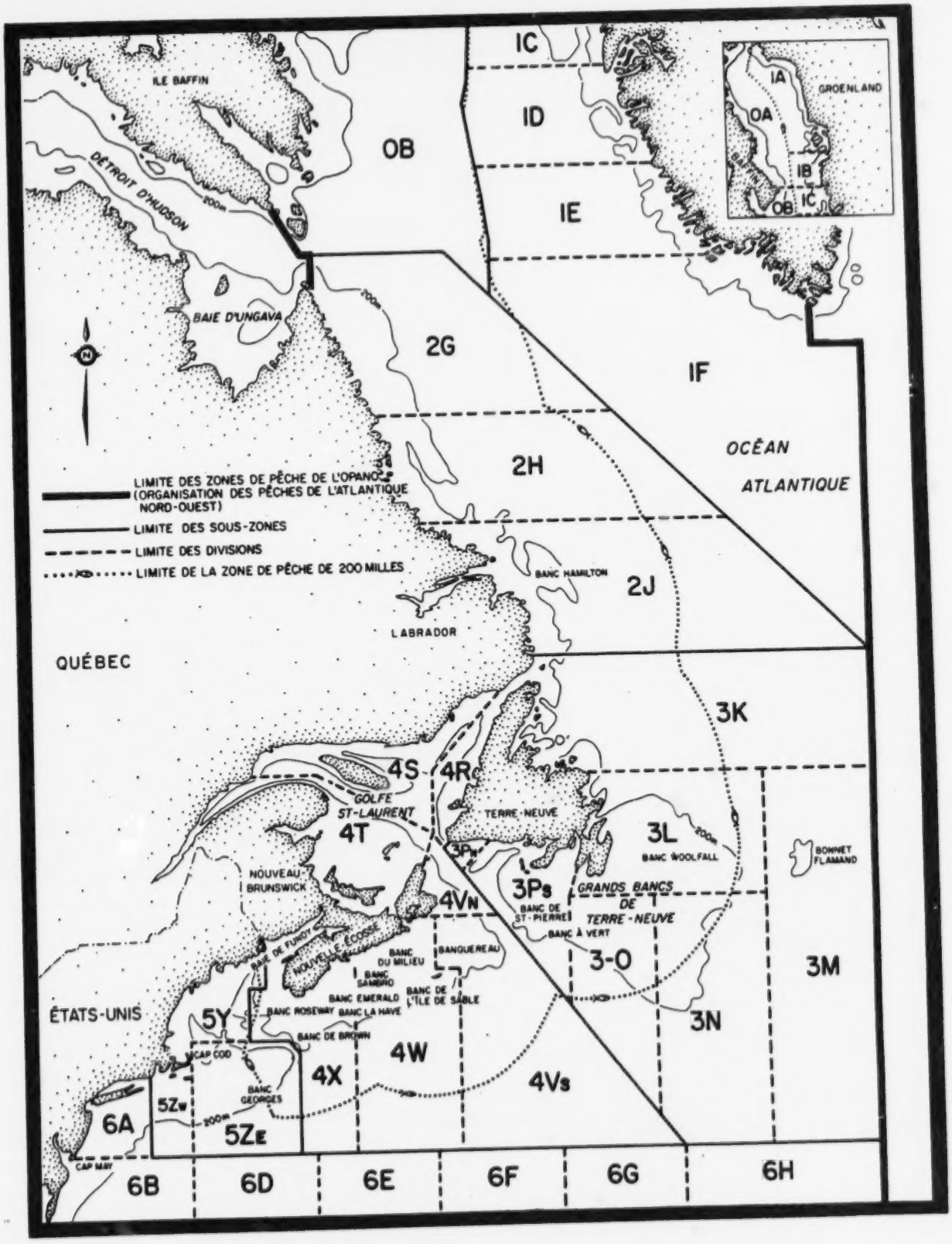

Canada